



2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ





ÉDITO

© Jonas Jacquet/Dijon métropole



François REBSAMEN
Président de Dijon métropole
Ancien ministre

Treize ans après des lignes T1 et T2 qui ont métamorphosé la métropole, l'année 2025 a marqué une étape importante pour la collectivité avec le lancement de la concertation préalable portant sur la création d'une 3^e ligne de tramway reliant sur 11km le secteur Chenôve-Portes du Sud au secteur Dijon-Cap Nord, desservant de nombreuses entreprises, équipements sportifs et scolaires, l'Université Bourgogne Europe et le CHU Dijon-Bourgogne. Côté sud, cette nouvelle ligne accélère la requalification de l'entrée sud de la métropole. Côté Nord, la desserte du secteur constitue un atout majeur pour les quelque 1 000 entreprises installées dans la mesure où le projet prévoit la construction d'un parking relais à proximité de la rocade.

L'importante phase de concertation a mobilisé plus de 2 000 habitants et acteurs socio-économiques. Je me réjouis que ce projet majeur ait suscité autant d'intérêt. Les participants se sont exprimés sur le tracé, le partage de l'espace public et l'intermodalité. Le bilan de la concertation a été présenté en septembre 2025 ainsi que l'autorisation de lancement d'un marché de maîtrise d'œuvre. Il revient désormais aux conseillers métropolitains installés au printemps 2026 de décider de la réalisation de cette troisième ligne avec pour perspective sa mise en service avant la fin du mandat.

Ce projet majeur est en cohérence avec le chemin parcouru ces 25 dernières années. Pionnière en matière de transition écologique, la métropole prépare l'avenir, notamment en matière d'énergie et de mobilités. L'extension du réseau de tram accompagne la hausse de la demande de mobilité, conséquence de la croissance démographique,

et, en l'occurrence, la hausse de la demande d'une mobilité décarbonée au bénéfice du pouvoir d'achat, des finances publiques et de la planète. Le projet de T3 s'accompagne par ailleurs d'une adaptation du réseau de bus pour affiner encore son maillage. Nous allons parallèlement continuer à moderniser notre flotte en investissant dans des bus électriques.

Créé en 1976, le district de l'agglomération dijonnaise – né de la réunion des communes d'Ahuy, Chenôve, Dijon, Plombières-lès-Dijon et Saint-Apollinaire –, s'est agrandi au fil des années et est aujourd'hui une métropole de 23 communes, harmonieuse et attractive, qui gagne raisonnablement des habitants, douce à vivre et solidaire. Ce n'est pas le fruit du hasard. Le choix a été fait de trouver un équilibre durable entre ambition et responsabilités. Nous continuerons dans la voie de la coopération tout en développant la complémentarité avec les territoires voisins qui ont fait le choix de rester à l'écart de la métropole, parfois par crainte, en évoquant un risque d'absorption. Beaucoup de ces territoires bénéficient au quotidien des équipements métropolitains : le CHU Dijon-Bourgogne, le centre Georges-François Leclerc de lutte contre le cancer, l'Université Bourgogne Europe, le tram, l'Unité de valorisation énergétique associant le centre de tri qui collecte les déchets de 500 000 habitants de Côte-d'Or. Toutes les communes et les territoires bénéficient des grands projets structurants liés à la transition climatique, au développement économique, à l'attractivité et à la cohésion sociale.

Je suis fier de présider une métropole dont les membres partagent les mêmes valeurs et le sens de l'intérêt général.



SOMMAIRE

Les 23 communes de la métropole **6**

Les compétences de Dijon métropole..... **8**

Les élus de la métropole **14**

Ressources et services aux communes **20**

Attractivité et rayonnement **36**

Cohésion sociale..... **56**

Services urbains et patrimoine **68**

Urbanisme **88**

Transition climatique..... **104**

Affaires générales, communication,
protocole **116**



LES 23 COMMUNES DE LA MÉTROPOLE



AHUY (21 121)

Régis PETITBOULANGER, maire
Secrétaire générale de mairie :
Clotilde BUY
4, rue des Écoles - 03 80 23 80 89
ahuy.fr
1 750 habitants



BRESSEY-SUR-TILLE (21 560)

Lionel SANCHEZ, maire
Secrétaire générale de mairie :
Sandrine LOURDEL
Rue de Dijon - 03 80 37 05 05 80
bresse-sur-tille.fr
1 109 habitants



BRETENIÈRE (21 110)

Nicolas SCHOUTITH, maire
Secrétaire générale de mairie :
Laura RUESCH
Rue Principale - 03 80 79 10 60
971 habitants



CHENÔVE (21 300)

Thierry FALCONNET, maire
Directeur général adjoint
(directeur général des services par intérim) :
Jordane PETETIN
2, place Pierre Meunier - 03 80 51 55 00
ville-chenove.fr
14 415 habitants



CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21 800)

Guillaume RUET, maire
Directeur général des services :
Alexis JORAM
Place du Général de Gaulle
chevigny-saint-sauveur.fr
11 300 habitants



CORCELLES-LES-MONTS (21 160)

Nathalie BERTILLON, maire
Secrétaire générale de mairie :
Fabienne GAUTHIER
15, rue Eiffel
corcelles-les-monts.fr
688 habitants



DAIX (21 121)

Dominique BÉGIN-CLAUDET, maire
Secrétaire générale de mairie :
Florence CLOUZOT
5, rue de Fontaine - 03 80 56 54 12
daix.fr
1 549 habitants



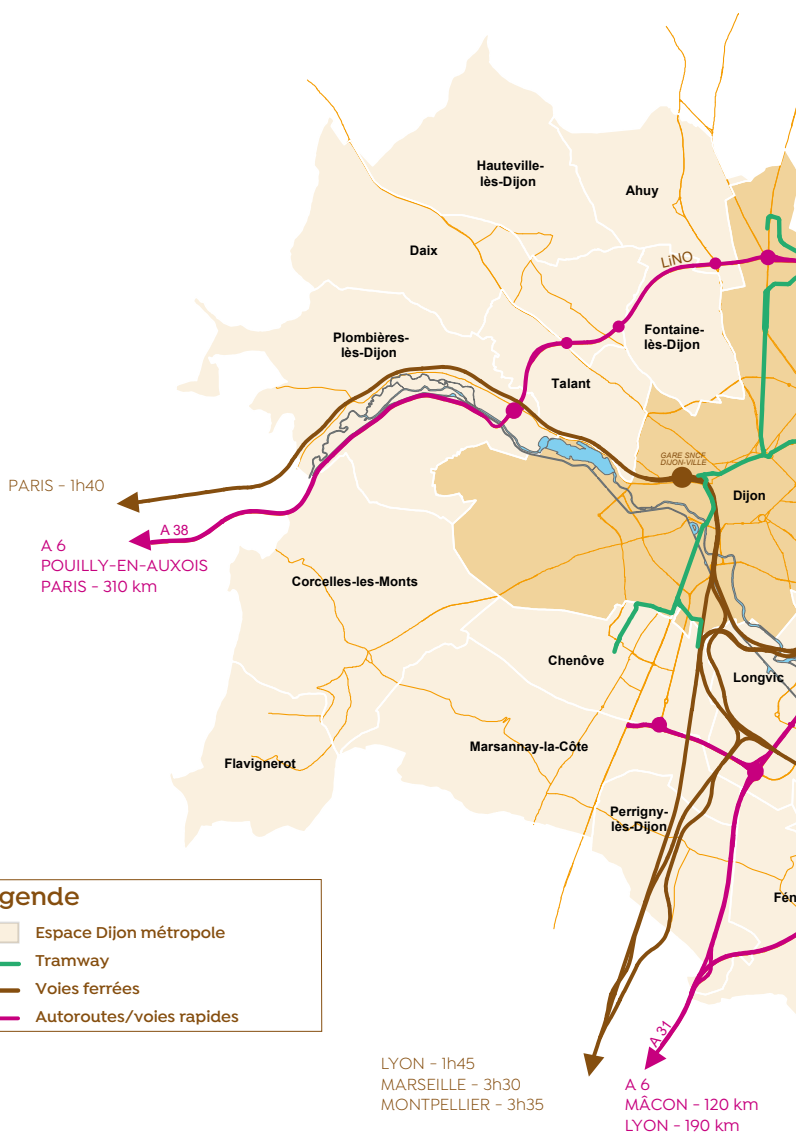
DIJON (21 000)

Nathalie KOENDERS, maire
Directeur général des services :
Jean-Gabriel MADINIER
Place de la Libération - CS 73 310
dijon.fr
164 963 habitants



FÉNAY (21 600)

Laurent GOBET, maire
Directrice générale des services :
Isabelle DUMONT
5, rue Basse, Hameau de Chevigny
03 80 36 62 05
fenay.fr
1 760 habitants



**FLAVIGNEROT (21 160)**

François SARRON-PILLOT, maire
 Secrétaire générale de mairie :
 Belinda CLAIR
 Le Village - 03 80 42 92 50
 flavignerot.fr
 236 habitants

**FONTAINE-LÈS-DIJON (21 121)**

Catherine MINAUX, maire
 Directeur général des services :
 Pascal MINARD
 1, place de l'Hôtel de ville - 03 80 58 40 80
 fontainelesdijon.fr
 9 462 habitants

**HAUTEVILLE-LÈS-DIJON (21 121)**

Jacques CARRELET DE LOISY, maire
 Secrétaire générale de mairie :
 Arnaud BLANDIN
 4, rue des Riottes - 03 80 58 07 08
 hauteville-les-dijon.fr
 1 217 habitants

**LONGVIC (21 600)**

Céline TONOT, maire
 Directeur général des services :
 Philippe CHAGNON
 1, allée de la Mairie - 03 80 68 44 00
 ville-longvic.fr
 9 035 habitants

**MAGNY-SUR-TILLE (21 110)**

Jean-Marc BOURGEON, maire
 Secrétaire générale de mairie :
 Agnès GAGNERY
 1, rue de l'Abreuvoir - 03 80 47 97 07
 magny-sur-tille.fr
 890 habitants

**MARSANNAY-LA-CÔTE (21 160)**

Catherine PAGEAUX, maire
 Directrice générale des services :
 Audrey COMBEAU
 Place Jean Bart - 03 80 54 09 00
 ville-marsannay-lacote.fr
 5 499 habitants

**NEUILLY-CRIMOLOIS (21 800)**

Didier RELOT, maire
 Directrice générale des services :
 Charlotte BRESOLIN
 8, rue Général de Gaulle - 03 80 47 02 88
 neuilly-crimolois.fr
 3 620 habitants

**UGES (21 600)**

Ludovic GAFFET, maire
 Secrétaire général de mairie :
 Jordan SALAH
 Place du 8 Mai 1945 - 03 80 79 29 79
 mairie-ouges.fr
 1 415 habitants

**PERRIGNY-LÈS-DIJON (21 160)**

Alexandre HEDDAR, maire
 Directrice générale des services :
 Angeline NINOT
 1, rue du Château - 03 80 52 15 12
 perrigny-les-dijon.fr
 2 408 habitants

**PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON (21 370)**

Monique BAYARD, maire
 Directeur général des services :
 Luc JEANDON
 Place de la Mairie - 03 80 43 52 36
 plombieres-les-dijon.fr
 2 558 habitants

**QUETIGNY (21 800)**

Isabelle PASTEUR, maire
 Directeur général des services :
 Philippe PEREZ
 Place Théodore Monod - 03 80 48 28 30
 quetigny.fr
 9 318 habitants

**SAINT-APOLLINAIRE (21 850)**

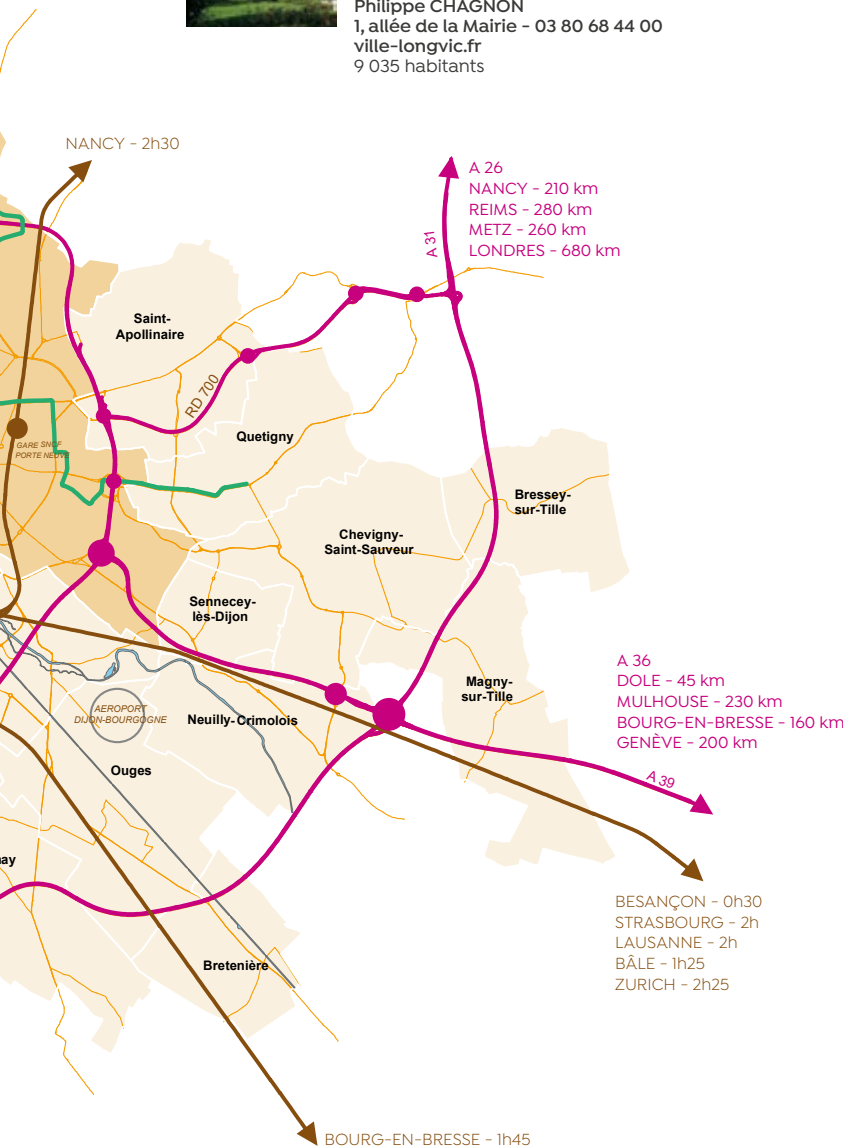
Frédéric GOULIER, maire
 Directrice générale des services :
 Maria PESTANA
 650, rue de Moirey - 03 80 72 99 99
 ville-st-apollinaire.fr
 7 662 habitants

**SENNECEY-LÈS-DIJON (21 800)**

Agnès BILLIET, maire
 Directrice générale des services :
 Laure RICHARD
 5, rue de l'Église - 03 80 47 00 12
 commune-sennecey-les-dijon.fr
 2 183 habitants

**TALANT (21 240)**

Adrien GUENÉ, maire
 Directeur général des services :
 Philippe LANDRY
 1, place de la Mairie - 03 80 44 60 00
 talant.fr
 12 075 habitants



LES COMPÉTENCES DE DIJON MÉTROPOLE

Les compétences de la métropole soutiennent le développement économique et social du territoire. Le cap fixé est celui d'une métropole écologique, solidaire et rayonnante. Dans l'intérêt général de tous les habitants, Dijon métropole a fait le choix d'aller au-delà des compétences de plein droit en assurant par exemple depuis 2020 certaines compétences sociales en lieu et place du département.

DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, GESTION DES ÉQUIPEMENTS SOCIOÉDUCATIFS ET CULTURELS DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- actions de développement économique ;
- construction, aménagement, entretien, gestion et animation d'équipement, de réseaux d'équipement ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs lorsqu'ils sont d'intérêt métropolitain ;
- promotion du tourisme dont la création et la gestion de l'offre de tourisme ;
- programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN :

- schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, Plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme équivalents, définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager, constitution de réserves foncières ;
- organisation de la mobilité ;
- création, aménagement et entretien de voiries, signalisation, abris de voyageurs, parcs et aires de stationnement, plan de déplacements urbains ;
- participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain ;
- établissement, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications ;
- aménagement, entretien et gestion sur le territoire métropolitain de la route M274.

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT :

- programme local de l'habitat ;
- politique du logement, aides financières au logement social, actions en faveur du logement social et pour le logement des personnes défavorisées ;
- opérations programmées d'amélioration de l'habitat, actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

GESTION DES SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF :

- eau et assainissement ;
- création, extension et transfert des sites funéraires ;
- abattoirs, marchés et marchés d'intérêt national ;
- services d'incendie et de secours.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE :

- collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;
- lutte contre la pollution de l'air ;
- lutte contre les nuisances sonores ;
- soutien aux actions de maîtrise de la consommation en énergie ;
- élaboration et adoption du Plan climat-air-énergie territorial ;
- contribution à la transition énergétique ;
- création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid urbains ;
- concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- création et entretien des infrastructures nécessaires aux véhicules électriques ou hybrides ainsi que des points de ravitaillement en gaz ou en hydrogène ;
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.





© Younés Hamdouni/Dijon métropole

La métropole soutient quatre clubs professionnels : Dijon métropole Handball (photo), JDA Basket et Handball, Stade Dijonnais et Dijon Football CO.

COHÉSION SOCIALE :

- service social métropolitain ;
- politique de la ville ;
- attribution des aides au titre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- attribution des aides au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;
- prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ;
- prévention de la perte d'autonomie ;
- programme d'insertion.

AUTRES COMPÉTENCES :

- création et gestion d'un service public de fourrière de véhicules ;
- création et gestion de fourrière pour chiens dangereux ;
- offre de prestations accessoires aux producteurs et aux détenteurs de déchets d'activités de soins ;
- soutien au sport à destination des clubs de sport collectif professionnels ;
- lycées et collèges dans les conditions fixées par le Code de l'éducation ;
- fonction de centrale d'achats.

LA GOUVERNANCE

Le conseil métropolitain est l'organe délibérant de Dijon métropole. Il règle les affaires intercommunales et délègue une partie de ses attributions au bureau métropolitain et au président.

LE PRÉSIDENT ET L'EXÉCUTIF

François Rebsamen, le président de Dijon métropole, s'assure de la bonne exécution et application des décisions du conseil et du bureau métropolitains. L'exécutif métropolitain est composé de 20 vice-présidents et 10 conseillers délégués.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le conseil métropolitain comprend 5 commissions thématiques. Leur rôle est consultatif. Les membres étudient les rapports qui seront mis en délibération au bureau ou au conseil métropolitain. Le règlement intérieur de Dijon métropole fixe les modalités de composition des commissions :

- administration générale et finances ;
- déplacements, mobilité et espace public ;
- développement économique, attractivité et solidarités ;
- écologie urbaine et services d'intérêt collectif ;
- politique de la ville, habitat et urbanisme.

En complément de ces 5 commissions thématiques est instituée une commission Voirie. Elle a pour objectif de traiter les questions relatives à la voirie et ses dépendances, à la circulation et à la mobilité.

LA CONFÉRENCE MÉTROPOLITAINE

La conférence des maires de Dijon métropole, dénommée Conférence métropolitaine, est une instance de coordination entre la métropole et les communes membres au sein de laquelle tout sujet d'intérêt métropolitain ou relatif à l'harmonisation de l'action de ces collectivités peut être abordé. La 1^{re} vice-présidente de Dijon métropole est membre de droit de la Conférence métropolitaine.

LA DIRECTION DE LA PLANIFICATION

Cette direction assure la conception et la traduction réglementaire du projet de territoire, de la stratégie et des priorités territoriales en matière d'urbanisme, de développement et d'aménagement de la ville et de la métropole à 10-15 ans, impactant le quotidien des habitants (habitat, commerces, services, emplois, transports, mobilité, environnement, cadre de vie).

LES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Les documents de planification urbaine tels que le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) sont des documents stratégiques et opérationnels qui coordonnent et harmonisent les politiques publiques locales : urbanisme, habitat, développement économique et commercial, déplacements, protection et valorisation de l'environnement. Le SCoT fixe un cadre de référence qui s'impose au PLUi. Le PLUi détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols. Il encadre ainsi les autorisations d'urbanisme. Exécutoire depuis le 23 janvier 2020 et intégrateur des politiques sectorielles en matière d'habitat et déplacements, le PLUi ne vaut plus que programme local de l'habitat, le volet déplacements urbains ayant été annulé par décision du tribunal administratif du 17 mars 2022 en tant qu'il ne comportait aucune étude des modalités de son financement. L'élaboration d'un nouveau Plan de mobilité urbaine durable est en cours de définition sous l'autorité du service mobilité. Depuis son approbation, le PLUi a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution (modification, modification simplifiée, mises à jour). Des études complémentaires ont été engagées dans la perspective de sa prochaine modification, tandis que le SCoT du Dijonnais faisait l'objet d'une nouvelle révision.

LE SERVICE PLANIFICATION

Mises à jour N°s 7 et 8 du PLUi

Le PLUi a fait l'objet de deux mises à jour par arrêtés du 5 juin et du 5 décembre 2025 afin d'intégrer notamment les deux AVAP de Fontaine-lès-Dijon et des Climats du vignoble de Bourgogne, la Côte de Nuits au titre des sites classés, de nouvelles servitudes de protection de monuments historiques classés ou inscrits, des servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, d'actualiser certains périmètres de Zones d'aménagement concerté (ZAC) et de Projet urbain partenarial (PUP) et enfin de tenir compte de la mise à jour du schéma de distribution d'eau potable.

Étude de recensement et de qualification des espaces de nature en ville

À la suite du recensement des espaces de nature réalisé tout au long de l'année 2024 dans la métropole sur la base d'un échantillonnage de 56 sites représentatifs des différents milieux urbains composant le territoire métropolitain, les réflexions se sont poursuivies d'un point de vue purement technique sur les outils de protection réglementaire possibles dans un PLUi. Il ne s'agissait pas d'acter l'intégration de nouveaux outils ou protection mais de définir une palette d'options hiérarchisées, de la simple recommandation à la protection la plus forte, susceptibles d'être mobilisées et proposées aux instances renouvelées lors de la prochaine procédure d'évolution du plan. Ce travail a été conduit sur la base des protections déjà existantes dans le PLUi et de leur cohérence à l'échelle des différentes pièces réglementaires constitutives du plan (règlement et OAP) et bien entendu à l'échelle métropolitaine. Ce premier travail d'analyse nécessite désormais d'être approfondi au regard des autres enjeux du futur projet de territoire : enjeux d'attractivité résidentielle et économique, dans une logique de renouvellement urbain et de densification en réponse aux objectifs de sobriété foncière imposés par la loi Climat et résilience, enjeux de qualité du cadre de vie, enjeux liés aux transitions et adaptations au changement climatique. La future procédure d'évolution du PLUi devra par ailleurs s'inscrire en compatibilité avec les orientations et objectifs du SCoT du Dijonnais en cours de révision.





© SCoT du Dijonnais

LA MISSION SCOT

Le van des Urbanistes nomades, ici à la rencontre des habitants d'Asnières-les-Dijon pour échanger sur le SCoT du Dijonnais.

La poursuite de la procédure de révision n°2 du SCoT du Dijonnais

L'année 2025 marque une étape importante dans la procédure de révision puisqu'elle est celle de la construction du projet de territoire, des choix politiques portés par le Projet d'aménagement stratégique (PAS) pour les 20 prochaines années. Elle a été guidée par les constats et enjeux prioritaires révélés par l'état des lieux dressé tout au long de l'année 2024 avec l'ensemble des acteurs et partenaires locaux, afin de pérenniser ce qui fait la force du territoire, son dynamisme, son patrimoine, la richesse de ses paysages, sa tradition d'innovation mais surtout de corriger ses fragilités et ses déséquilibres. Dans un contexte de profondes mutations, son fil rouge ne pouvait être que la transition sous toutes ses facettes : sociale, économique, numérique, écologique, énergétique.

La mission SCoT, avec le concours de la maîtrise d'œuvre qui accompagne le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais dans cette procédure, a ainsi organisé et animé plusieurs temps d'échanges et veillé à la bonne coordination de la démarche et aux bonnes articulation et traduction des choix politiques, guidant la rédaction des différentes pièces du projet de SCoT.

Plusieurs ateliers de travail ont ainsi réuni l'ensemble des élus au printemps afin de définir collectivement les orientations de développement, d'aménagement et de préservation ambitionnées à l'horizon 2046. Des réunions spécifiques avec les maires ainsi que deux séminaires ont permis d'entériner les choix en matière d'organisation et de cohésion territoriales, de croissance démographique, de sobriété foncière, de préservation des ressources et milieux naturels et de la biodiversité. Les partenaires institutionnels ont également été invités à enrichir les réflexions. Les orientations préconisées ont ensuite été mises au débat des membres du comité syndical du Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais qui ont acté, le 10 juin, les trois axes stratégiques, complémentaires et transversaux qui structurent le PAS. Les six mois qui ont suivi ont été consacrés à la traduction des choix portés dans le PAS en règles normatives. Plusieurs ateliers de travail ont ainsi été organisés selon la même méthodologie que pour le PAS, afin de parvenir à une déclinaison locale des objectifs chiffrés fixés par le PAS en matière de sobriété foncière, de croissance

démographique, de production de logements et de développement économique, permettant d'inscrire le SCoT dans la réalité administrative et opérationnelle des territoires. La rédaction du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) était conduite en parallèle, ainsi que celle du programme d'actions qui vise à accompagner et faciliter la mise en œuvre du SCoT, l'objectif calendaire fixé par les élus du Syndicat mixte étant de présenter un dossier finalisé pour le début d'année 2026 afin qu'il soit arrêté par l'assemblée délibérante avant les élections municipales. Mais la réussite d'un projet ne s'arrêtant pas à la co-construction par l'ensemble des élus, il a fallu qu'il soit partagé avec les habitants. Différents dispositifs de concertation et d'information ont continué à être déployés : réunions publiques au sein des 3 EPCI, lettre d'information spécifique, panneaux d'exposition, rencontres avec les habitants pendant 4 jours consécutifs à bord d'une structure mobile afin d'initier l'échange.

LA POURSUITE DU PROJET MÉTROPOLITAIN 2022-2030

Adopté à une très large majorité par le conseil métropolitain en 2023, le Projet métropolitain constitue une mise en perspective actualisée des politiques publiques et des compétences portées par Dijon métropole.

Le Projet métropolitain engage les élus auprès des citoyens qui peuvent s'y référer et comprendre les actions mises en place par Dijon métropole. Il est décliné autour de 7 axes fondateurs : transition écologique et cohésion territoriale, ciment urbain-rural, développement économique, alliance avec les territoires voisins, innovation, cohésion sociale et solidarité, gouvernance renouvelée et fédératrice.

C'est sur cette base qu'ont été menées en 2024 les études de faisabilité et d'opportunité ouvrant la voie au projet de création d'une 3^e ligne de tramway présenté en 2025 (lire 82). C'est également en application des recommandations formulées dans le projet qu'est né le dispositif Citoyens et curieux qui ouvre les portes des grands équipements aux habitants de la métropole.

Le projet
métropolitain
est à retrouver
ici



LES SITES DÉJÀ PROPOSÉS À LA VISITE

- Le centre de tri des déchets de Dijon métropole
- Le stade Gaston-Gérard
- La chaufferie des Péjoces
- Le musée des Beaux-Arts de Dijon
- Les écoles d'ingénieurs ESTP et ESEO
- La station hydrogène de Dijon
- La légumerie métropolitaine (Ouges-Longvic)
- Le quartier Fontaine d'Ouche (Response) et la centrale solaire Valmy
- Le domaine de Gouville à Corcelles-les-Monts (vignoble métropolitain)



Visite de la centrale solaire de Dijon-Valmy qui produit de l'électricité renouvelable pour 8 000 habitants de l'agglomération dijonnaise.



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le Conseil de développement est une instance de démocratie participative obligatoire qui a pour but la mise en débat de sujets de société majeurs à l'échelle métropolitaine.



Il comprend 120 membres bénévoles :

- habitants de Dijon métropole (60 membres) ;
- personnes qualifiées (30 membres) ;
- acteurs socio-économiques du territoire (30 membres).

La deuxième mandature du Conseil de développement a été installée le 15 mars 2025.

Dès son installation, le Conseil de développement (CoDev) a été saisi pour produire :

- **Un avis sur le projet de 3^e ligne de tramway**
À la suite d'un parcours d'une dizaine d'auditions d'acteurs techniques et associatifs, le groupe projet composé d'une trentaine de membres a rédigé son avis et l'a soumis pour adoption lors de la séance plénière du 28 juin 2025. Celui-ci a été rendu public puis présenté en bureau métropolitain du 18 septembre 2025.
- **Un travail collectif sur l'application numérique « J'agis »**
Il a été proposé aux membres du Conseil de développement de participer à l'expérimentation de l'outil numérique « J'agis » porté par l'État et l'ADEME. En particulier, le groupe projet du Conseil de développement a produit un répertoire des adresses durables du territoire en matière d'alimentation. Plus de 100 lieux ont été repérés par les membres et soumis aux services de la métropole pour avis.

- **Un avis sur la sobriété énergétique**

À la mi-octobre 2025, l'instance a été saisie pour produire un avis sur la sobriété et en particulier la sobriété énergétique. Un parcours d'auditions a été mis en place, et l'avis sera remis aux élus et présenté à l'occasion des Assises de la transition énergétique qui se tiendront en juin 2026.

- **Participation aux instances de gouvernance sur différents plans et projets**

Des représentants du Conseil de développement sont notamment associés au comité de suivi du Plan climat et biodiversité, à la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et à la politique de transition alimentaire ProDij.

- **Participation à la Journée des habitants au palais des Ducs et des États de Bourgogne**

Le CoDev a disposé d'un stand dédié lors de cette manifestation le samedi 4 octobre 2025.

- **Un séminaire avec l'équipe de direction générale de Dijon métropole**

Cette séance plénière a eu pour objectif de présenter aux membres l'organisation et le fonctionnement de Dijon métropole.

- **Rencontres avec la COP régionale BFC, les assemblées plénières du Conseil économique social et environnement régional ou les rencontres de la Coordination nationale des Conseils de développement**

Le CoDev a pris part à ces manifestations qui contribuent à reconnaître son rôle d'acteur du débat public territorial. Le Conseil de développement continue ainsi de prendre sa place dans notre paysage institutionnel. Il offre aux habitants et aux acteurs du territoire un espace où l'on peut mieux comprendre les enjeux de la métropole, débattre avec des personnes issues d'horizons divers et construire une vision collective.

Installation de la mandature 2025-2027 du conseil de développement.



LES ÉLUS DE LA MÉTROPOLE

MISE À JOUR AU 15 JUIN 2025



Le président
François REBSAMEN

Les vice-présidents



Nathalie KOENDERS
1^{er} vice-présidente
Dijon
Prospective, partenariats institutionnels, Europe



Thierry FALCONNET
2^e vice-président
Chenôve
Mobilités, transports urbains, prévention de la délinquance



Céline TONOT
3^e vice-présidente
Longvic
Transition écologique, déchets, énergie



Isabelle PASTEUR
4^e vice-présidente
Quetigny
Finances et ressources humaines



Frédéric GOULIER
5^e vice-président
Saint-Apollinaire
Voirie, réseau routier, espaces publics



Catherine PETITJEAN
6^e vice-présidente
Dijon
Développement économique, filières stratégiques, tourisme



Guillaume RUET
7^e vice-président
Chevigny-Saint-Sauveur
Équipements sportifs et culturels et mise en réseau des équipements



Françoise TENENBAUM
8^e vice-présidente
Dijon
Solidarité, politiques sociales, santé



Antoine HOAREAU
9^e vice-président
Dijon
Urbanisme, habitat, renouvellement urbain, PLU, eau et assainissement



François DESEILLE
10^e vice-président
Dijon
Patrimoine bâti et complexe funéraire



Philippe LEMANCEAU
11^e vice-président
Dijon
Biodiversité, transition alimentaire et agricole périurbaine



Monique BAYARD
12^e vice-présidente
Plombières-lès-Dijon
Coopération entre les communes et mutualisation



Benoît BORDAT
13^e vice-président
Dijon
Alliance des territoires, SCoT, vignoble et Climats de Bourgogne



Lydie PFANDER-MENY
14^e vice-présidente
Dijon
Relations internationales



Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
15^e vice-présidente
Dijon
Enseignement supérieur, recherche, innovation



Patrice CHATEAU
16^e vice-président
Dijon
Commande publique, commission d'appel d'offres, déplacements doux



Nicolas SCHOUTITH
17^e vice-président
Bretenière
Foncier et établissement public foncier local



François SARRON-PILLOT
18^e vice-président
Flavignerot
Métropole connectée et innovation numérique

Les conseillers délégués



Nuray AKPINARD-ISTIQUAM
Dijon
Logement et politique de la ville



Christophe AVENA
Dijon
Gestion des risques et sécurité civile métropolitaine



Nadjouna BELHADEF
Dijon
Congrès et tourisme d'affaires



Hamid EL HASSOUNI
Dijon
Participation citoyenne et vie étudiante



Laurent GOBET
Féney
Éclairage public et sécurité routière en l'absence de Frédéric Goulier



Karine HUON-SAVINA
Dijon
Qualité de l'air et bruit



Léo LACHAMBRE
Chenôve
Handicap et accessibilité



Dominique MARTIN-GENDRE
Dijon
Circulation et voirie en l'absence de Frédéric Goulier



Catherine MINAUX
Fontaine-lès-Dijon
Emploi et insertion par l'activité économique



Jean-Michel VERPILLOT
Marsannay-la-Côte
Accueil et accompagnement des gens du voyage

Les conseillers métropolitains



Nouredine ACHERIA
Chenôve



Aziza AGLAGAL
Chenôve



Sabine BAILLOT
Dijon



Mélanie BALSON
Dijon



Isabelle BARDIN
Chevigny-Saint-Sauveur



Dominique BÉGIN-CLAUDET
Daix



Jean-Marie BENEY
Talent



Nathalie BERTILLON
Corcelles-les-Monts



Emmanuel BICHOT
Dijon



Agnès BILLIET
Sennecey-lès-Dijon



Delphine BLAYA
Dijon



Jean-Marc BOURGEON
Magny-sur-Tille



Noëlle CABBILLARD
Talent



Jacques CARRELET DE LOISY
Hauteville-lès-Dijon



Patrick CHAPUIS
Fontaine-lès-Dijon



Brigitte CHAVANCE
Fontaine-lès-Dijon



Stéphane CHEVALIER
Dijon



Thierry COUDERT
Dijon



Henri-Bénigne de VREGILLE
Dijon



Christian DUCHANGE
Dijon



Mélanie FORTIER
Dijon



Frédéric FRACCHIOLLA
Saint-Apollinaire



Ludovic GAFFET
Ouges



Jordane GALLOIS
Dijon



Sandra GAUDILLIÈRE
Dijon



Laurence GERBET
Dijon



Valérie GRANDET
Longvic



Adrien GUENÉ
Talent



Denis GUVENATAM
Dijon



Alexandre HEDDAR
Perrigny-lès-Dijon



Clémentine HUGOL-GENTIAL
Dijon



Moulay JELLAL
Quetigny



Sébastien KENCKER
Quetigny



Franck LEHENOFF
Dijon



Samuel LONCHAMPT
Chevigny-Saint-Sauveur



Marien LOVICHИ
Dijon



Christine MARTIN
Dijon



Ludmila MONTEIRO
Dijon



Jean-Philippe MOREL
Dijon



Massar N'DIAYE
Dijon



Philippe NEYRAUD
Chenôve



Catherine PAGEAUX
Marsannay-la-Côte



Bénédicte PERSON-PICARD
Chevigny-Saint-Sauveur



Régis PETITBOULANGER
Ahuy



Isabelle PIERREY-ROUGET
Dijon



Brigitte POPARD
Chenôve



Céline RABUT
Saint-Apollinaire



Didier RELOT
Neully-Crimolois



Jean-Marc RÉTY
Longvic



Fabian RUINET
Talent



Lionel SANCHEZ
Bressey-sur-Tille



Manuela SCHAEFFER
Talent



Axel SIBERT
Dijon



Maël SZABELSKI
Dijon



Claire TOMASELLI
Dijon



Stéphanie VACHEROT
Dijon

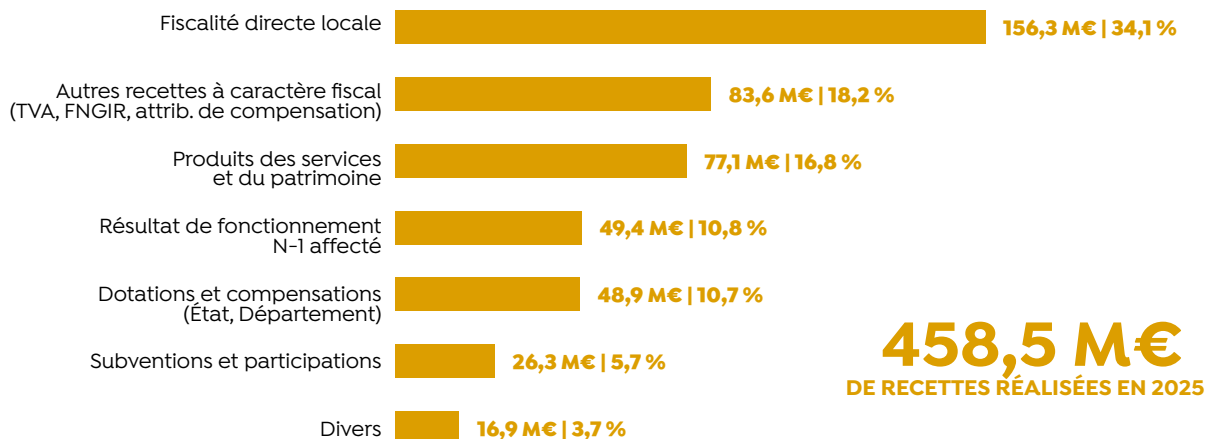


LE COMPTE ADMINISTRATIF

Tous budgets confondus, les dépenses se sont établies en 2025 à 388,3 M€, et les recettes à 458,5 M€, soit + 70,2 M€ d'excédent sur l'année. Après reprise des résultats des années précédentes et financements des projets déjà engagés et reportés en 2026, le résultat disponible à fin 2025 s'établit à 106,4 M€ pour financer les actions futures.

RÉPARTITION DES RECETTES EN MILLIONS D'EUROS

Recettes réelles du budget principal et des budgets annexes consolidés, hors flux croisés entre budgets.



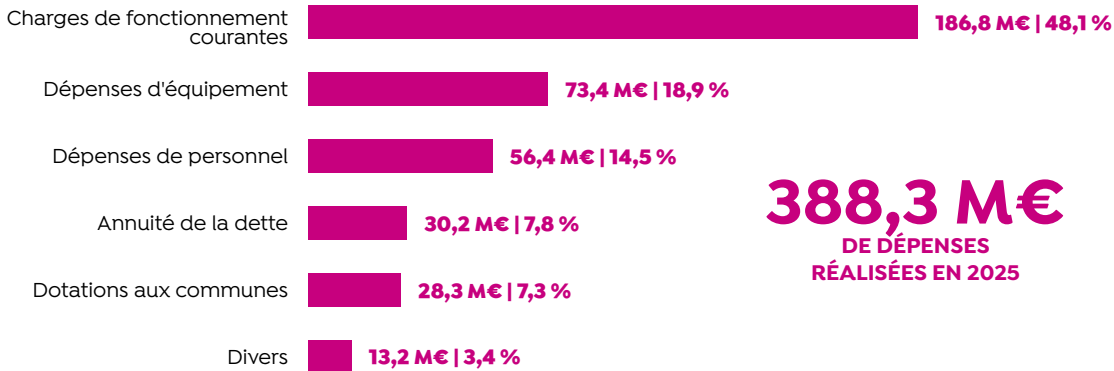
En un coup d'œil

- Une structure de recettes équilibrée et diversifiée, reposant sur plusieurs leviers.
- Une fiscalité locale stable et sous la moyenne nationale.
- Une part importante de recettes fiscales indirectes liée aux réformes successives décidées par l'État.
- Des services publics métropolitains fortement contributifs (mobilité, déchets, équipements publics).



RÉPARTITION DES DÉPENSES EN MILLIONS D'EUROS

Dépenses réelles tous budgets consolidés, hors flux réciproques entre budgets



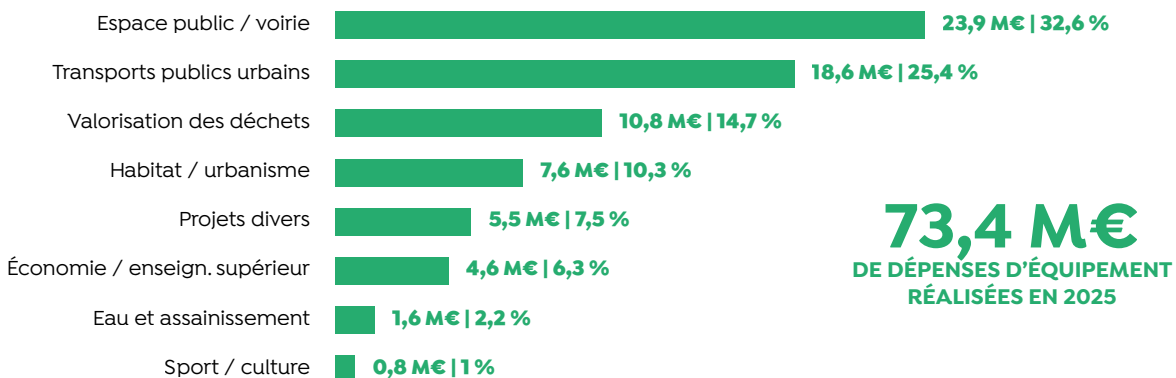
En un coup d'œil

Les dépenses de Dijon métropole (388,3 M€) se concentrent sur trois priorités :

- **Services publics du quotidien** : près de la moitié du budget (48,1 %) finance les charges de fonctionnement courantes : la mobilité, les déchets, la voirie, les équipements publics ou encore l'action sociale.
- **Investissements structurants** : 73,4 M€ des dépenses soutiennent les projets d'avenir et la modernisation du territoire.
- **Maîtrise des charges de personnel** : 14,5 % du total seulement, témoignant d'une gestion rigoureuse tout en assurant la qualité du service rendu aux citoyens.

Une structure de dépenses équilibrant services essentiels, investissements et maîtrise des coûts.

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR SECTEUR



En un coup d'œil

Les 73,4 M€ d'investissements de Dijon métropole se concentrent principalement sur :

- **L'espace public (23,9 M€)** : entretien et modernisation de la voirie, éclairage public OnDijon.
- **La gestion des déchets (10,8 M€)** : modernisation des équipements et renouvellement de matériels (dont bennes décarbonées).
- **Les mobilités et transports publics (18,6 M€)** : aménagements du réseau, transition énergétique des bus, infrastructures photovoltaïques.
- **L'habitat et l'urbanisme (7,6 M€)** : rénovation énergétique, logement abordable, aménagements urbains.

Des investissements tournés vers la modernisation des services publics, la mobilité durable, la transition écologique et l'innovation au service du territoire.

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ORGANISATIONS ET PERFORMANCE PUBLIQUE

Engagée depuis 2023 dans une démarche de Responsabilité sociétale des organisations (RSO), Dijon métropole intègre de manière volontaire les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques dans l'ensemble de ses décisions et de ses actions.

Cette dynamique s'est renforcée en 2025, avec l'affirmation d'une ambition forte d'exemplarité en tant qu'acteur public responsable. Elle s'est notamment traduite par l'évolution de la cellule RSO et Performance publique en une direction à part entière, marquant une étape structurante dans l'ancrage de la RSO au cœur de l'organisation.

En interne, le projet, baptisé mét'ODD, change la manière de penser l'action publique de la collectivité et devient un levier de transformation de l'administration qui contribue aux 17 Objectifs de développement durables de l'ONU.

Dijon métropole, maillon fort du réseau Engagés RSE

La direction RSO et performance publique s'est rapprochée des acteurs RSE du territoire dijonnais afin de construire et animer un réseau de professionnels engagés.

Elle participe ainsi à de nombreuses rencontres aux côtés d'organisations et d'entreprises telles que l'Université

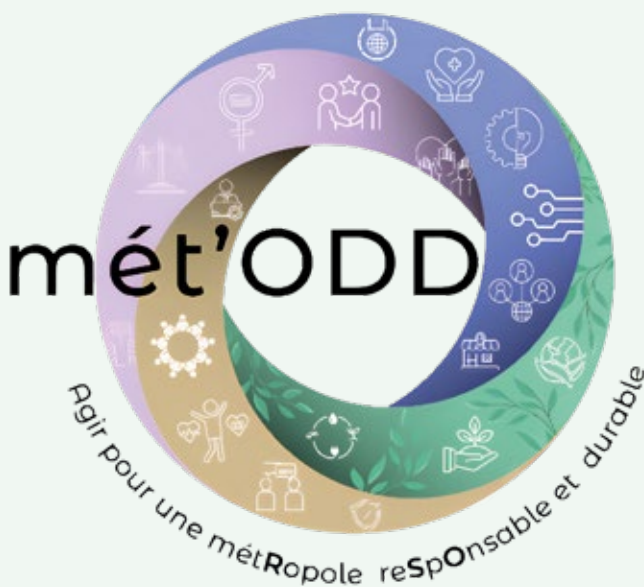
Bourgogne Europe (UBE), la Burgundy School of Business (BSB), les laboratoires URGO, le Crédit agricole, la SNCF Voyageurs, KEOLIS ou encore La Vapeur.

Ces temps d'échange permettent de partager des bonnes pratiques, d'approfondir des thématiques spécifiques (numérique responsable, engagement des salariés, mobilités...) et de co-construire des actions communes à l'échelle du territoire, comme le pique-nique des vélotafeurs ou le Challenge de la Mobilité.

mét'ODD : passage d'une stratégie interne pilotée à une stratégie interne managée

S'il est vrai que pour être efficace, le pilotage d'une stratégie est essentiel - et c'est en cela tout le rôle de la direction RSO et performance publique - il peut toutefois connaître l'effet réducteur du « silo ». Pour gagner en transversalité, il est donc important d'évoluer et de passer de pilotage à management.

Au cours de cette année, la direction a travaillé en synergie avec la direction Stratégie énergétique et appui au pilotage, rattachée à la direction générale déléguée transition climatique. L'enjeu étant de construire un outil aligné avec celui du Plan climat et biodiversité, la direction RSO a initié la rédaction de son propre système de management. Il sera, par la suite, le lieu d'un reporting annuel. Cet outil permettra une meilleure visibilité de l'ensemble des actions RSO réalisées au sein de la collectivité et assurera donc un renforcement du suivi global.



Zoom les trophées mét'ODD

Projet phare de l'année 2025, la première édition des Trophées mét'ODD valorise les initiatives réalisées par les différents services au sein de la collectivité.

- **Lauréat catégorie « Innovation managériale » :** « S'aider de l'IA dans le traitement des offres de concession de service public. » Porté par la direction Petite Enfance, ce projet permet de faire appel à l'intelligence artificielle pour simplifier et automatiser certaines actions lors de l'analyse des offres dans le cadre d'une délégation de service public (DSP).
- **Lauréat de la catégorie « Bonnes pratiques RSO » :** « Mieux trier et intégrer des pratiques plus durables lors de nos événements. » Porté par un groupe de travail interservices, ce projet a notamment permis le déploiement de gobelets réutilisables lors d'événements.
- **Lauréat du prix « Coup de cœur du jury » :** « Rendre nos services accessibles grâce à ACCEO. » Porté par le service Accueil des publics (direction Relation aux usagers et Vie citoyenne), l'utilisation de cette application améliore l'accueil et la communication avec les personnes sourdes et malentendantes.

Amélioration continue et actions quotidiennes auprès des agents de la collectivité

Si l'expression « amélioration continue » est synonyme d'avancées au sens large, pour la direction RSO et Performance publique elle signifie également consolider et poursuivre ses actions initiales.

Grâce à l'implication des partenaires mét'ODD, la sensibilisation aux objectifs de développement durable s'est poursuivie tout au long de l'année. De nombreuses sessions du jeu mét'ODD ont ainsi été organisées, permettant à près de 100 agents de découvrir et de s'approprier les enjeux du développement durable.

Parallèlement, la direction RSO et Performance publique a poursuivi son engagement en faveur de la santé et du bien-être des agents, en articulant activité physique, prévention et cohésion collective.

Les séances de sport-santé ont ainsi rencontré un succès croissant, avec plus de 200 agents inscrits. L'élargissement de l'offre avec de nouveaux créneaux et nouvelles disciplines a permis de répondre davantage aux besoins et aux contraintes de chacun, en favorisant une pratique régulière de l'activité physique, reconnue comme un levier essentiel de prévention.

Dans cette même logique de prévention globale, la direction RSO et Performance publique a également développé des actions favorisant le bien-être physique et mental au travail. Un partenariat avec l'École supérieure de musique de Dijon a notamment donné lieu à l'organisation de cours de chants et de percussions corporelles, rapidement complets, offrant aux agents des temps de respiration, d'expression et de convivialité.

Ces actions s'inscrivent en cohérence avec les temps forts de prévention et de santé reconduits tout au long de l'année, tels que Mars bleu, Odyssea, Octobre rose ou Novembre sans tabac. Autant d'occasions de sensibiliser, informer et mobiliser les agents autour des grands enjeux de santé publique, dans une approche positive et participative, combinant information, activité et engagement collectif.

De même, les actions et communications en faveur du climat et de la biodiversité ont également été réitérées, notamment dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité et de la Semaine européenne de réduction des déchets (SERD).

Enfin, les agents ont largement participé aux événements de cohésion interne, comme la Company Cup (événement sportif interentreprises) et Collectiv'été (moment de convivialité entre agents avant les congés d'été).

Nouveauté 2025 : à l'occasion de la Journée mondiale du bénévolat, la direction RSO et Performance publique a accompagné le service de la vie associative dans l'organisation d'actions de sensibilisation à destination des agents, avec notamment une « fresque du bénévolat » et un escape game.

Trophée mét'ODD





RESSOURCES ET SERVICES AUX COMMUNES

DIJO
ville & métro



La direction des ressources humaines est désormais installée à l'Atrium, dans le quartier Grésilles.

La coordination et les services aux communes

Les ressources humaines

La communication interne

La documentation-information

Les finances

La commande publique et les affaires juridiques

Les assurances

La logistique

Le conseil et l'évaluation

Le numérique

Les assemblées





LA COORDINATION ET LES SERVICES AUX COMMUNES

Dijon métropole et ses communes membres sont engagées depuis plus de 15 ans dans un processus de mutualisation de services et de coopérations qui poursuit trois objectifs : améliorer l'efficacité des services publics tout en maîtrisant les dépenses, optimiser le fonctionnement des services municipaux et métropolitains, et renforcer la qualité de l'expertise locale. Dans ce prolongement, la direction Coordination et services aux communes exerce, en complément de sa mission d'appui à la direction générale des services, un rôle structurant dans la préparation et le suivi du Schéma de mutualisation. Elle assure également l'interface entre les services métropolitains et les communes membres afin de faciliter les échanges et les coopérations au quotidien.

Une mutualisation progressive

En lien avec la construction de l'intercommunalité dijonnaise débutée dans les années 1960, les coopérations entre les collectivités se sont intensifiées, prenant des formes variées : mutualisation de services, groupements de commandes, conventions de gestion, mises à disposition de personnel et d'outils métiers, ou encore création de services communs.

Ainsi, dès 2010, un mouvement de mutualisation progressive a été engagé entre la métropole, la ville de Dijon et son Centre communal d'action sociale (CCAS), aboutissant en 2017 à la création d'un premier service commun de la

direction générale. Le premier Schéma de mutualisation, adopté en 2018, a permis de structurer ces coopérations et de mettre en place les services communs fermés (entre la métropole, la ville et le CCAS) et ouverts (accessibles aux autres communes).

Le second Schéma, adopté en 2021 pour la durée du mandat, est venu prolonger cette dynamique.

Une année marquée par le bilan du Schéma de mutualisation

L'année 2025 a été celle de la réalisation du bilan du Schéma de mutualisation. Il montre que les mutualisations et coopérations entre Dijon métropole, la

ville de Dijon, le CCAS et les communes membres sont dynamiques. Tout d'abord, la mutualisation des services entre la ville de Dijon, son CCAS et la métropole est aujourd'hui très avancée, voire aboutie : **86 % des effectifs métropolitains** relèvent de **37 services communs** aux 3 entités.

S'agissant des communes, elles bénéficient toutes de quatre services entièrement pris en charge par la métropole (instruction des autorisations en matière de droit des sols et de publicité intercommunale, système d'information géographique et centrale d'achats).

Quatre autres services sont accessibles sur adhésion : le numérique, la commande publique, les assurances et les affaires juridiques.

DE 2017 > 2026

39 services communs créés entre la ville de Dijon, son CCAS et la métropole

Transfert de personnels à la métropole

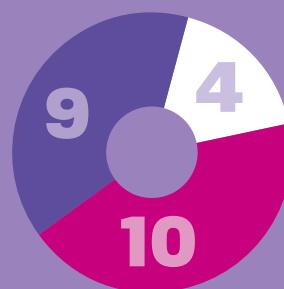
- 575 postes de la ville
- 4 postes du CCAS
- 15 postes des communes hors Dijon transférés à la métropole

919 agents relèvent d'un service commun, soit 86 % des effectifs

Chiffres au 31/12/2025, hors agents de la ville de Dijon partiellement mis à disposition de Dijon métropole par convention.

SERVICES COMMUNS OUVERTS AUX COMMUNES SUR ADHÉSION

Toutes les communes membres adhèrent aux services communs du **droit des sols**, du **système d'information géographique**, de la **centrale d'achats** et du **règlement local de publicité intercommunal** dont la prise en charge financière est assurée directement par la métropole. Les communes peuvent par ailleurs librement adhérer à un ou plusieurs des services communs « ouverts », leur contribution étant prélevée sur l'attribution de compensation. Sur le schéma qui se termine, on dénombre les adhésions suivantes :



- Communes adhérant à l'ensemble des services disponibles
- Communes adhérant à au moins un service proposé
- Communes n'adhérant à aucun service

COMMANDE PUBLIQUE

- 16 communes
- 6 CCAS

NUMÉRIQUE

- 17 communes
- 6 CCAS

AFFAIRES JURIDIQUES

- 10 communes
- 4 CCAS

ASSURANCES

- 11 communes
- 4 CCAS

Plus de 80 % des communes utilisent au moins de ces services communs, et 40 % ont adhéré à l'ensemble de l'offre.

Cette démarche présente de nombreux avantages. Les services communs renforcent la sécurité et la fiabilité des procédures, tout en générant des économies grâce à la mutualisation des marchés, des outils et des moyens techniques. Ils simplifient la gestion administrative pour les communes et offrent, en particulier aux plus petites d'entre elles, un accès à des compétences et à des services qu'elles ne pourraient pas développer ou financer seules.

D'autres formes de coopération

Parallèlement à ces coopérations verticales (de Dijon métropole vers les communes), de nombreuses **coopérations horizontales** initiées entre communes membres sont développées dans des domaines variés : action sociale, bibliothèques, écoles de musique, petite enfance, équipements sportifs,

espaces verts, prévention des risques professionnels, personnel technique ou encore tranquillité publique.

Le renforcement des réseaux professionnels

Les professionnels de la petite enfance des communes membres se réunissent régulièrement depuis 2024 pour échanger sur leurs problématiques et leurs pratiques, dans un contexte de mise en place d'un service public de la petite enfance. Ceci a permis d'impulser en 2025 la création d'un **Observatoire métropolitain de la petite enfance** avec une première phase de diagnostic réalisé à l'échelle de chaque commune.

De même, suite aux réflexions engagées par les maires sur l'alimentation durable, un marché de **restauration collective** construit avec les communes intéressées, en lien avec la cuisine centrale de la ville de Dijon et la légumerie métropolitaine, est actif depuis 2024. Ceci a encouragé l'organisation de réunions trimestrielles regroupant les personnels concernés des communes.

Enfin, des **rencontres professionnelles** ont été régulièrement organisées tout au long de l'année. Destinés aux directeurs généraux des services des communes ou élargis à leurs équipes, ces rendez-vous avec les services métropolitains permettent de travailler ensemble sur des sujets communs, de partager de l'information et d'échanger sur leurs pratiques.

Vers le 3^e Schéma de mutualisation

Concernant 2026, il s'agira d'abord d'accompagner la réflexion des maires nouvellement élus pour l'élaboration du 3^e Schéma de mutualisation qui devrait se concentrer sur les coopérations territoriales.

L'optimisation du partage d'informations constituera un autre axe prioritaire. Elle passera notamment par une réflexion sur les formats de diffusion et par l'évolution de l'extr@net dédié aux communes.



© Emma Benyamine/Dijon métropole

24

LES RESSOURCES HUMAINES

Salon de l'emploi,
stade Gaston Gérard.

Au 31 décembre, Dijon métropole compte 1 067 agents. L'effectif se stabilise pour la 3^e année consécutive après plusieurs années de transferts entre la ville et la métropole de Dijon dans le cadre du Schéma de mutualisation adopté en 2018. Des dispositifs financiers répartissent le coût des services entre la ville de Dijon et sa métropole en fonction des taux d'utilisation respectifs des services.

Un employeur socialement engagé sur son territoire

La politique de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap conduit à ce que le taux d'emploi des personnes en situation de handicap soit de plus de 9 %, donc plus de 1,5 fois supérieur à l'obligation légale. Par ailleurs, chaque fois que cela est nécessaire, le service social du personnel accompagne tous les agents dans la résolution de leurs problématiques afin de faciliter l'exercice de l'activité professionnelle.

Enfin, la collectivité est pleinement engagée dans le renouvellement des labels Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Diversité. L'audit préalable diligent pour l'organisme de labellisation s'est conclu par un avis favorable.

Un employeur qui recrute sur son territoire et qualifie ses agents

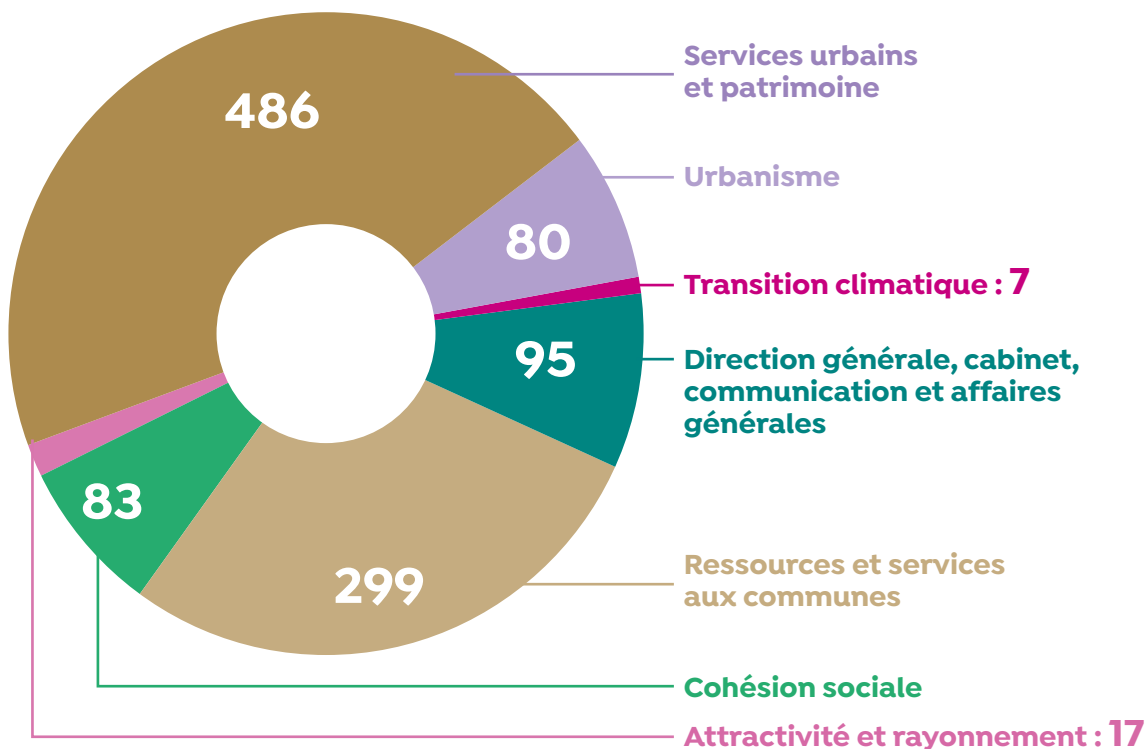
Afin d'assurer des services de qualité aux usagers, la métropole recrute régulièrement (métiers de la propreté urbaine, espaces verts et voirie, bâtiment, social, comptables) et qualifie ses agents en leur permettant d'accéder à des formations. Pour mieux faire connaître ses métiers et ses besoins sur son territoire, la métropole était par exemple présente au village des recruteurs en septembre 2025 au Parc des expositions et congrès de Dijon, ainsi que sur différents forums de recrutement afin de diversifier les candidatures. La répartition des effectifs sur les différentes catégories hiérarchiques montre une organisation du travail pensée pour rendre le meilleur service aux usagers.

Un soutien à l'apprentissage

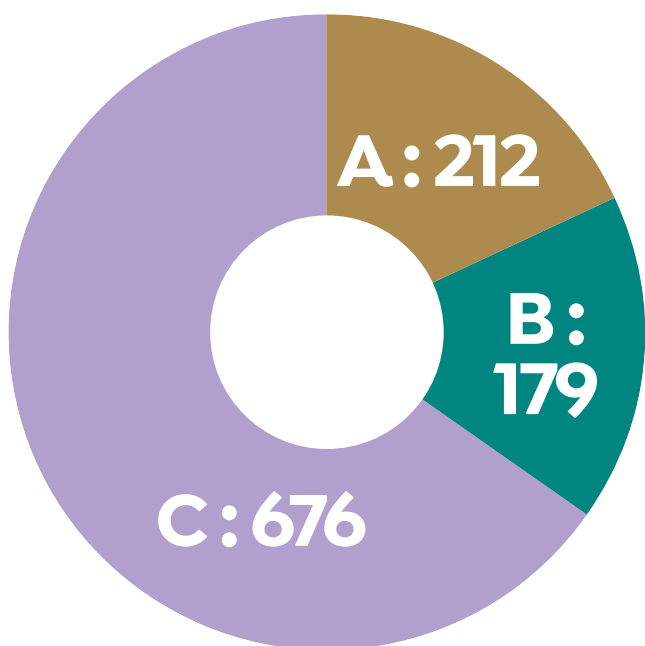
Les trois collectivités dijonnaises sont engagées dans une politique de soutien à l'apprentissage afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Depuis 3 ans, ce sont près d'une centaine d'apprentis qui exercent au sein des trois collectivités. L'apprentissage s'effectue sur les métiers correspondant aux besoins de recrutement des collectivités et sur les métiers pour lesquels les collectivités peuvent proposer des activités qualifiantes en lien avec le diplôme préparé. Au 31 décembre, Dijon métropole compte 28 apprentis (10 femmes et 18 hommes).



RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



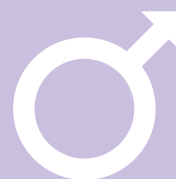
RÉPARTITION PAR CATÉGORIE



**DIJON MÉTROPOLE
EMPLOIE
1 067 AGENTS
AU 31/12/2025**



438
femmes



629
hommes





© Jonas Jacquet/Dijon métropole

26

LA COMMUNICATION INTERNE

Un atelier proposé lors de la Mastercadres 2025.

La communication interne accompagne l'équipe de direction générale et les managers. Elle conçoit et met en œuvre la stratégie de communication interne de la collectivité et participe à la valorisation des missions et des projets portés par les agents.

Dans le cadre de la transformation numérique de la collectivité, le projet de refonte de l'intranet, engagé en 2023, s'est poursuivi en 2025 avec la réalisation d'une maquette prototype, conçue et testée par les agents. À partir des besoins identifiés, l'équipe projet a travaillé en collaboration avec un prestataire afin de concrétiser ce nouvel outil. Le nouvel intranet propose un accès simplifié aux informations et aux ressources, une ergonomie optimisée pour une consultation sur téléphone et une meilleure accessibilité. Pour la deuxième année consécutive, les vœux du directeur général des services ont été organisés en format digital, avec une retransmission en direct à destination de l'ensemble des agents. Des points de rassemblement ont également été mis en place sur plusieurs sites afin de favoriser une diffusion collective. Ce format est appelé à être reconduit dans les prochaines années.

Un article mensuel dédié aux arrivées, mobilités internes et départs en retraite permet par ailleurs de tenir les agents informés des évolutions de la collectivité, d'accueillir les nouveaux collègues et de valoriser les parcours professionnels.

En 2025, l'équipe de Dijon métropole a remporté, pour la quatrième année consécutive, le trophée du challenge inter-organismes du don du sang organisé par l'EFS, témoignant une nouvelle fois de la forte mobilisation des agents.

La communication interne a également accompagné plusieurs services dans l'organisation de webinaires à destination des agents, notamment lors de temps forts institutionnels (avancements, promotions internes, entretiens professionnels).

Intranet

174 actus

602 000
visites

1 143 000
vues de pages
(accueil portail)

Événements institutionnels

3
grands événements de
communication interne

(vœux du directeur général des services, Collectiv'été et Mastercadres)

NEWSLETTER INTRANET

Envoyée chaque mardi matin sur la messagerie professionnelle de l'ensemble des agents, la newsletter intranet est hebdomadaire. Elle relaie les liens vers les articles publiés dans la semaine, intègre une rubrique « À revoir » et rappelle les événements à venir.

VIDÉOS ET PODCASTS

Dans le cadre de la valorisation des services et des projets, le service a supervisé en 2025 le tournage et le montage de 11 vidéos. Celles-ci sont hébergées sur une chaîne YouTube dédiée (non répertoriée) et accessibles depuis l'intranet.

MESSAGES ÉLECTRONIQUES À DESTINATION DE TOUS LES AGENTS

La communication interne diffuse régulièrement des messages électroniques à l'ensemble des agents sur des thématiques variées, notamment :

- la participation à des challenges ou manifestations (don du sang, Odyssea, Octobre rose) ;
- des invitations à des événements internes organisés par les services (journée Qualité de vie au travail, challenge égalité, vœux au personnel) ;
- des comptes rendus du Comité social territorial (CST).

ÉVÉNEMENTS

La direction a assuré le pilotage de Collectiv'été, événement convivial à destination de l'ensemble des agents. Elle a également contribué à la bonne organisation de nombreux événements internes : journée d'accueil des nouveaux agents, MasterCadres, remises de médailles, Octobre rose, Odyssea, don du sang, challenge mobilités, cérémonie des vœux.

L'EN+

Chaque mois, un feuillet A4 recto verso est diffusé avec les bulletins de paie. **L'En+** permet à tous les agents d'accéder à une sélection d'informations essentielles : actualités phares publiées sur l'intranet, événements à venir, démarches en matière de ressources humaines ou d'action sociale. Des numéros spéciaux peuvent être réalisés afin d'accompagner certaines opérations spécifiques (CNAS, CAS, travail par fortes chaleurs).



LA DOCUMENTATION- INFORMATION

Le service documentation est un service commun à la ville de Dijon et à la métropole.

Le service assure la gestion des abonnements aux périodiques, qu'ils soient papier ou numériques, ainsi que leur bulletinage et leur diffusion auprès des agents et des élus de la collectivité.

Par ailleurs, l'équipe alimente quotidiennement la plateforme Sésame par la saisie d'articles en lien avec l'actualité des communes et de la métropole, ainsi que sur des thématiques relatives au fonctionnement des collectivités territoriales. Ce travail de veille permet la production et l'envoi de panoramas de presse thématiques aux agents abonnés.

Le service produit également un panorama quotidien de la presse locale, diffusé sans interruption tout au long de l'année, y compris les week-ends et jours fériés.

En 2025, le bulletinage des revues (enregistrement des réceptions) s'est poursuivi via un logiciel documentaire, garantissant une optimisation du suivi des abonnements et une gestion budgétaire rigoureuse.

Le service a également maintenu l'offre de formation à la veille documentaire, initiée en 2024, à destination des agents intéressés. Enfin, les actions de veille sont régulièrement relayées sur Intra@MET.

352
abonnés au panorama
de presse locale

1 267
abonnés aux panoramas
thématiques

190
abonnements papier
et numériques

122
articles fournis
sur demande



LES FINANCES

La direction des finances joue un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre des orientations budgétaires, financières, fiscales et stratégiques de Dijon métropole. Elle travaille en étroite collaboration avec les élus et l'ensemble des directions opérationnelles afin de garantir la soutenabilité des choix financiers de la collectivité.

La direction des finances pilote et sécurise le bon déroulement des processus budgétaires et comptables, réalise des analyses financières et fiscales approfondies et assure plusieurs missions clés :

- la préparation technique des documents budgétaires ;
- la recherche de financements externes ;
- la gestion active de la dette et de la trésorerie ;
- l'animation du dialogue financier avec les directions opérationnelles ;
- l'administration et la garantie de la cohérence du système d'information financière Grand Angle.

Une gestion financière structurée autour de neuf budgets

Le budget de Dijon métropole se compose d'un budget principal et de huit budgets annexes, couvrant notamment les transports publics urbains, les services de l'eau et de l'assainissement, le crématorium et le suivi des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI).

La gestion de ces neuf budgets génère un volume très important de flux financiers, que la direction des finances traite avec rigueur et réactivité.

Le délai de paiement : un indicateur stratégique pour l'économie locale

Le respect, et surtout l'amélioration des délais de paiement, constitue un enjeu majeur pour le dynamisme économique local. Un paiement rapide des factures permet en effet de soutenir la trésorerie des entreprises prestataires et partenaires du territoire.

Consciente de cet impact, la direction des finances engage les dépenses dans un délai nettement inférieur au maximum réglementaire :

- des délais maîtrisés à chaque étape, bien en-dessous des exigences réglementaires ;
- un partenariat ordonnateur/comptable performant, permettant d'accélérer le traitement global ;
- un impact direct sur la trésorerie des entreprises et partenaires de la métropole, grâce à des paiements plus rapides.

Une recherche active de cofinancement et de nouvelles recettes dans un contexte de stabilité des taux d'impositions

En 2025, l'ensemble des taux d'imposition métropolitains est resté stable, dans un contexte où Dijon métropole se situe déjà **en-dessous de la moyenne nationale** des métropoles françaises.

Cette stabilité contribue à maintenir une fiscalité locale modérée, comme le montre la comparaison ci-dessous : les principaux taux appliqués par Dijon métropole sont tous inférieurs à ceux observés, en moyenne, dans les 18 autres métropoles (hors Paris, Lyon et Marseille).

DÉLAIS DE PAIEMENT

Indicateur clé	Délai moyen 2025	Obligation réglementaire	Niveau de performance
Dijon métropole (ordonnateur)	12,19 jours	20 jours	38 % plus rapide que l'exigence
Comptable public	8,21 jours	10 jours	18 % plus rapide que le seuil
Délai global de paiement	20,4 jours	30 jours	Un paiement 9 jours avant la limite légale

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) **4,95 %** (Dijon métropole) / **5,98 %** (Moyenne nationale)

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) **1,41 %** (Dijon métropole) / **3,86 %** (Moyenne nationale)

Taxes d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et sur les logements vacants (THLV) **9,17 %** (Dijon métropole) / **10,36 %** (Moyenne nationale)

Cotisation foncière des entreprises (CFE) **27,04 %** (Dijon métropole) / **31,27 %** (Moyenne nationale)

La valorisation de la trésorerie excédentaire

Les placements effectués ont généré près de 2,05 M€ d'intérêts au cours de l'exercice, contribuant directement au financement des politiques publiques locales.

La recherche active de cofinancements auprès des partenaires institutionnels

Dans un environnement budgétaire toujours contraint, Dijon métropole poursuit une stratégie active de mobilisation de financements externes. Cette démarche vise à optimiser le coût des projets et à renforcer la capacité d'investissement de la collectivité, en s'appuyant sur un réseau diversifié de partenaires : État, Région, Union européenne, agences sectorielles et autres organismes financeurs.

Le montant total des subventions d'équipement s'élève à **15,71 M€ en 2025**, dont 5,15 M€ de certificats d'économie d'énergie (CEE), suite au remplacement depuis 2018 de près de 34 000 points lumineux par des luminaires LED.

LA COMMANDE PUBLIQUE ET LES AFFAIRES JURIDIQUES

Dijon métropole poursuit sa politique des achats socialement et écologiquement responsables appelée aussi Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser).

Le Spaser constitue une feuille de route en matière d'intégration du développement durable dans les achats publics. Il s'agit d'un outil d'accompagnement et de mesure de la performance achat avec la mise en place de 42 indicateurs. Ce schéma se présente autour des 3 axes suivants :

AXE ÉCONOMIQUE

Ambition 1 : rapprocher la commande publique de son tissu économique.

Ambition 2 : dynamiser le territoire par le levier de la commande publique.

AXE SOCIAL

Ambition 1 : faire converger des compétences de l'achat public vers un socle méthodologique commun par le biais de la formation.

Ambition 2 : faire de la commande publique un vecteur de soutien aux publics éloignés de l'emploi et de lutte contre les discriminations.

Ambition 3 : améliorer l'ergonomie, la pénibilité, la santé des agents et des usagers.

AXE ENVIRONNEMENTAL

Ambition 1 : promouvoir une gestion sobre et durable des ressources et développer l'économie circulaire.

Ambition 2 : réduire les consommations et décarboner.

Ambition 3 : lutter contre l'effondrement et la biodiversité.

Ambition 4 : réduire les déchets, valoriser la fin de vie des achats publics.

Afin d'insuffler cette dynamique, des rencontres et des échanges s'organiseront avec les partenaires de la commande publique afin de poursuivre nos efforts pour accéder à une commande publique exemplaire sur le plan de l'écologie tout en favorisant l'inclusion sociale en soutenant les entreprises locales.

Dijon métropole cherche à faciliter l'accès des entreprises à la commande publique en diffusant sur internet la liste prévisionnelle des achats leur permettant d'anticiper et de constituer des groupements d'entreprises, l'accès à des formations et outils mis à disposition – comme « Comment se procurer une clé de signature électronique » – et en organisant des rencontres avec les entreprises dans le cadre des « Cafés de la commande publique »

256 188 heures
au titre de la clause d'insertion

816 personnes ont bénéficié
de contrats clausés grâce aux
marchés de Dijon métropole dont
20 % de femmes (167 femmes)

31 contrats durables
ont été proposés dans le cadre de
projets socialement responsables

381 marchés
notifiés pour la ville de Dijon
et Dijon métropole

108 marchés notifiés
pour les communes membres
du service commun

LA DIRECTION MUTUALISÉE DES AFFAIRES JURIDIQUES

La direction mutualisée des affaires juridiques (DMAJ) assure principalement deux missions : une mission de conseil juridique en interne et la gestion des contentieux impliquant la collectivité. Il est précisé que cette direction est mutualisée avec les communes membres de la métropole adhérant au service commun des affaires juridiques. Les chiffres indiqués portent donc sur les dossiers de Dijon métropole et de 10 communes/établissements membres dont la ville de Dijon. En 2025, la direction mutualisée des affaires juridiques est intervenue dans 144 dossiers, au titre de sa mission de conseil. Concernant la mission de gestion des contentieux, 61 dossiers ont été ouverts en 2025 (dont ceux de la ville de Dijon), auxquels il faut ajouter 19 dossiers de protection dont la DMAJ assure le suivi, dans le cadre d'infractions commises contre des agents chargés d'une mission de service public. Accessoirement, la DMAJ gère l'enregistrement des statuts des syndicats professionnels.

144 avis juridiques

61 dossiers contentieux
ouverts dans l'année

19 dossiers
de protection
fonctionnelle suivis



LES ASSURANCES

La direction des assurances est une direction mutualisée avec 11 communes membres de la métropole adhérentes au service commun des assurances. Il s'agit de mettre en place, au profit de ces collectivités, une politique assurantielle adaptée aux risques encourus permettant une bonne couverture et de gérer les dommages causés ou subis par les collectivités. C'est un outil précieux au service de la sécurité juridique des collectivités et dans l'accompagnement des services.

La politique assurantielle et sa gestion

La direction des assurances définit et met en œuvre une stratégie de souscription d'assurances adaptée aux besoins de la métropole et des 11 communes en définissant les besoins, en appréciant les risques et en analysant les données afin d'optimiser le portefeuille d'assurances.

La direction gère actuellement 96 contrats d'assurance globaux visant à couvrir la variété des sujets d'assurance.

La direction des assurances élabore et met en œuvre la stratégie de gestion des sinistres en évaluant les responsabilités et en sollicitant des expertises juridiques et techniques dans le cadre de l'instruction des déclarations de sinistres amiables et/ou contentieux.

406 sinistres gérés, amiables ou contentieux

LA LOGISTIQUE

30

Elle répond aux besoins d'équipements et de fournitures courantes de l'ensemble des directions de la métropole. L'activité du service s'inscrit dans une démarche vertueuse d'achats durables et d'économie circulaire.

PLATEFORME DE STOCKAGE

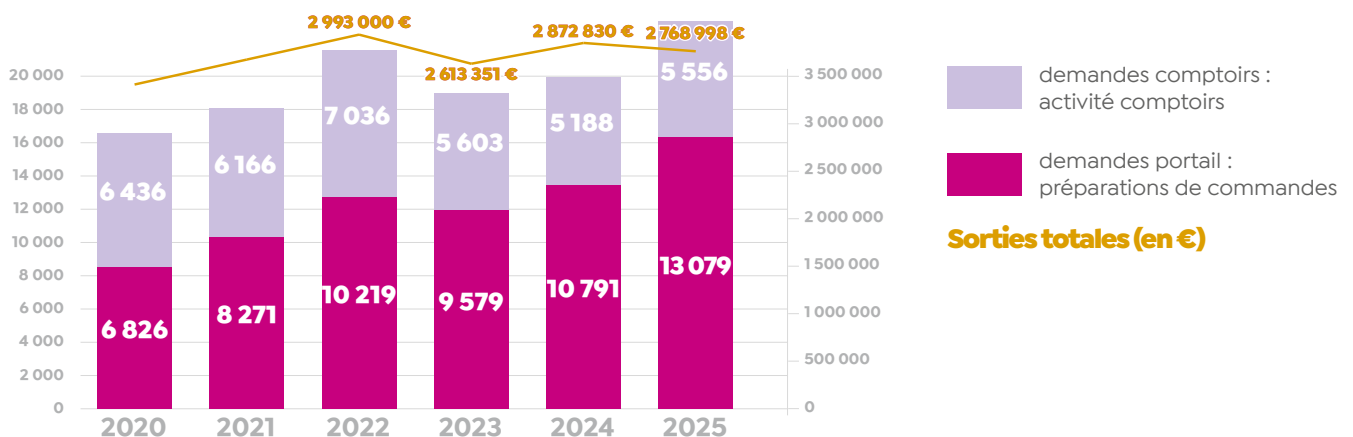
Le nombre de demandes de fournitures est à son plus haut niveau depuis la création du service logistique : 18 635 sorties d'articles (+17 % / 2024), représentant une valeur totale stabilisée de 2 768 998 € (-3,6 % / 2024).

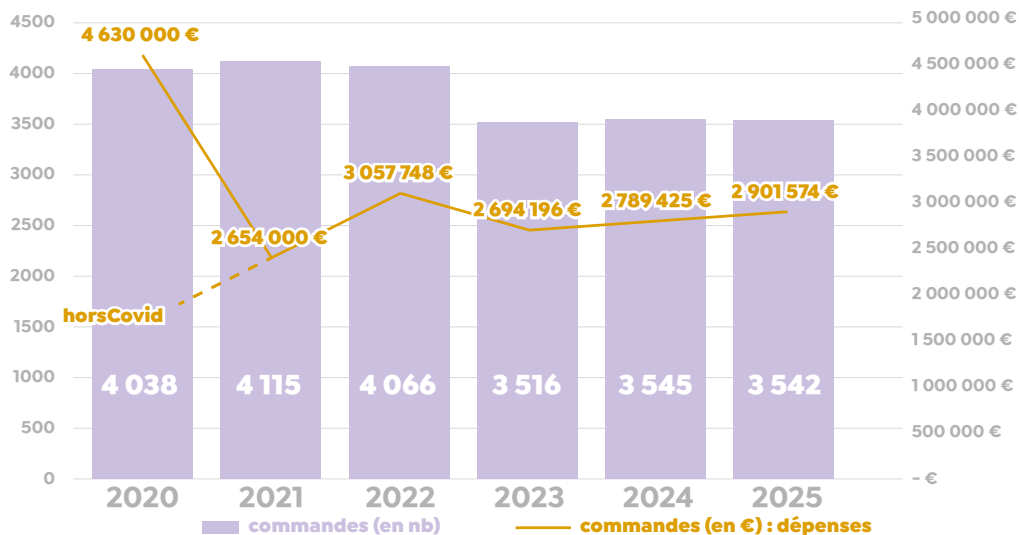
- 13 079 demandes exprimées par le portail web (+21,2 % / 2024).
- 5 556 demandes aux comptoirs du magasin central (+7,1 % / 2024).

- Un travail continu de regroupement et d'optimisation des commandes : 3 542 bons de commandes émis (= 2024) représentant une dépense totale de 2 901 574 € TTC d'achats (+4 % CA / 2024) soit un bon de commande moyen à 819 € et une amélioration de +4,1 % de la performance des bons de commande / 2024.

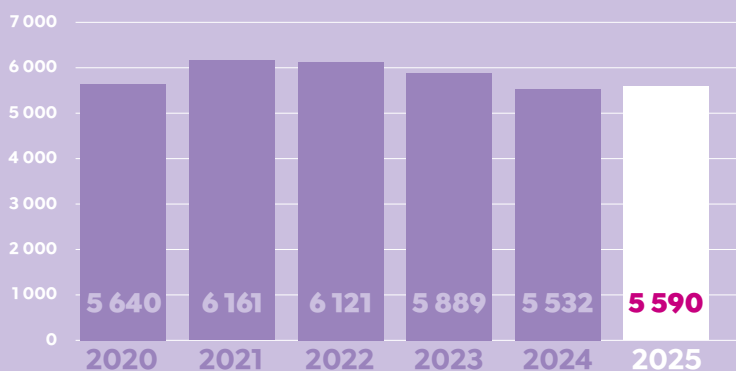
- Un travail de rationalisation du nombre de références en stock, entre les nouvelles références entrées et d'anciennes références sorties ou archivées : 5 590 (soit +1 % / 2024).

Préparations de commandes et activité comptoirs





Références en stock



LIVRAISON-DISTRIBUTION

81,3 % des 13 079 demandes de fournitures exprimées par le portail web ont fait l'objet d'une demande de livraison, soit 10 632 demandes. Cela représente une hausse d'activité de 24,2 % / 2024, et une demande de transport de 4,2 M tonnes.km au total sur l'année.

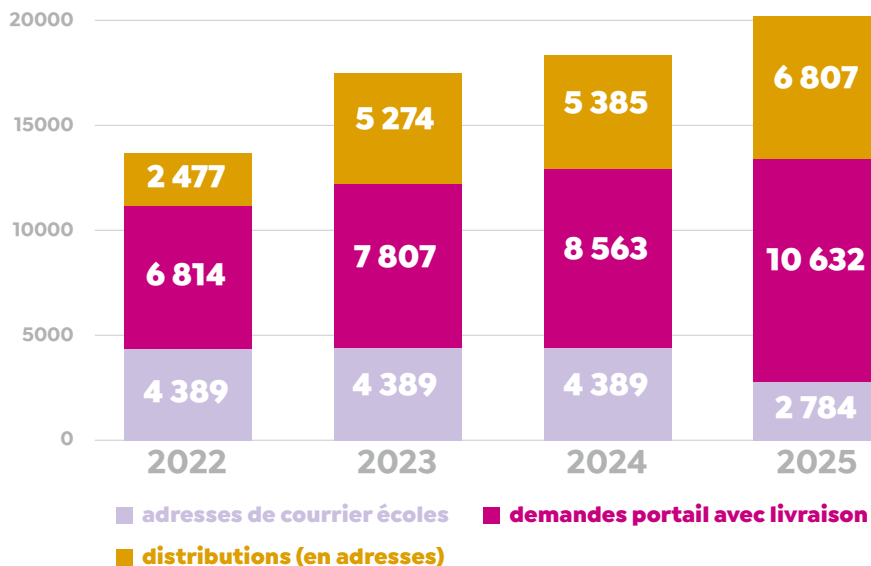
Certaines directions confient également au service logistique leurs besoins de distributions de supports de communication, dans le cadre d'événements culturels organisés par la collectivité : 83 distributions ont été réalisées en 2025 (contre 71 en 2024, soit +17 % / 2024) représentant un total de 6 807 adresses distribuées (5 385 adresses distribuées en 2024, soit +26,4 %).

En complément, l'équipe de livraison-distribution assure aussi la distribution de courrier interne dans les écoles. Étant donné la hausse d'activité de livraisons de fournitures et des demandes de distributions exprimées par ses services clients, et en accord avec la direction Enfance-Éducation qui déploie progressivement la dématérialisation d'un certain nombre de documents internes, le service logistique a réduit ses

passages dans chaque école à un passage hebdomadaire, passant donc de 4 389 à 2 784 adresses desservies à l'année.

La hausse d'activité de livraison et distribution a ainsi permis de réduire le coût du point de livraison à 10,34 € en 2025, soit une baisse de 8 % / 2024.

Enfin, la flotte de véhicules de livraison a connu en 2025 le remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique. Ce changement contribue aux réductions de l'impact environnemental des activités de livraison, des nuisances en centre-ville, des charges, ainsi que du coût du point de livraison.





© Honest/Dijon métropole

32

LE CONSEIL ET L'ÉVALUATION

La direction du conseil et de l'évaluation de Dijon métropole accompagne la collectivité dans le pilotage et la mise en œuvre de ses projets au travers de ses 3 dimensions : le conseil en gestion et transition écologique, l'audit et la maîtrise des risques et l'évaluation des politiques publiques.

La dimension de conseil en gestion regroupe l'ensemble des expertises permettant de piloter et d'accompagner les services publics : analyse des modèles économiques, suivi des satellites (associations, délégations de service public, filiales), calculs de coûts d'équipements et de services, construction d'indicateurs, d'outils de pilotage et de tableaux de bord.

Après l'obtention, en 2024, du prix de l'innovation financière décerné par l'AFIGESE pour ses travaux en matière de contrôle de gestion environnementale, Dijon métropole a reçu en novembre 2025 le prix Territoria de bronze décerné par l'Observatoire de l'innovation publique pour sa cartographie des interactions environnementales des satellites. Cette double récompense vient saluer une démarche et un outil innovant, permettant de mesurer et de restituer sous forme de carte mentale les impacts environnementaux des politiques publiques en sortant du cadre budgétaire.

La dimension d'audit et de maîtrise des risques s'est structurée en 2025 avec le recrutement d'une agente dans le cadre d'un contrat de projet et a été rapidement concrétisée par le lancement des premières missions d'audit de procédure, de cartographie des risques et de mise en place de plans de contrôle interne.

Enfin, la démarche d'évaluation des politiques publiques, initiée en début d'année 2024, a continué à s'implanter au sein de la collectivité avec notamment la restitution de deux rapports finaux d'évaluation en cours d'année et le lancement de nouvelles missions qui aboutiront en 2026.





LE NUMÉRIQUE

L'intelligence artificielle est utilisée pour identifier les passages piétons à risque qui nécessitent une sécurisation. Ici à Dijon rue d'Auxonne, devant le collège Saint Joseph La Salle et à proximité du jardin Darcy.

33

Dans le cadre du Schéma de mutualisation de la métropole, ce sont non seulement Dijon métropole et la ville de Dijon, mais aussi autres 17 communes du territoire qui bénéficient des services de la direction du numérique. Celle-ci contribue directement à la stratégie et à la performance de ces collectivités, en couplant expertise numérique et expertise métiers.

Intelligence artificielle, c'est parti !

Après les premières phases de découverte et d'accoutumance aux technologies d'intelligence artificielle (IA), Dijon métropole est réellement passée à l'action cette année. Au-delà de l'habituel assistant conversationnel type Microsoft Copilot, plusieurs cas d'usage métiers ont été expérimentés et, pour certains, mis en production.

Ainsi, l'IA est-elle utilisée dans les services en ligne, pour l'analyse et la modération des contenus fournis par les tiers (justificatifs de domicile, pièces d'identité). Dans bien des cas, le traitement des demandes citoyen devient alors immédiat sans que ne soit plus nécessaire une intervention humaine en temps différé. De même, l'IA s'est également avérée un renfort inestimable pour l'application

de la loi LOM qui requiert la sécurisation des passages piétons « à risque ». Avec une fiabilité remarquable, l'IA détecte et analyse les zones dangereuses (visibilité réduite, usure, obstacles), permettant de prioriser les actions et d'optimiser les ressources de la collectivité.

Bien sûr, Dijon métropole tient aussi à garantir le caractère éthique et équitable des technologies IA qu'elle utilise. C'est pourquoi elle a adopté une Charte de la donnée. Mise au point par le conseil métropolitain de la donnée, une instance qui regroupe des acteurs du territoire de tous horizons, elle traite notamment de l'acceptabilité des algorithmes et des systèmes d'IA dont l'utilisation doit rester transparente, contrôlée et non discriminatoire.

Numérique responsable, le numérique qui pense à demain

De plus en plus se pose la question de l'empreinte globale des technologies numériques, dont la diffusion et l'usage ne cessent d'augmenter. Consciente de l'enjeu, Dijon métropole est résolument engagée dans une ambitieuse démarche numérique responsable appuyée sur les réglementations françaises importantes sur le sujet, notamment la loi Réduction de l'empreinte environnementale du numérique (REEN) ou la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC).

En lien direct avec la direction RSO mais aussi avec les directions métiers les plus concernées au sein de la métropole, un important travail a été accompli cette année. Il se fonde sur



le référentiel Label numérique responsable (LNR) qui prend en compte les spécificités des collectivités territoriales et couvre un large spectre du numérique responsable. Un état des lieux du numérique responsable a été organisé et dressé. Il place déjà Dijon métropole au-delà du niveau 1 du label, confirmant une maturité déjà engagée. Il reste désormais à structurer le programme d'amélioration et à mettre au point la feuille de route opérationnelle, afin d'inscrire la transition numérique du territoire dans un cadre durable et maîtrisé.

Cybersécurité, une approche plus humaine que technologique

Suivant l'actualité et les bouleversements géopolitiques, la cybercriminalité ne cesse de croître et de prendre de l'ampleur. Les derniers chiffres ne laissent guère de doute sur l'envergure et la puissance de la menace. En conséquence, Dijon métropole ressert sa garde ! Elle s'est adjoint les services d'un centre des opérations de sécurité (SOC) opérés par les équipes d'Orange cyberdéfense pour assurer la supervision 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 du système d'information de la métropole et de ceux qui lui sont reliés.

La mise en place de ce SOC est une première étape d'une course sans fin. C'est avant tout l'expertise humaine, la formation continue des agents, l'amélioration et l'adaptation permanente de leurs « réflexes cyber » qui importent et constituent la première ligne de défense. Il n'est pas tant question de construire un bouclier qu'on aurait l'illusion de croire indestructible, que de garantir la résilience de l'organisation en la préparant à faire face aux crises cyber et aux interruptions majeures des systèmes numériques.

19

collectivités adhérentes :
Dijon métropole, ville de Dijon
et 17 autres communes

300

sites desservis pour 150 sites en
réseau dont la moitié en très haut
débit, grâce à un réseau en fibres
optiques de quelque 240 km
sur toute l'agglomération

55

sollicitations enregistrées
chaque jour par la hotline
en provenance
des agents des 19 collectivités

Un parc d'environ

5 500

postes informatiques dont quelque
2 500 Chromebook dans les
écoles ; 600 matériels d'éditique
(imprimantes, copieurs, fax)

4 000

téléphones fixes dont la plupart
en technologie IP
et 1 300 téléphones mobiles

45 000

messages électroniques
échangés chaque jour
Plusieurs dizaines de millions
de fichiers partagés en réseau

Quelque

500

applications de toute nature
et pour tous les métiers...

40 000

utilisateurs réguliers des services
en ligne pour quelque
6 500 000 interactions
chaque année





© Vincent Arbelet/Dijon métropole

LES ASSEMBLÉES

Le conseil métropolitain se déroule au siège de la métropole, salle Alain Millot.

35

Le service des assemblées (service mutualisé ville et Dijon métropole) est chargé d'assurer le bon fonctionnement démocratique de la collectivité. Il organise, sécurise et accompagne l'ensemble des instances délibérantes et consultatives (conseil métropolitain, commissions, bureau métropolitain, etc.).

Il assure la gestion de l'ensemble des actes administratifs des deux collectivités (délibérations, décisions, arrêtés, procès-verbaux, conventions). Il veille à ce que chaque acte respecte les obligations légales et les procédures réglementaires en vigueur : contrôle de légalité, publication, notification et sécurisation juridique.

Lors du renouvellement des conseillers, le service des assemblées joue un rôle central dans la remise en route institutionnelle des nouvelles équipes élues.

LES INSTANCES MÉTROPOLITAINES EN 2025

6

bureaux

6

conseillers métropolitains

445

délibérations
(215 pour le bureau
et 230 pour le conseil)

753

arrêtés et
290 conventions



ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT





En 2025, la Foire de Dijon a rassemblé 170 000 visiteurs.
Ici, le stand Dijon métropole.

*Le développement
économique*

*Dijon Bourgogne
Invest*

*Dijon Bourgogne
Events*

*L'enseignement
supérieur*

*Une métropole
de patrimoine(s)*

*La Cité internationale
de la gastronomie et du vin**

Les relations internationales

Le tourisme

*Le musée des Beaux-Arts**

Dijon métropole viticole

* Équipements municipaux de la ville de Dijon





© Emma Benyamine/Dijon métropole

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les salariés de la filiale Healthcare sont désormais installés à Dauphine-Dijon.

38

Dijon métropole confirme son statut de métropole intermédiaire la plus attractive de France, en se classant 1^{re} du baromètre Arthur Loyd.

La dynamique d'implantation et d'extension des entreprises

Malgré un contexte national et international tendu, la dynamique d'implantation et d'extension des entreprises se poursuit. L'industrie locale reste portée par la filière pharmaceutique, en croissance continue, avec des projets structurants tels que l'extension de l'usine AdhexPharma à Chenôve ou l'installation d'Urgo Healthcare sur le site de Dauphine Dijon.

La dynamique de l'emploi est également soutenue par le secteur de l'hôtellerie-restauration, fortement recruteur, et par une filière touristique particulièrement dynamique.

Le tissu économique métropolitain se distingue par sa diversification, avec des filières porteuses comme la santé et le numérique, mais aussi un renforcement dans des secteurs stratégiques tels que la défense et le nucléaire. À titre d'exemple, Safran projette une extension à Dijon (environ 100 emplois supplémentaires) et Orano s'est implanté sur Valmy avec une soixantaine d'emplois annoncés.

 **100 000**

emplois salariés privés permanents (hors intérim)

  **66**  

entreprises accompagnées par Dijon Bourgogne Invest depuis sa création en 2022 (1 266 emplois)

26 nouvelles implantations en 2025, générant **688** emplois à trois ans



Cette dynamique favorable n'occulte pas des situations plus défensives, liées notamment aux restructurations industrielles nationales, illustrées par la fermeture de Tetra Pak à Longvic ou le retrait annoncé de JTEKT Europe à Chevigny-Saint-Sauveur.

Le foncier économique, levier stratégique



Créée mi-2024 par Dijon métropole, la SEMPAT D3B joue un rôle clé dans le développement de l'immobilier d'entreprise, notamment avec le futur bâtiment Technov, dédié à la tech et au numérique. Aux côtés de l'EPFL et de la SPLAAD, elle complète une chaîne d'outils permettant d'offrir aux entreprises des solutions foncières et immobilières adaptées à chaque phase de développement.

- **Ecoparc** : près de 90 % de la tranche 1 commercialisée (25 ha vendus, 3,5 ha sous option). Le site compte 510 salariés, auxquels s'ajouteront environ 300 emplois via les projets en cours.
- **Beauregard** : 30 ha cédés à 21 entreprises, représentant 850 emplois. Le regroupement des activités de Savoye en 2025 renforce l'attractivité du site ; près de 20 ha restent disponibles, avec 350 emplois supplémentaires attendus.

L'innovation au cœur du développement économique

Dijon métropole s'affirme comme un territoire d'expérimentation et de déploiement de solutions innovantes, au service des transitions numérique et

écologique. Cette stratégie repose sur des écosystèmes structurés et des coopérations étroites entre entreprises, recherche et enseignement supérieur.

Elle s'incarne notamment à travers trois lieux totems :

- **Santenov (santé)** : avec le futur bâtiment Sully-Santenov (9 100 m², ouverture début 2028), réunissant formation, recherche, plateformes technologiques et entreprises. Le programme Santenov/Boost soutient activement l'émergence et l'accélération de projets innovants ;
- **Technov (numérique et tech)** : un bâtiment de 6 000 m², livré fin 2027, dédié à la formation, à l'entrepreneuriat et aux espaces collaboratifs ;
- **AgrOnov (agroalimentaire et agroécologie)** : pôle d'excellence à Bretenière, poursuivant son extension avec 2 000 m² supplémentaires attendus en 2028.

Ces trois équipements contribuent à façonner une nouvelle image économique de la métropole dijonnaise.

Une stratégie d'attractivité affirmée

La marque territoriale Nous sommes Dijon Bourgogne renforce la lisibilité et le rayonnement du territoire autour de valeurs d'audace, d'épicurisme et d'authenticité. Un réseau de 383 ambassadeurs, un an après sa création, contribue à cette dynamique. La grande soirée des ambassadeurs, organisée en décembre 2025, a réuni 250 participants.



ZOOM 
Territoire



Bourgogne Industrie

Pour sa première année d'exercice, le dispositif Territoire Bourgogne Industrie a permis de déployer plusieurs actions structurantes :

- **Industri'elles Week, dédiée à la découverte des métiers industriels et à la lutte contre les stéréotypes, qui a mobilisé 1 000 collégiens et 25 entreprises industrielles. L'opération sera reconduite en 2026.**
- **Synergies, démarche d'écologie industrielle et territoriale, qui vise désormais un déploiement à l'échelle des cinq territoires de Bourgogne Industrie afin de renforcer les coopérations et la décarbonation des activités industrielles.**

Enfin, Bourgogne Industrie accompagne la SEM Énergies dans le développement de projets d'autoconsommation collective photovoltaïque au sein des zones d'activités de Longvic et Chevigny-Saint-Sauveur.

39

Soirée des ambassadeurs Nous sommes Dijon Bourgogne au stade Gaston-Gérard.



© Vincent Arbelet/Dijon métropole



santenov
— DIJON BOURGOGNE —



© Emma Benyamine/Dijon métropole

Pose de la première pierre du campus Sully-Santenov.

Trois pôles d'excellence en pleine croissance

LA FILIÈRE SANTÉ

L'association du technopôle Santenov Dijon Bourgogne engage sa transformation en Groupement d'intérêt public (GIP) afin de sécuriser sa montée en puissance et de renforcer son rôle de levier de développement économique. Cette évolution vise la mutualisation de ressources et d'expertises entre membres fondateurs, la mobilisation de cofinancements publics et privés et l'association de partenaires stratégiques. À l'issue d'une étude de faisabilité conduite par Novlaw, la gouvernance a validé ce changement de statut lors d'une assemblée générale extraordinaire le 22 octobre 2025, pour une mise en œuvre opérationnelle courant 2026. Les premières mutualisations concerneront principalement des mises à disposition de personnels (direction, chefferie de projet innovation).

Les activités du cluster Santenov ont été poursuivies et amplifiées avec :

- une refonte de la stratégie marketing autour des programmes Santenov'Connect et Santenov'Boost, accompagnée d'une modernisation des outils de communication ;
- une actualisation de l'économétrie santé du territoire (données 2018), montrant une croissance de +50 % et confirmant la première place régionale avec 170 entreprises, 9 000 emplois et 2 Md€ de chiffre d'affaires ;

- le déploiement de Santenov'Connect à travers 21 actions de mise en réseau, promotion et animation (ateliers, idéation, stands collectifs sur salons et congrès) ;
- la mise en œuvre de Santenov'Boost, articulé autour de l'accélération de start-up, du soutien à des projets d'innovation collaboratifs et de l'accompagnement de projets structurants régionaux, nationaux ou européens (Powder ON, I-NanoT, TLE Realistic).

Infrastructures et projets structurants :

Les négociations entre copromoteurs, investisseurs et partenaires bancaires ont permis le lancement du chantier du bâtiment Sully-Santenov, futur bâtiment signal de l'écosystème santé (9 100 m²) dédié aux entreprises, à l'enseignement supérieur et à l'innovation (santé numérique, pharmacie industrielle, bioproduction).

Par ailleurs, Dijon métropole poursuit son soutien au projet ReadapTIC du CHU Dijon Bourgogne, avec un accompagnement financier pluriannuel de 3 M€, dédié à une plateforme de rééducation innovante.

LA FILIÈRE DE LA TRANSITION ALIMENTAIRE

Infrastructures et aménagements :

Les études de maîtrise d'œuvre du site AgrOnov de Bretenière ont été engagées, avec une livraison prévue en mars 2028. Les bâtiments seront transférés à la SEMPAT D3B. AgrOnov 1 affiche déjà un taux d'occupation de 63 %, regroupant 12 entreprises et 60 emplois.

Programme ProDij. et projets associés :

Le programme ProDij. a été renforcé avec



l'accompagnement

de start-up et de projets innovants via le Fonds régional d'innovation, ainsi que le soutien à plusieurs projets de recherche-action. À mi-parcours, la réaffectation de crédits a permis de financer cinq nouveaux projets pour près de 1 M€ de subventions. La reconnaissance nationale de ProDij. s'est traduite par de nombreuses interventions en colloques, l'obtention du label PAT niveau 2 et la sélection de Dijon métropole pour accueillir les 4^e Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation en 2026. Deux projets européens ont par ailleurs été déposés ou obtenus (LIFE et Horizon Europe). Les actions portent notamment sur l'alimentation des seniors, l'observation des comportements alimentaires et l'empreinte carbone de l'alimentation. Le programme Les Tables Prodijieuses a également été lancé afin d'accompagner les restaurateurs vers une labellisation écoresponsable.

Structuration de l'écosystème :

Dijon métropole consolide ses partenariats stratégiques (Vitagora, AgrOnov, Institut Agro Dijon) et contribue au développement d'un pôle d'excellence autour des ferments et de la fermentation. Elle soutient également des dispositifs innovants de formation et de pédagogie (Agro Open Lab) et prépare un programme ProDij. à la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

Intégration du volet « alimentation » dans le Plan climat et biodiversité de

Dijon métropole : l'alimentation représente 25 % de l'empreinte carbone du territoire.



LA FILIÈRE NUMÉRIQUE

Technov, futur lieu totem

Le projet Technov, porté par GA Smart Building, constituera le premier bâtiment en construction hors site à Dijon. D'une surface de 6 000 m², il accueillera un lieu totem pour les start-up, des écoles du numérique et des PME/ETI du secteur. La livraison est prévue fin 2027 pour un investissement de 14 M€ HT.

Structuration de l'écosystème numérique

La métropole poursuit son soutien aux acteurs clés du territoire (Green City, Cap Digital, Robotics Valley, French Tech BFC, Docks Numériques) et renforce la coopération avec l'enseignement supérieur, notamment autour de l'intelligence artificielle (projet CAIRE – France 2030, mentorat CODA).

Elle accompagne l'émergence de l'informatique quantique, soutient la stratégie métropolitaine de la donnée et développe la culture de l'open innovation à travers hackathons et data challenges.

Rayonnement et attractivité

Enfin, Dijon métropole organise ou soutient plusieurs événements de référence (Université de la transition numérique, DevFest, Forum du numérique), favorisant l'attractivité du territoire et l'insertion professionnelle des étudiants et personnes en reconversion.



© Arnaud Finistre/Dijon métropole

Présentation du projet Technov.





© Dijon Bourgogne Invest

42

DIJON BOURGOGNE INVEST

2^e édition de Welcome to Dijon
à la Cité internationale
de la gastronomie et du vin.

dijon
BOURGOGNE INVEST

En 2025, Dijon Bourgogne Invest (DBI) a accompagné 26 décisions d'implantation, représentant 688 emplois supplémentaires à trois ans.

Ces projets se répartissent de manière équilibrée entre :

- 15 projets endogènes (extensions, relocalisations) : 320 emplois ;
- 11 projets exogènes : 370 emplois.

Plusieurs dossiers demeurent confidentiels, notamment le projet Goliath (exogène, 7 ha, 250 emplois) et le projet Ours blanc (endogène, 5 ha, 40 emplois). Parmi les projets rendus publics figure l'implantation d'Orano Projets sur Valmy, avec 60 emplois créés à trois ans.

DBI a également accompagné avec succès plusieurs PME : Refectory (logistique agroalimentaire), IEQT (formation QSE), Wind Gear Services (éolien) ou encore la relocalisation du spécialiste en électricité industrielle L-OMEGA sur la zone d'activité Beauregard (3 M€ d'investissement, 10 emplois).

31 % des implantations confirmées relèvent des grandes filières d'excellence métropolitaines : santé, agroalimentaire et numérique. Depuis 2022 : 79 implantations ou extensions ayant généré 1 430 emplois nouveaux.

DBI a poursuivi la montée en puissance de ses programmes d'accompagnement RH et start-up, avec notamment :

- la 2^e édition de Welcome to Dijon à la Cité, dédiée à l'accueil des nouveaux salariés ;
- la 2^e édition du challenge Agri Food, menée avec Village by CA, AgrOnov, Vitagora et DECA-BFC, accompagnant 10 start-up.

Attractivité immobilière et projets structurants

DBI mène depuis plusieurs années un travail actif de prospection et de prescription auprès des investisseurs et acteurs de l'immobilier d'entreprise, avec une présence renforcée au MIPIM et au SIMI en 2025. Cette action a favorisé l'émergence de deux villages d'entreprises :

- le projet porté par Proudreed, dont la première pierre a été posée en février 2026 (6 000 m² livrés fin 2026, pour un total de 18 000 m²) ;

- le projet développé par le groupe Spirit, avec une première phase de 2 200 m² prévue dès 2027.

DBI accompagne également la reconversion de la Chocolaterie de Bourgogne, dont la programmation (plus de 50 000 m²) est achevée, ainsi que l'orientation de nombreux prospects vers les sites publics aménagés par la SPLAAD (Beauregard, Ecoparc). Elle est par ailleurs fortement impliquée dans le projet de site totem du numérique et de la tech, attendu à l'horizon 2027.

Appui aux projets défensifs et à la revitalisation

DBI a été mobilisée sur plusieurs dossiers sensibles, notamment Tetra Pak (mise en œuvre de la loi Florange), JTEKT (PSE partiel) et Savoye, en accompagnement des phases de transition ou de restructuration. Membre actif du comité des acteurs piloté par la DDETS, DBI contribue à l'animation des conventions de revitalisation. À ce titre, trois PME locales ont bénéficié d'aides au recrutement, permettant 5 embauches en CDI.





© Margot Dupuis/Dijon métropole

Le salon Apprentissimo était organisé au Parc des expositions et congrès.

DIJON BOURGOGNE EVENTS

Opérateur du Parc des expositions et congrès depuis 2023, **Dijon Bourgogne Events (DBE)** confirme son rôle d'outil structurant de l'attractivité événementielle. En 2025, le site a accueilli ou organisé 133 événements, réunissant près de 320 000 visiteurs, contre 273 000 en 2024.

La programmation repose sur un équilibre entre congrès professionnels, salons, événements d'entreprise, manifestations institutionnelles et rendez-vous grand public, renforçant le positionnement de Dijon sur le marché du tourisme d'affaires.

Un rôle renforcé d'organisateur

DBE affirme également son rôle d'organisateur d'événements majeurs pour le territoire. La Foire de Dijon, avec près de 170 000 visiteurs, demeure l'événement emblématique et se classe parmi les cinq premières foires françaises.

La programmation s'appuie aussi sur des rendez-vous à forte portée économique et sociétale : Salon de l'habitat, Salon des seniors, Apprentissimo ou Salon point de vue RH.

Retombées et perspectives

L'ensemble des événements accueillis et organisés génère des retombées économiques significatives et contribue au rayonnement de la métropole. En 2026, DBE poursuivra la structuration de sa stratégie nationale avec une ambition claire : positionner Dijon comme une métropole de référence pour l'accueil de congrès, salons et grands événements professionnels et grand public.





© Vincent Arbelet/Dijon métropole

44

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

La métropole accompagne l'installation d'écoles d'ingénieurs, comme ici l'ESEO et l'ESTP qui ont rejoint la rue Sully en 2022.

Avec plus de 40 000 étudiants accueillis sur le territoire par plus de 70 établissements, Dijon métropole se positionne comme une grande agglomération universitaire.

Dijon métropole est désormais la 5^e concentration étudiante en France rapportée au nombre d'habitants, marquée par la 3^e plus rapide croissance de la population étudiante parmi les métropoles françaises, toutes tailles confondues (SIES/Insee) entre 2015 et 2025.

La métropole continue d'accompagner la réalisation du grand campus urbain de centre-ville Maret visant à réunir sur l'ancien siège du Crous, les établissements SciencePo Paris - Campus de Dijon, l'ESM et l'ENSAD. Ce projet est inscrit au CPER 2021-2027, avec un soutien financier (subvention d'investissement) de 4,1 M€ de la métropole et une ouverture prévue en 2028.

La métropole est engagée aux côtés de l'Établissement public expérimental mis en place par décret du 4 décembre 2024 et regroupant autour de l'Université Bourgogne Europe 11 établissements d'enseignement supérieur et de recherche

du territoire, soit deux établissements-composantes (ESM et ENSAD), sept établissements-associés (CHU, CGFL, ESTP, ESEO, CESI, BSB et ESAAB) et deux établissements partenaires (le CROUS BFC et SciencesPo Paris - Campus de Dijon). L'objectif est une intégration progressive pouvant déboucher à terme sur la création d'un Grand Établissement, afin que l'UBE représente l'un des principaux moteurs de développement du territoire métropolitain, et réciproquement, que le territoire puisse être source d'ancrage et de développement de l'Université.

Afin de faciliter les coopérations non seulement entre établissements, facultés et laboratoires, mais aussi avec les entreprises et les financeurs, l'année 2025 a également été marquée par l'accueil du congrès annuel de l'Association des villes universitaires de France, et par le lancement des études préparatoires au futur Schéma métropolitain de l'enseignement supérieur, de la recherche

et de l'innovation, dont la priorité sera de faciliter l'innovation et le développement de l'entrepreneuriat. Un diagnostic est en cours sur la base d'entretiens menés avec les principaux décideurs, chercheurs, mais aussi auprès de chefs d'entreprises innovantes et d'accompagnateurs de l'innovation.

En 2025, Dijon métropole se place en 4^e position des meilleures villes étudiantes, parmi les villes comptant 20 000 à 40 000 étudiants, selon le magazine *L'Étudiant*. Pour autant, ces résultats permettent également de dégager certains points d'amélioration : les transports et mobilités ainsi que l'offre de logement.





© Vincent Arbelet/Dijon métropole

Le Crous Truck' du centre ville de Dijon propose une offre étudiante à emporter du lundi au jeudi.



En ce sens, la métropole a réaffirmé en septembre son engagement envers les étudiants en votant une feuille de route métropolitaine Vie étudiante 2025-2027 qui s'articule autour de 3 axes majeurs :

- renforcer le rayonnement et l'attractivité de la métropole ;
- améliorer les conditions et le cadre de vie des étudiants ;
- accompagner les parcours d'insertion et développer le sentiment d'appartenance.

La feuille de route est à retrouver ici



La collectivité a également maintenu et amplifié sa présence sur des événements clés de la vie étudiante comme les Campus Days de l'UBE, les salons étudiants à Dijon mais aussi à Paris et Lyon, ou encore le Golden Coast Festival.



Enfin, la collectivité a lancé différents projets en partenariat avec des associations étudiantes afin d'impliquer davantage ce public dans la conception des politiques publiques qui leur sont destinées : parmi celles-ci, des concertations afin d'éditer un guide étudiant distribué à plus de 6 000 exemplaires contenant toutes les informations pratiques dont ils ont besoin, et cocreation avec des étudiants de l'ESADD de stickers à l'effigie de la vie étudiante à Dijon et de promotion du guide étudiant.

La métropole soutient financièrement le seul festival 100% rap de France. Très prisé des jeunes !





© Jonas Jacquet/Dijon métropole

46

UNE MÉTROPOLE DE PATRIMOINE(S)

Les Journées européennes du patrimoine ont rassemblé 45 000 personnes à Dijon. Ici au 1204.

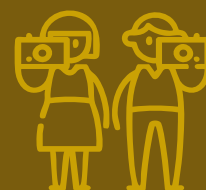
La métropole dijonnaise est riche de l'histoire de ses 23 communes : patrimoines architecturaux, naturels et paysagers offrent un cadre de vie de grande qualité à ses habitants. Histoire viticole, canal de Bourgogne, patrimoine fortifié, histoire des ducs de Bourgogne ou encore patrimoine vernaculaire sont autant de thématiques qu'il est possible d'explorer.

En 2025, le territoire métropolitain compte 239 édifices et près de 1 700 objets protégés au titre des monuments historiques, signe de la reconnaissance nationale, souvent ancienne, de cette richesse locale. Ces protections sont synonymes d'une attention particulière dès lors que des travaux sont menés. Les communes et la métropole se sont également engagées dans la protection d'ensembles urbains à travers la création de trois sites patrimoniaux remarquables : deux à Dijon et un à Fontaine-lès-Dijon.

Le patrimoine ne prend sa pleine valeur que lorsqu'il est partagé et interprété, y compris dans ses évolutions contemporaines. Il est aussi un important facteur d'attractivité. Plusieurs acteurs sont ainsi actifs dans sa valorisation, depuis les services de la collectivité jusqu'aux associations locales, en passant par l'office de tourisme de Dijon métropole.

ZOOM Dijon, Ville d'art et d'histoire

Depuis 2008, Dijon est particulièrement reconnue pour son engagement en faveur de la connaissance, de la conservation et de la valorisation de son patrimoine. Elle a en effet reçu de l'État le label Ville d'art et d'histoire, une reconnaissance renouvelée début 2026 pour une période de 10 ans. À travers l'organisation de visites pour les habitants, jeunes et adultes, la mise à disposition de documents et de supports de découverte ou encore l'animation du 1204-Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, c'est une ambitieuse politique patrimoniale qui est ainsi mise en œuvre tout au long de l'année.



45 600

visiteurs accueillis au 1204-Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, situé au cœur de la Cité internationale de la gastronomie et du vin





© Emma Benyamine/Dijon métropole

LE PÔLE CULTUREL DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN

Au cœur de la Cité, la Chapelle des Climats et des Terroirs propose un parcours de découverte des Climats du vignoble de Bourgogne.

47

Accessible toute l'année librement, la Cité internationale de la gastronomie et du vin permet à chacun de composer son programme de visite sur mesure et incarne dans l'ensemble de ses composantes les deux inscriptions Unesco dont bénéficie la ville de Dijon au patrimoine mondial de l'humanité, avec la mise en valeur des Climats de Bourgogne et du Repas gastronomique des Français.

La ville de Dijon est le seul acteur public de la Cité. Elle pilote les espaces culturels, les 4 expositions consacrées au Repas gastronomique des Français, le 1204 – Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine et les deux chapelles du site, accessibles gratuitement toute l'année. Ces espaces culturels dédiés au Repas gastronomique des Français ont accueilli pour des visites gratuites ou payantes, en particulier des visites guidées gourmandes, des ateliers culinaires, des conférences-dégustations, près de 145 000 visiteurs en 2025, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2024.

Les 3 expositions permanentes (« À table », « En cuisine » et « la Chapelle des Climats et des terroirs de Bourgogne-Franche-Comté ») sont accessibles gratuitement depuis le 1^{er} juillet. La 3^e exposition temporaire inaugurée en mars « Croquez ! La BD met les pieds dans le plat » a

été conçue en partenariat avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême.

Lieu d'incarnation de l'art de vivre et des traditions culinaires françaises et étrangères, d'éducation au bien-manger, local et de saison, la Cité a aussi accueilli des journées dédiées aux fêtes et traditions de Noël du Mexique, des journées dédiées à l'Inde, des ateliers autour des légumineuses ...

Fidèle à son objectif de soutenir la transmission et la promotion des savoir-faire des métiers de bouche et de l'hôtellerie-restauration, la Cité a aussi co-organisé la finale régionale du concours de cuisine Jeunes talents maîtres restaurateurs et organisé avec des lycées professionnels des repas d'application (déjeuners, *tea times*, dîners) pour le grand public.





© Emma Benyamine/Dijon métropole

48

LES RELATIONS INTERNATIONALES

Les étudiants étrangers sont accueillis chaque année à l'Hôtel de ville de Dijon.

Les relations internationales de Dijon ont poursuivi leur croissance en 2025, en appui aux politiques et directions sectorielles de la métropole, avec en priorité la promotion et le développement des partenariats autour des actions européennes, de la transition écologique, de la gastronomie et du développement économique.

Dimension européenne

- Première année d'activité de l'équipe Europe Dijon dans le cadre de la stratégie Europe de Dijon métropole : coordination transversale interservices articulant veille stratégique, identification des candidatures européennes, supervision de la mise en œuvre des projets lauréats, captation des fonds européens structurels (comme le FEDER), sensibilisation-formation des élus et agents aux affaires européennes.
- Dijon métropole a reçu à Vilnius (Lituanie) le label européen Missions villes de la Commission européenne, reconnaissant les collectivités engagées pour la neutralité climatique et l'intelligence urbaine.
- Printemps de l'Europe 2025 en mai (environ 60 événements avec 42 partenaires associatifs et institutionnels), incluant la conférence internationale « Quelle paix en Europe en 2025 ? ».
- Concrétisation du partenariat de Dijon métropole avec la ville ukrainienne de Vinnytsia avec la signature de l'accord quadripartite de coopération avec la ville et l'oblast de Vinnytsia et la région BFC ; la candidature conjointe des villes de Dijon et Vinnytsia à l'appel à projet européen Sun 4 Ukraine est déclarée lauréate en octobre.
- Opération de marketing territorial à Cluj-Napoca à l'occasion des Cluj-Days 2025 et du soixantième anniversaire du partenariat Dijon / Cluj en mai 2025 – signature de deux accords de coopération universitaire (UBE et ENSAD) et promotion touristique et gastronomique.
- Implication accrue dans les réseaux européens et internationaux – par exemple : déplacement de la maire à l'AG d'Eurocities à Braga et à Guimarães au Portugal, ville jumelle élue capitale verte européenne 2026 ; adhésion de Dijon métropole au réseau européen des villes universitaires de l'AVUF (ENUT), délégation de la métropole au Smart City World Congress à Barcelone, participation d'un élu de la métropole aux réunions du Pacte de Milan pour une alimentation durable.
- Poursuite des travaux de réflexion de Dijon métropole autour de la défense des intérêts des villes européennes du vin auprès des institutions européennes et l'opportunité de s'inscrire dans un réseau européen dédié.



Poursuite des projets de coopération décentralisée pour lesquels Dijon reçoit le cofinancement du ministère des Affaires étrangères

- Projet Réseau Jazz France Balkans" (réunion à Nis en Serbie) et projet Tourisme et alimentation durables avec Chefchaouen - délégation à Dijon.

Partenariat de Dijon métropole avec le département de Kumamoto (Japon)

- Lors de l'Exposition universelle d'Osaka (avril 2025), conjointement avec la région Bourgogne-Franche-Comté (y compris la CCIR, AER) et Vitagora.
- Promotion touristique conjointe à Tokyo auprès des tours opérateurs, des institutions et de leaders d'opinion japonais.
- Lors de la Semaine Dijon-Bourgogne à Kumamoto en octobre 2025 : marketing territorial, promotion touristique et gastronomique (office de tourisme et Cité internationale de la gastronomie et du vin ; participation à la Foire française), signature de deux accords de coopération académique (UBE et ENSAD), coopération scientifique et business (symposium recherche-développement agricole), échanges artistiques et culturels).
- Accueil d'une délégation de l'organisme japonais de recherche National agriculture and food research organization (NARO) en novembre, avec l'organisation d'une conférence autour des perspectives de coopération scientifique et industrielle japonaise et française sur le thème de l'alimentation des enfants et des personnes âgées et la signature d'un accord de coopération entre Dijon métropole, Vitagora et le Naro.

Signature de la convention de partenariat Naro-Vitagora-Dijon métropole.



Développement des échanges avec la Corée

Dans le cadre des Journées de la Corée organisées par la Cité, Dijon a accueilli une délégation de représentants de collectivités sud-coréennes, accompagnée par l'association des gouverneurs de la République de Corée (Garok) et des membres de l'ambassade de Corée à Paris.

Renouvellement et développement de la formule des soirées d'accueil des étudiants étrangers à Dijon en février et en septembre.





© Alice Cola / Dijon métropole

50

LE TOURISME



Avec une fréquentation stabilisée et une part croissante de clientèles internationales, Dijon métropole confirme la solidité de son modèle touristique. L'année a été marquée par une visibilité exceptionnelle, portée par la campagne « Dijon Bourgogne, Grand Cru d'Émotions » et la célébration de deux jalons patrimoniaux majeurs : les 150 ans des Halles et les 10 ans de l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco.

Renouvellement et optimisation de l'offre de médiation

L'exercice 2025 marque une étape clé dans la structuration de l'offre de visites guidées de Dijon métropole. L'ambition a été double : d'une part, renforcer l'ancrage territorial en alignant les thématiques de visites guidées sur les grands temps forts du calendrier, d'autre part, optimiser l'expérience usager par une rationalisation des formats.

Ces évolutions permettent de proposer une lecture renouvelée du patrimoine dijonnais, alliant tradition gastronomique et dynamisme artistique contemporain :

- le Parcours du cassis en cohérence avec le projet départemental de la « Route du Cassis » ;
- les Halles gourmandes à l'occasion du 150^e anniversaire des Halles de Dijon ;
- l'Art urbain à Dijon avec une visite guidée thématique remplaçant les « Ateliers Street Art ».

Une campagne de communication sous le signe de l'excellence et du patrimoine

La campagne de communication touristique 2025 a célébré l'identité profonde du territoire à travers la signature « Dijon Bourgogne, Grand Cru d'Émotions ». En s'appuyant sur une sémantique viticole prestigieuse, les visuels ont valorisé la diversité de l'offre métropolitaine : de son « appellation d'origine culturelle » à son « millésime de bonheurs simples », sans oublier sa « cuvée d'histoire aux reflets contemporains ».

Le dispositif de diffusion a bénéficié d'une visibilité exceptionnelle : une présence remarquée à Paris gare de Lyon via le dispositif « Digiwall », ainsi que dans le métro parisien et les gares de Lyon, Strasbourg, Nancy et Metz ; une activation puissante sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) ciblant la France et six marchés européens clés (Italie, Belgique, Royaume-Uni, Allemagne, Pays-Bas et Suisse).

Plus de 10 millions de personnes touchées pour un total de près de 57 millions de vues.



Le tourisme durable

Dans la continuité des travaux engagés en 2024 dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt porté par Atout France, Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès poursuit le déploiement de sa stratégie en faveur d'un tourisme plus durable. Après la mise en place des bases de cette stratégie et la réalisation d'une enquête qualitative auprès des visiteurs afin de mieux comprendre leurs attentes en matière de pratiques responsables, l'année 2024 avait également permis d'engager un travail de sensibilisation et d'accompagnement des restaurateurs locaux dans leurs démarches durables.

Dans cette dynamique, l'office de tourisme s'est engagé en 2025 dans la réalisation d'un bilan carbone afin de mieux mesurer l'impact environnemental de ses activités. Pour accompagner cette démarche, l'office de tourisme a rejoint un programme collectif piloté par la plateforme We Count, spécialisée dans la réalisation de bilans carbone.

L'accueil par excellence

Dans le cadre de sa démarche « Accueil par excellence », Dijon Bourgogne Tourisme & Congrès a poursuivi la formation de ses équipes à l'inclusion afin de garantir un accueil toujours plus attentif aux besoins de tous les publics, tout en assurant une présence ouverte 7 jours sur 7 sur son point d'accueil principal, dans l'enceinte du palais des Ducs et des États de Bourgogne, rue des Forges.

Cette dynamique s'accompagne notamment de la mise à disposition à la location de fauteuils roulants électriques, en partenariat avec les entreprises locales Whill France et Toolib, et de l'animation de prestations touristiques emblématiques, véritables marqueurs de notre territoire, comme les visites accompagnées de la tour Philippe le Bon, les apéritifs de la tour ou encore les ateliers de création de moutarde de Dijon en partenariat avec la moutarderie FalLOT.

Par ailleurs, les conseillers en séjour sont également présentés lors des grands événements de la destination et sur ses principales portes d'entrée, comme la gare de Dijon-ville et la Cité internationale de la gastronomie et du vin afin d'aller au-devant des visiteurs et de renforcer la qualité de l'accueil sur le territoire.

Ces engagements correspondent au classement en catégorie 1 de l'office de tourisme et ses labels Qualité tourisme et Tourisme et handicaps.

La dynamique hôtelière

Dijon métropole a enregistré 7 260 428 nuitées marchandes et non marchandes (données Flux Vision Tourisme) en 2025. Les nuitées enregistrées sont en légère baisse de -3 % par rapport à 2024 mais restent au même niveau que 2023 (7 162 476 nuitées). Taux d'occupation des hôtels : 64,6 %.

Le parc hôtelier de Dijon métropole, qui s'est notamment renforcé ces 3 dernières années sur les offres 3 et 4 étoiles, présente une offre à la fois diversifiée et équilibrée. L'ouverture d'une auberge de jeunesse à la fin de l'année 2025 (Mustard Hostel, 25 chambres pour 113 lits) poursuit cette dynamique de diversification.

La catégorie milieu de gamme (3 étoiles) reste majoritaire et représente 44 % du parc. La catégorie économique et super économique (1 et 2 étoiles) représente 24 % de l'offre, tandis que le haut de gamme (4 et 5 étoiles) représente 18 % de l'offre. La part des établissements non classés représente 14 %. Avec un nombre de 4 727 chambres à fin 2025, le parc hôtelier de Dijon métropole permet d'accueillir plus aisément des gros congrès et leurs participants.

La montée en puissance du Bureau des congrès

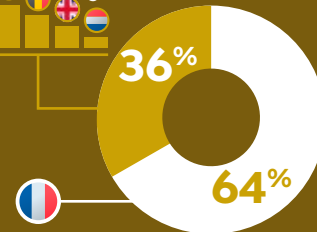
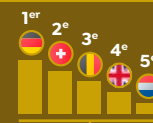
L'arrivée d'une nouvelle chargée de développement dédiée aux agences et aux marchés professionnels a joué un rôle déterminant dans cette évolution, complétant une équipe de 3 personnes pour le Bureau des congrès et 3 personnes au pôle réception groupes de l'office de tourisme.

Le Bureau des congrès a accru sa présence sur les grands rendez-vous du secteur, avec une participation à cinq salons et neuf workshops en France et en Europe, renforçant son exposition sur les marchés émetteurs prioritaires.

Parallèlement, l'activité commerciale s'est densifiée : 450 prospects ont été rencontrés et 130 ont été étudiés, témoignant de l'intérêt croissant des organisateurs pour Dijon et de la capacité du Bureau à accompagner de nouvelles opportunités. La base de données a continué de s'enrichir pour atteindre 1 400 contacts qualifiés, garantissant un suivi plus précis et une personnalisation renforcée des démarches.

284 346

visiteurs accueillis dans les points d'accueil de l'office de tourisme, soit une baisse de 2 % par rapport à 2024



64 %
sont français et

36 %
sont étrangers, en progression
en comparaison à 2024

3 369 788

touristes à Dijon, soit une légère baisse de 3 % par rapport à 2024, mais au même niveau que 2023

Un écosystème fédéré : la Charte du tourisme d'affaires comme levier de coopération

Cet outil structurant a permis de formaliser les engagements réciproques entre le Bureau des congrès et les partenaires locaux – hôteliers, lieux d'accueil, agences, restaurateurs, transporteurs – tout en donnant une cohérence collective à l'offre Meetings, Incentives, Conferencing, Exhibitions (MICE) de la métropole. 138 partenaires sont engagés dans la promotion du tourisme d'affaires de la métropole à travers leur signature de la Charte.

Un positionnement stratégique fondé sur les filières d'excellence

En cohérence avec les secteurs clés – santé, agroalimentaire, numérique et transition énergétique –, la prospection 2025-2026 s'est structurée autour d'une logique sectorielle, avec la constitution d'une liste de 100 congrès prioritaires issus de fédérations, sociétés savantes et institutions nationales.



© Philippe Bornier/Dijon métropole

52

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Exposition
« Jean Dampé. Tailleur d'images ».

470 800
visiteurs accueillis
dans les 4 musées
de Dijon

258 666
au musée
des Beaux-Arts

Les prêts

Au total, 6 commissions de prêts se sont tenues en 2025, pour étudier les demandes de 32 institutions (46 en 2024), pour un ensemble de 84 prêts accordés (55 en 2024) – 41 refusés (28 en 2024) en raison de leur place majeure dans les parcours permanents, de leur mauvais état, de leur fragilité ou encore de conditions d'exposition non recevables.

Le musée des Beaux-Arts a fait sortir des œuvres majeures telles que *La Trombe*, *Étretat*, de Gustave Courbet, et *Étretat, la porte d'Aval : bateaux de pêche sortant du port*, de Claude Monet, pour l'exposition consacrée aux représentations d'Étretat présentée par le musée des Beaux-Arts de Lyon.

L'œuvre Yan Pei-Ming, *Le Meilleur Travailleur du Crous*, un ensemble de 10 huiles sur toiles de grand format, a également été présentée pour une exposition dédiée aux 70 ans du réseau des Crous à la Galerie du Crous à Paris, du 28 novembre 2025 au 3 janvier 2026.

D'autres œuvres majeures ont voyagé cette année, telles que *Le Château de Mariemont*, de Jan Brueghel dit de Velours, pour l'exposition « Marie de Hongrie » proposée par le Musée de Mariemont à Morlanwelz, ou encore deux œuvres de Vieira da Silva pour les deux étapes de l'exposition « Anatomy of Space », successivement au Peggy Guggenheim Collection de Venise et au Guggenheim Museum de Bilbao.

La conservation et les études préalables

La direction des musées a mandaté trois études sur trois œuvres du musée des Beaux-Arts, une sculpture en ronde bosse représentant Hercule Farnèse en marbre de Göktepe, un Saint Mammès - attribué à l'Atelier d'Antoine le Moiturier et une sainte lisant en pierre calcaire datée du dernier tiers du XV^e siècle stylistiquement dans le sillage d'Antoine le Moiturier présente des traces de polychromie (jaune, bleu et rouge). L'étude préalable incluant l'observation attentive de la

polychromie a permis de faire le point sur les possibilités de son nettoyage.

Les restaurations fondamentales

Quatre œuvres ont fait l'objet d'une restauration et d'un lancement de campagne. Il s'agit du portrait du peintre Ducomet par J. Lecurieux, huile sur toile datant de 1832, d'une sculpture du XV^e siècle représentant une vierge de pitié longtemps conservée au sein de la chapelle Notre-Dame de Jérusalem de Dijon puis déposée dans les réserves du musée des Beaux-Arts, d'une sculpture de l'Hercule Farnèse ainsi que de deux volets d'un retable datés de 1515-1525.





© Arnaud Finistre/Dijon métropole

Fin octobre, l'artiste Yan Pei-Ming retrouve les agents du Crous qu'il avait peints il y a plus de 30 ans.

Les acquisitions

Neuf dons et cinq acquisitions soit venues enrichir le catalogue du musée des Beaux-Arts en 2025, dont, notamment :

- Yan Pei-Ming, *Pleurant XIV, Pleurant LVI et Pleurant XIII*, 2018, Aquarelle sur papier, H. 152,4 cm ; L. 101,6 cm, musée des Beaux-Arts, Inv. 2025-6-1 ;
- Djamel Tatah, *Sans titre*, 2025, Huile et cire sur toile, 220 x 200 cm, musée des Beaux-Arts, Inv. 2025-10-1 ;
- Albert Camus et Djamel Tatah, *Carnets*, Paris, 2017, 33 lithographies originales.
- attribué à Victor Couchery (1791-1855), *Pleurant à la main gauche tendue*, 1820-1827, albâtre.

Les expositions 2025

« JEAN DAMPT. TAILLEUR D'IMAGES » DU 7 NOVEMBRE 2025 AU 9 MARS 2026

Cette exposition est la première de cette ampleur consacrée à ce sculpteur bourguignon emblématique du courant symboliste et de l'Art nouveau. L'exposition met en lumière le travail de recherche mené sur plusieurs années qui a permis de redécouvrir les œuvres de Jean Dampt (1854-1945), aussi bien dispersées dans des musées nationaux que dans des lieux plus confidentiels ainsi qu'en collections privées. L'exposition présente plus de 160 objets, documents d'archives et sculptures de l'artiste.

Sculpteur, ébéniste, orfèvre, Jean Dampt est un artiste protéiforme. Né à Venarey-les-Laumes en 1854 et mort à Dijon en 1945, élève de l'École de dessin de Dijon puis de l'École des Beaux-Arts de Paris. Il inscrit son œuvre tout à la fois dans le courant Art nouveau qui donne

la primeur à la torsade, la courbe et la nature que dans le courant symboliste qui explore les thèmes du rêve, de l'ésotérisme et de l'idéal fin-de-siècle. Bois, ivoire, marbre, plâtre, ses sculptures, bijoux, objets d'art et ses pièces de mobilier sont des objets hybrides, parfois précieux.

De nombreux outils ont été déployés au sein du parcours d'exposition. Une application numérique de visite, dédiée dans le Nomade, guide multimédia du musée des Beaux-Arts, a proposé des contenus inédits tels que des analyses d'œuvres et des visuels complémentaires disponibles en français, anglais et allemand. Un parcours-jeu à destination des familles a été développé avec des cartels ludiques, identifiés et positionnés à hauteur d'enfant. Deux stations ont été intégrées à la scénographie pour ponctuer la visite : un banc-chevalet pour dessiner face aux œuvres et un dispositif pour s'amuser avec des jeux d'imagination.

En plus de ces outils présents au sein du parcours d'exposition, un nouvel espace de médiation a été imaginé. Lieu de découverte, de libre expression et de manipulation, pour les individuels ou pour de petits groupes, l'exploratoire met à disposition différents outils qui seront renouvelés en fonction des projets. Dans le cadre de cette exposition, les visiteurs ont été invités à pratiquer le dessin en transparence sur plexiglas, à manipuler un fac-similé d'œuvre, à toucher la variété des matériaux sculptés grâce à une matériauthèque et à découvrir les techniques de sculpture en dessins et en images sur une borne multimédia.

L'exposition a accueilli 19 327 visiteurs.

Nouvel accrochage temporaire de quatre œuvres de Yan Pei-Ming au musée des Beaux-Arts

En 2025, l'artiste a fait don au musée des Beaux-Arts de 3 aquarelles monumentales représentant les pleurants médiévaux LVI, XIII et XIV. Cette donation a été valorisée par un accrochage exceptionnel au sein du parcours permanent. Présenté en salle 10 permettant un formidable écho contemporain aux réalisations médiévales à proximité, cet accrochage a été complété par la présentation du triptyque *Nom d'un chien ! Un jour parfait* dans la salle des tombeaux des ducs de Bourgogne. D'une durée initiale d'exposition de trois mois, ce nouvel accrochage a perduré durant 6 mois notamment grâce à des verres anti-reflets protégeant les aquarelles. Il se clôturera en 2026 avec une série de concerts organisée dans la salle des tombeaux en partenariat avec l'Opéra de Dijon.

Le musée des Beaux-Arts est un équipement municipal de la ville de Dijon qui participe pleinement au rayonnement national et international de la métropole, d'où sa présence dans le rapport d'activité.





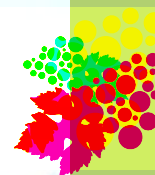
© François Weckerle/Dijon métropole

54

DIJON MÉTROPOLE VITICOLE



CLIMATS DU VIGNOBLE
DE BOURGOGNE
PATRIMOINE MONDIAL



Marsannay-la-Côte

25 mars – Remise du prix national et coup de cœur de l'Anev

Les membres de l'Association nationale des élus de la vigne et du vin (Anev) remettent à la métropole le prix de la préservation du patrimoine viticole. Il récompense la qualité de la rénovation de l'hôtel Bouchu dit d'Esterno, devenu le siège de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV). Autre distinction : Marsannay-la-Côte remporte le coup de cœur du jury pour son initiative « Vigne école » (photo), qui permet aux jeunes générations de découvrir la viticulture de façon ludique et pédagogique sur une parcelle en agriculture biologique.



5 et 6 juillet - 10 ans, 10 lieux

Le 4 juillet 2015, les Climats du vignoble de Bourgogne étaient inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco. Dix ans plus tard, des célébrations sont organisées par l'Association des Climats sur tout le territoire : visites des vignes replantées à Daix, Talant et Saint-Apollinaire et sur le plateau de la Cras (propriété de Dijon métropole), dégustations au Château de Marsannay, découvertes de la route des Grands Crus à partir de la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon et des sentiers aménagés dans les vignes de Chenôve et Marsannay-la-Côte. Les 5 et 6 juillet, la ville et la métropole de Dijon organisent un week-end festif autour des 10 lieux qui racontent la grande histoire viticole de Dijon : le monastère des Bernardines, l'ancien institut œnologique, le palais des Ducs et des États de Bourgogne...



© Jonas Jacquet/Dijon métropole



© Emma Benyamine/Dijon métropole

8 février - Saint-Vincent de Dijon renouvelée

Quelques jours après la Saint-Vincent tournante de Ladoix-Serrigny, l'esprit du saint patron des vignerons envahit Dijon. En lien avec Pierre Derey, le président de l'association Saint-Vincent de Dijon, Dijon et sa métropole proposent une manifestation renouvelée dans le quartier Monge-Bossuet, précisément là où se dressait le marché au vin qui, au Moyen Âge, fit de la cité bourguignonne une référence européenne du commerce du vin. Après le traditionnel défilé des confréries et l'aubade musicale, un village de dégustation accueille les visiteurs tandis qu'un cycle de conférences se tient toute la journée dans l'auditorium de l'hôtel Bouchu dit d'Esterno.



© Margot Dupuis/Dijon métropole

55

ZOOM

L'engagement des Valeureux

Dans Dijon, de son marché aux vins au combat des Valeureux, paru à la fin de l'année, Roland Bugada, président de l'association In Divio Veritas, fait le récit la renaissance du vignoble dijonnais à travers l'engagement de vignerons unis dans une dynamique de conquête. Soutenus par Dijon métropole, ces Valeureux renouent avec le passé viticole de la métropole et replantent, innovent et protègent les sols. Un bel ouvrage bilingue français-anglais auquel Dijon métropole a apporté un important soutien financier.

3 octobre - Inauguration de la cuverie du quartier arsenal

Un peu plus de dix ans après le départ du dernier exploitant du quartier, l'exploitant Bastien Gautheron installe la cuverie de la Maison Gautheron d'Anost dans une ancienne poudrière du quartier Arsenal, signant ainsi le retour de la vinification au cœur de la ville de Dijon. Il y élève le vin issu de vignes qu'il cultive à Corcelles-les-Monts, Talant et Rente de la Motte Giron à Dijon.



© Emma Benyamine/Dijon métropole

3 février - Du vin dans l'eau

Dijon métropole, Odiva, l'association des vignerons du Bourgogne-Dijon et les chercheurs du Centre des sciences du goût et de l'alimentation ainsi que ceux du laboratoire Procédés alimentaires et microbiologiques de l'Institut de la vigne et du vin Jules Guyot lancent une expérimentation scientifique consistant à placer un échantillon de bouteilles de vin du Dijonnais au fond du réservoir Darcy. Pour cela, deux échantillons identiques de 40 bouteilles de vin et de vin nature (sans utilisation de produits chimiques) seront respectivement conservés dans le réservoir Darcy et en comparaison dans une cave « traditionnelle ». Chaque échantillon se compose de vins de Bourgogne - 10 pinots noirs et 10 chardonnays - des domaines Manuel Olivier et Tumulus (millésime 2022) et de 10 vins de Bourgogne pinots noirs 2018 et 10 autres de Bourgogne Pinot noir 2022 du Domaine de la Cras (confié au viticulteur Marc Soyard depuis 2013). Chaque année, à l'occasion de la vidange technique hivernale du réservoir, ces 4 références de vin conservées sous l'eau et en cave seront débouchées afin d'être analysées. Les résultats de cette expérience sont attendus en 2035 !



COHÉSION SOCIALE



Huit sites d'accès aux droits accueillent les habitants à Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant et Dijon.



© Younés Hamdoune/Dijon métropole

L'action sociale

La santé et l'hygiène

Le site funéraire

Les équipements sportifs

Des livres à soi

Le Zénith de Dijon

La relation aux usagers





© Emma Benyamine/Dijon métropole

L'ACTION SOCIALE

La caravane des droits

La métropole est une actrice essentielle de l'action sociale sur l'ensemble du territoire. La première ambition de Dijon métropole est de favoriser l'accès à leurs droits au plus grand nombre d'habitants.

Les Points d'accès aux droits CCAS-Métropole



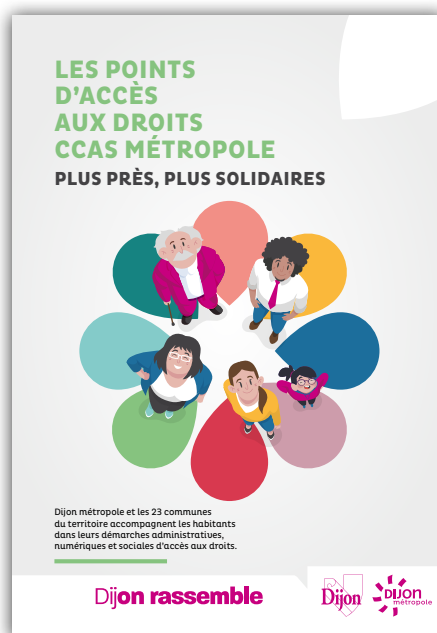
Les Points d'accès aux droits CCAS-Métropole constituent une première porte d'entrée pour connaître ses droits et les faire valoir en matière de logement, d'emploi, de santé, de vie sociale et familiale. Chacun y trouve une écoute bienveillante, des informations, des conseils et une orientation adaptée.

Les 4 grandes missions des Points d'accès aux droits CCAS - Métropole :

- **L'accueil :** information, orientation, prise de rendez-vous.
- **L'accompagnement administratif :** aide à la lecture et à l'écriture dans

les démarches administratives papier et numérique, information sur tous les droits. Aide à l'utilisation de l'outil informatique pour la mise en place de démarches, évaluation et orientation vers des formations au numérique. L'accès aux droits est un des enjeux de la cohésion sociale dans nos territoires. Si la dématérialisation des demandes de prestations et des démarches administratives est un progrès pour certains habitants en matière d'accès au service, elle constitue une difficulté pour les personnes éloignées des solutions numériques tant par le manque de matériel que de connaissance dans leur utilisation. L'accompagnement aux démarches administratives, notamment numériques, des personnes les plus fragiles est donc une priorité. 1 277 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches administratives en 2025 au cours de 2 103 rendez-vous.

- **L'accompagnement social :** en complémentarité avec les Espaces solidarité Côte-d'Or (ESCO), les Points





© Margot Dupuis/Dijon métropole

d'accès aux droits CCAS-Métropole proposent un accompagnement individualisé pour accéder à ses droits et prévenir ainsi les phénomènes de rupture de logement, de santé, d'emploi ou encore d'éducation à toute personne n'ayant pas rencontré de travailleur social depuis au moins un an. Au cours de l'année 2025, 1 575 foyers ont été accompagnés par un travailleur social de l'un des 8 Points d'accès aux droits métropolitains (4 sur Dijon, Chenôve, Longvic, Quetigny, Talant), occasionnant 3 125 rendez-vous.

- **L'inclusion sociale** : actions collectives pour informer les habitants sur leurs droits, les ressources de leurs territoires ou encore à travers des ateliers de pratiques culturelles, sportives ou de loisirs pour qu'elles reprennent pleinement conscience de leurs compétences et redynamisent leur parcours de vie.

Démarche Territoire zéro non-recours (TZNR)

À la tête d'un partenariat pleinement mobilisé, Dijon métropole a répondu en 2023 à un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur le Territoire zéro non-recours avec l'ambition de réduire les situations de non-recours et ainsi permettre aux

ménages de sortir de la précarité. Objectif premier : permettre aux personnes connaissant mal leurs droits et sans réels liens avec les institutions pouvant les leur assurer d'être rétablies dans ces droits.

Trois personnes ont été recrutées au sein de la direction de l'action sociale afin de déployer cette expérimentation : deux ambassadrices des droits chargées de faciliter l'accès aux droits des habitants de la métropole et une coordinatrice chargée du pilotage de l'expérimentation.

Les ambassadrices des droits identifient des personnes n'ayant pas fait valoir l'ensemble de leurs droits, les rencontrent, les informent sur les démarches à réaliser et les ressources à mobiliser, proposent la réalisation de bilans des droits et orientent sur le droit commun si nécessaire. Elles interviennent sur le territoire lors d'événements festifs, de forums et sur les marchés, mais également au sein des structures partenaires recevant du public.

96 interventions ont été menées en 2025, 953 rendez-vous proposés, 92 bilans des droits réalisés.

Depuis le début de l'expérimentation, 72 droits majeurs ont été ouverts (APL, complémentaire santé solidaire, prime d'activité, revenu de solidarité active), ayant permis le versement de 250 000 € de droits nouveaux.

La médiation sociale



La médiation sociale Dijon métropole organise une offre de services en matière de médiation sociale prioritairement sur les quartiers politiques de la ville à Chenôve, Dijon, Longvic et Quetigny, mais aussi sur les secteurs en tension qui le nécessitent. Le pilotage et l'animation de ce dispositif de médiation ont été confiés à l'association Médiation & Prévention Dijon métropole (MPDM). Cette forme innovante de régulation sociale vise à favoriser le mieux-vivre ensemble. L'activité des médiateurs sociaux s'organise autour de la présence active de proximité pour prévenir et gérer les conflits de voisinage et assurer une veille sociale. 80 % des sollicitations proviennent des habitants qui perçoivent les médiateurs comme facilitateurs, permettant de résoudre 90 % des saisines.

Dans le cadre de la veille sociale, les médiateurs réalisent des visites de présentation du service sur plus de 50 parcs locatifs sociaux afin de repérer les personnes isolées et fragilisées et les orienter vers les services ou les partenaires



associatifs compétents pour répondre à leurs difficultés. Afin de dynamiser ses activités, le service de médiation s'est doté d'un utilitaire de médiation nomade qui propose aux habitants un espace de socialisation autour d'un café ou d'un thé. Des partenaires (Infos droits, ambassadrices des droits, Points d'accès aux droits, structures de quartier...) y organisent des permanences éphémères.

Si l'année 2024 a été marquée par une phase de consolidation et d'expansion, l'année 2025 a vu une présence renforcée sur l'ensemble des quartier politique de la ville et une hausse des interventions dans le cadre du contrat de ville. Acteur devenu pivot du quotidien des habitants, le service de médiation sociale a organisé avec eux et les partenaires 150 actions collectives : concertation citoyenne, nettoyage de printemps, projets culturels, ateliers participatifs, lutte contre les nuisibles, « caravane des droits »...

1 521
situations de tension
de voisinage (prise de
contact, médiation,
table ronde éventuelle
et suivi de l'évolution
de la situation)

4 500
personnes
rencontrées grâce à
l'utilitaire
de médiation

La prévention spécialisée

La prévention spécialisée fait partie des compétences transférées du Conseil départemental vers la métropole en juin 2020 et vise à mener des actions de prévention auprès des jeunes en difficulté ou en rupture avec leur milieu. Elle se déploie en direction des jeunes âgés de 9 à 15 ans sur les quartiers politiques de la ville de la métropole excepté à Talant.

La Médiation & Prévention Dijon métropole a été désignée pour mettre en œuvre ce dispositif et le rendre complémentaire de l'offre de médiation sociale. La prévention spécialisée vise à prévenir et à réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes et à renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial de ces jeunes. La mission est assurée par des éducateurs et comprend un travail « d'accroche » puis d'accompagnement.

Les besoins des jeunes concernent souvent plusieurs domaines et nécessitent la mise en place d'un parcours accompagné (scolarité, santé, accès aux loisirs et au sport, insertion, formation, mobilité, accès aux droits...).

Les éducateurs de prévention sont aujourd'hui parfaitement intégrés à l'écosystème éducatif et travaillent en partenariat avec l'Éducation nationale, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, les services municipaux, les associations socio-éducatives, le Conseil départemental.

490 jeunes ont été accompagnés en 2025 dont 65 % de garçons.

Le contrat de ville

Le contrat de ville est le document-cadre qui organise et formalise la mise en œuvre de la politique de la ville à l'échelle locale. Il définit les priorités, les moyens, les partenariats et les engagements des différents acteurs publics et associatifs sur un territoire donné. Outil central de la politique de la ville, il permet d'adapter les interventions aux besoins spécifiques de chaque quartier au regard des enjeux stratégiques identifiés : l'emploi, les transitions, l'émancipation, la tranquillité publique et la citoyenneté

Le nouveau contrat de ville 2024 - 2030 (« Engagements quartiers 2030 ») a été signé en juin 2024. En 2025, la dynamique partenariale s'est poursuivie en faveur de la coordination des acteurs institutionnels et associatifs sur les territoires au côté des actions financées dans le cadre de la programmation du contrat de ville (accompagnement éducatif, remobilisation vers l'emploi, participation citoyenne, cadre de vie, lien social, accès aux droits, occupation de l'espace public...).

La coordination des Programmes de réussite éducative métropolitains

Chaque commune qui dispose d'un quartier politique de la ville (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant) porte un Programme de réussite éducative (PRE) qui propose un accompagnement individualisé dans le parcours éducatif des enfants. Ces programmes s'adressent aux familles les plus vulnérables et abordent les questions de scolarité, de soutien à la parentalité, d'accès aux loisirs et à la santé, en prenant appui sur un large partenariat (Éducation nationale, Caisse d'allocations familiales, Conseil

départemental, tissu associatif). Dijon métropole anime ce réseau dans un esprit de coopération et de cohérence entre les actions menées au sein des Programmes de réussite éducative pour harmoniser les pratiques et répondre collectivement à des problématiques, notamment l'accompagnement vers les soins psychologiques et la formation des professionnels.

Insertion et emploi

Dijon métropole a réaffirmé sa volonté d'agir en faveur de l'emploi sur son territoire en prenant la co-présidence du comité local pour l'emploi de la métropole de Dijon aux côtés de l'État et du Département. Dijon métropole poursuit en 2025 son soutien aux initiatives locales qui œuvrent en faveur de l'insertion et du retour à l'emploi des personnes les plus exclues. Dijon métropole a ainsi déployé 940 000 € de subventions en faveur 18 structures permettant :

- l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes les plus exclues ;
- l'accompagnement des jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle ;
- le développement de solutions de mobilité sociales et solidaires ;
- l'accès à l'alimentation pour tous et en particulier les plus précaires.

Creativ' constitue le partenaire privilégié du déploiement de la politique métropolitaine d'insertion, en particulier le Plan local vers l'insertion et l'emploi (PLIE), qui propose un accompagnement individualisé et renforcé des personnes éloignées de l'emploi. En 2025, 1 020 personnes ont été accompagnées dans le cadre du PLIE.

Les clauses d'insertion constituent en outre un véritable levier pour permettre à des demandeurs d'emploi d'acquérir des compétences et de l'expérience professionnelle. Creativ' accompagne les donneurs d'ordres, les entreprises et les usagers pour faciliter la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics. En 2025, avec l'appui de Creativ', Dijon métropole a permis la réalisation de 305 000 heures d'insertion au bénéfice de 840 personnes.

La métropole de Dijon est également la première collectivité à avoir déployé un Contrat territorial d'accueil et d'intégration depuis 2019 à destination des étrangers primo-arrivants et en particulier des réfugiés. En 2025, la métropole de Dijon

a renouvelé pour 3 ans son engagement avec l'État permettant d'appuyer l'accès aux droits des personnes étrangères accueillies sur le territoire, de faciliter leur intégration sociale, et d'accompagner leur accès au logement. La collectivité s'appuie pour déployer son action sur le CESAM à travers son projet « Ensemble ! » et sur les résidences sociales d'ADOMA.

Un soutien à l'insertion des jeunes

La métropole de Dijon accompagne les jeunes à travers des structures dédiées :

- la Mission locale intervient sur le champ de l'insertion, de l'emploi et de la formation des jeunes âgés de 16 à 25 ans ;
- l'École de la seconde chance portée par la Ligue de l'enseignement vise à accompagner des jeunes sortis du système scolaire et ayant un faible niveau de qualification ;
- l'Auto-école sociale portée par l'Acodège intervient auprès du public jeune en situation de précarité et favorise l'insertion socioprofessionnelle.

Depuis 2021, Dijon métropole gère le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ). Une commission évalue plusieurs centaines de demandes chaque année. À travers l'octroi d'une aide financière, le FAJ vise à encourager les jeunes de 18 à 25 ans et faciliter ainsi leur insertion sociale et professionnelle ou à faire face à des besoins urgents.



© Younes Hamdoune/Dijon métropole

La Mission locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans sur l'emploi et la formation.

Les aides attribuées par le FAJ :
799
aides individuelles ont été accordées à
831
bénéficiaires (2024 : 808)
476
aides alimentaires
197
aides à la mobilité (dont permis de conduire)
31
aides pour la formation
72
aides pour le logement et l'hébergement
5
aides pour la santé
18
aides pour des frais de citoyenneté (renouvellement de titres de séjours et pièces d'identité)

Politique de longévité : prévenir la perte d'autonomie

Aux côtés du Conseil départemental, la collectivité a assuré la coprésidence de la Commission des financeurs de la perte d'autonomie, instance essentielle pour développer des projets de prévention adaptés aux besoins du territoire.

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été conduites dans les domaines du logement et de l'habitat, de la mobilité, du sport, de la culture ou encore du lien social, mobilisant les compétences de la métropole et des communes membres.

Ces dynamiques partenariales ont permis d'affiner la connaissance des attentes des seniors, de repérer les besoins prioritaires, et de renforcer la visibilité de la Commission des financeurs auprès des acteurs locaux.

Pour l'année 2025, un appel à projets conjoint a été lancé en partenariat avec le Conseil départemental de la Côte-

d'Or, afin d'identifier et de soutenir les initiatives locales de prévention. Les membres de la Commission ont autorisé l'attribution de crédits au bénéfice de Dijon métropole pour la mise en œuvre d'actions collectives relevant notamment du soutien aux proches aidants et du développement d'actions collectives de prévention. Au total, 43 projets ont été financés pour un montant global de 236 830 € sur la période 2025-2026, soit une progression de près de 55 % par rapport à l'année précédente. Cette enveloppe a permis d'accompagner des ateliers traitant de thématiques essentielles telles que la santé mentale, la mémoire, l'alimentation, les interactions médicamenteuses, la prévention routière, l'activité physique adaptée ou encore l'art-thérapie et la lutte contre l'isolement. Une pièce de théâtre a également sensibilisé le public aux risques suicidaires chez les seniors, tandis que des actions spécifiques ont porté sur la vaccination. Au total, plus de 1 000 personnes ont bénéficié de ces programmes de prévention.

Les Journées Bien vieillir ont confirmé leur succès grâce à un dispositif en trois étapes : un théâtre interactif, une visite d'un appartement témoin, puis une visite à domicile réalisée par un ergothérapeute ou un technicien. Les ateliers « Bons jours », initiés par les caisses de retraite, ont également constitué un volet important du programme métropolitain. Destinés aux personnes de 60 ans et plus désireuses d'améliorer leur santé au quotidien, ils ont proposé des séances participatives autour de la nutrition, du sommeil, de l'équilibre, de la mémoire ou encore de l'activité physique.

Dijon métropole accompagne et conseille les porteurs de projets – communes, CCAS, associations, clubs sportifs sur l'ensemble des thématiques liées aux seniors, à la prévention et à l'autonomie.

Par ailleurs, la métropole a poursuivi son engagement en matière d'accessibilité grâce à l'expérimentation « Picto Access ». Cette démarche, qui vise à mieux informer les usagers sur le niveau d'accessibilité des Établissements recevant du public (ERP), a permis en février 2025 de conduire un premier diagnostic sur 25 ERP dijonnais, donnant lieu à la production de fiches détaillées et à la mise en lumière des aménagements existants. Forte de ces premiers résultats, la métropole a étendu l'expérimentation à l'ensemble du territoire en fin d'année, portant le total à 46 ERP supplémentaires, dont plusieurs mairies.





© Christian Dubarry / Dijon métropole



LA SANTÉ ET L'HYGIÈNE

Le Contrat local de santé (CLS), piloté conjointement par Dijon métropole et l'Agence régionale de santé, constitue la feuille de route structurante de la politique territoriale de santé pour les années 2024-2028. Fondé sur le partenariat et la concertation, il vise à mieux répondre aux besoins de santé des habitants de la métropole et à agir contre les inégalités de santé. L'année 2025 a permis de renforcer les dynamiques partenariales et de consolider les initiatives engagées. Les actions présentées ci-après illustrent les principaux temps forts.

62

Lutte contre la prolifération du moustique-tigre

Pour répondre à ce nouvel enjeu, le CLS accompagne les communes volontaires dans le déploiement d'actions adaptées. Afin de favoriser la montée en compétences des acteurs, deux sessions de sensibilisation ont également été organisées, à destination de 37 élus et agents : l'une animée par l'Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la démoustication, centrée sur des solutions techniques à mettre en œuvre sur l'espace public, et l'autre par Promotion Santé Bourgogne-Franche-Comté, axée sur les leviers de mobilisation sociale.

Santé mentale

Relais des Semaines d'information sur la santé mentale

Cette campagne nationale, qui vise à informer le grand public et à lutter contre la stigmatisation des troubles psychiques, s'est déroulée du 6 au 19 octobre sur le thème « Pour notre santé mentale, réparons le lien social ».

Au niveau local, un collectif d'acteurs a été constitué pour la deuxième année consécutive, avec l'appui du Projet territorial de santé mentale et du Conseil local de santé mentale Franco Basaglia. De nombreux partenaires du territoire

(communes, Centre hospitalier universitaire Dijon-Bourgogne, Centre hospitalier La Chartreuse, Université Bourgogne Europe, associations) se sont ainsi engagés dans la démarche.

À travers plus de 25 événements, une programmation variée a été proposée sur ces 2 semaines : conférences, cafés-débats, portes ouvertes, stands d'information, événements sportifs et temps conviviaux...

Déploiement de formations « Premiers secours en santé mentale »

Ce programme, ouvert à tous, vise à une meilleure connaissance de la santé mentale, des troubles psychiques et de leur repérage et des conduites à tenir en cas de problème ou de crise. Deux formations ont été organisées par le CLS auprès de 29 professionnels et habitants de l'agglomération.

Poursuite de l'activité de l'équipe mobile en santé mentale EMAS

Cette équipe, portée par les associations Solidaire et engagée au cœur des territoires (SDAT) et l'Acodège, a pour rôle d'accompagner les situations préoccupantes de publics en logement autonome et en non-demande de soins, croisant une problématique psychique et sociale.

En 2025, plus de 50 personnes ont été suivies sur les 5 communes de la métropole couvertes par le dispositif. Un pôle ressource « Santé mentale et habitat » est également mis en œuvre dans le cadre de la politique du Logement d'abord, en soutien à la pratique des professionnels. Vingt-quatre journées de sensibilisation ont ainsi été réalisées dans ce cadre, ainsi que 18 temps d'appui technique autour de situations individuelles. Une réflexion est également en cours afin d'étudier la faisabilité de l'extension du périmètre d'intervention de l'équipe à l'échelle de la métropole.

Prévention des cancers

Dans le cadre de la campagne de promotion du dépistage organisé du cancer du sein Octobre rose, 13 communes de la métropole ont organisé plus de 45 actions à dominante préventive, culturelle, sportive et/ou solidaire, auprès de plus de 6 000 personnes.

Cinq communes ont également relayé la campagne de dépistage du cancer colorectal, Mars bleu. Ces initiatives ont permis de sensibiliser largement le grand public, tout en allant à la rencontre des personnes les plus éloignées des démarches de dépistages et de soins.





© Margot Dupuis/Dijon métropole

LE SITE FUNÉRAIRE

Situé au hameau de Mirande (Dijon), le site funéraire métropolitain réunit le crématorium et le cimetière dans un cadre paysager remarquable agrémenté d'œuvres contemporaines. Alors que les travaux d'extension ont permis la création de nouveaux caveaux et de nouvelles concessions cinéraires au cimetière métropolitain, d'autres travaux se projettent, en lien avec le service Paysages et espaces publics, pour poursuivre l'agrandissement du cimetière métropolitain avec des concessions en pleine terre et créer un cimetière des animaux. En 2025, le site funéraire a obtenu le label EcoJardin.

Le crématorium

2 573

crémations, soit une hausse de 4,09 % par rapport à 2024

397

dispersions suite à une crémation

26

dispersions suite à une crémation extérieure et/ou antérieure

395

locations de la salle Romarin

Le cimetière métropolitain

Produit des ventes : 173 903 €, soit une hausse de 55,5 % par rapport à 2024

14 317 défunts, soit 654 de plus qu'en 2024

134 ventes de concession : 105 concessions cinéraires et 29 caveaux

90 renouvellements de concessions : 75 cinéraires et 15 caveaux

230 inhumations : 184 dépôts d'urnes et 46 inhumations en caveaux

449 dispersions dont 423 réalisées par le crématorium et 26 par les pompes funèbres ou la SDAT dans le cadre des reprises administratives

25 exhumations : 24 retraits d'urnes et 1 exhumation en caveau

18,87 tonnes de déchets acheminés en compostière

Les faits marquants de l'année :

- finalisation des travaux d'extension du cimetière en juin avec la création de 22 caveaux de 2 places, de 36 caveaux de 1 place, de 302 concessions cinéraires et de 30 cases murales ;
- obtention du label EcoJardin ;
- cérémonie de mémoire organisée le 15 novembre par le délégataire, qui a accueilli environ 300 personnes ;
- « Printemps des cimetières » organisé le 17 mai avec des animations proposées par différents prestataires ;
- inauguration de « La fontaine des mots doux », nouvel espace pour honorer la mémoire des disparus ;
- vente de fleurs à l'occasion de la Toussaint sur le parking du site funéraire du 27 octobre au 2 novembre ;
- formation et sensibilisation à la lutte contre la prolifération du moustique-tigre en lien avec la direction Santé et hygiène publique.





©François Weckerlé/Dijon métropole

64 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le centre de formation du DFCO compte quatre terrains de football, un en herbe et trois en gazon synthétique.

La métropole propose une offre importante d'équipements et d'activités qui répondent aux attentes de tous les publics et de tous les niveaux de pratique. Avec plusieurs sportifs et équipes au plus haut niveau national et même européen, la métropole développe depuis de nombreuses années une véritable culture sportive grâce à la mobilisation de tous ses partenaires : clubs professionnels, associations sportives, licenciés et bénévoles.

La piscine olympique Dijon métropole

En 2025, 322 391 personnes ont fréquenté l'établissement. Ce niveau de fréquentation est en légère augmentation par rapport à l'année 2024 (+3 %).

Concernant les énergies, en comparaison avec l'année 2024, nous pouvons noter une augmentation de la consommation d'eau de 13 %, de 2 % du chauffage urbain et une baisse de 10 % de l'électricité grâce aux réglages des nouveaux matériels qui génèrent des économies.

Quant à la satisfaction des usagers, les engagements et la labellisation Qualicert sont renouvelés.

La piscine du Carrousel

L'équipement métropolitain voit sa fréquentation se stabiliser avec 356 516 passages. Concernant les énergies, en comparaison avec l'année 2024, notons une baisse de 7 % de la consommation électrique et une augmentation de 16 % de la consommation d'eau et de 8 % du chauffage urbain en raison de conditions météorologiques moins favorables. L'enquête de satisfaction menée auprès des usagers confirme la qualité globale de service et les engagements et la labellisation Qualicert sont renouvelés.



© Emma Benyamine/Dijon métropole





©Philippe Bornier/Dijon métropole

Le stade
Colette Besson.

La salle d'escalade Cime Altitude 245

Cet équipement enregistre 43 442 passages, soit le record de la salle depuis son ouverture en avril 2010. Cela représente une augmentation de 2 % par rapport à 2024. Au niveau financier, la salle affiche une progression de 15 000 € liée à l'augmentation de la fréquentation en lien avec les travaux réalisés en 2023 qui ont permis d'augmenter le nombre de voies. Les consommations énergétiques sont stables par rapport à l'année 2024.

Le stade Colette Besson

Implanté sur le campus universitaire à proximité du Centre de ressources et d'expertise de la performance sportive (Creps), cet équipement de pointe de la métropole dispose d'une tour de chronométrage, d'un anneau de 400 mètres, d'une piste de 250 mètres, d'aménagements spécifiques permettant la pratique de lancers (poids, disque, javelot et marteau) ou encore de disciplines de sauts (perche, longueur, hauteur, triple saut), ainsi que d'une tribune couverte de 550 places.

Il a accueilli, dans le cadre de la préparation aux Jeux olympiques de Paris 2024, l'équipe du Costa Rica en stage de préparation. Jasmine Camacho-Quinn, médaillée de bronze à Paris, a donc pu profiter de la qualité des installations sportives de la métropole.

Centre sportif Dijon métropole Michel Gallot

Situé sur la commune de Saint-Apollinaire, ce complexe sportif de 75 885 m² comprend deux terrains de football – dont un terrain d'entraînement rénové en 2022 en noyaux d'olives concassés issu des filières de recyclage –, des courts de tennis couverts et, en extérieur, un gymnase doté de plusieurs salles d'activités permettant la pratique de nombreuses disciplines – escrime, volley, futsal, musculation, aikido, karaté. Le sol de la grande salle a été **complètement rénové** en 2025 pour un montant de 266 000 €.



©François Weckerlé/Dijon métropole

Le centre de formation métropolitain de football

Le centre de formation du Dijon Football Côte-d'Or (DFCO), situé à Saint-Apollinaire et mis en service en juin 2022, joue un rôle crucial pour le recrutement de jeunes joueurs, en offrant des conditions d'entraînement de qualité et en favorisant des collaborations avec l'Université Bourgogne Europe et des établissements scolaires.

Le centre comprend un bâtiment principal, un bâtiment annexe, des terrains de football, des installations de soins, des espaces de restauration, ainsi que des équipements pour l'hébergement des joueurs. Outre le DFCO, plusieurs clubs de la métropole qui évoluent au niveau régional bénéficient de ces installations pour leurs entraînements.

Le stade Gaston Gérard

Il fait partie des équipements de pointe de Dijon métropole. C'est le stade officiel du DFCO, qui y joue ses rencontres féminines et masculines.

D'importants travaux ont eu lieu entre 2007 et 2017 avec trois nouvelles tribunes au Sud, Nord et Est pour transformer le stade et en faire un équipement en capacité d'accueillir des matchs internationaux de l'équipe de France féminine.



DES LIVRES À SOI

Déployé depuis 2019 en partenariat avec la Direction régionale des affaires culturelles (Drac) Bourgogne-Franche-Comté, le dispositif Des livres à soi favorise le développement de la lecture publique dans les quartiers politiques de la ville et l'accès aux livres dans les familles.

Cette action originale contribue à prévenir l'illettrisme des plus jeunes en sensibilisant les parents à l'importance de la lecture « plaisir » partagée avec son enfant, quels que soient leur propre rapport au livre ou pratique du français. Des livres à soi agit concrètement auprès des familles : les parents découvrent tout au long d'un parcours ludique des ouvrages jeunesse de qualité et peuvent acheter leurs livres coups de cœur via une dotation de chèques-lire (80 € par famille) pour créer ou enrichir leur bibliothèque familiale. Les structures sociales partenaires (Centres sociaux, MJC ou Maison d'éducation populaire) reçoivent également une dotation de chèques-lire (600 € par structure) pour constituer une bibliothèque jeunesse pérenne dans leurs locaux.

Depuis 2019, ce sont ainsi près de 230 familles qui ont été mobilisées, et plus d'une cinquantaine de professionnels des structures socioculturelles, Programme de réussite éducative (PRE) et des bibliothèques qui ont été formés à cette médiation et qui ont ensuite conduit les ateliers avec les parents et les ont accompagnés lors de sorties à la bibliothèque et dans les librairies. Des livres à soi offre de multiples échanges entre les professionnels, les familles, les médiateurs et les parents, au sein d'un même quartier mais aussi à l'échelle de la métropole.



© Emma Benyamine/Dijon métropole

66

LE ZÉNITH DE DIJON

Inauguré en 2005, le Zénith est géré par le groupe S-Pass dans le cadre d'une délégation de service public. Cinquième plus grand Zénith de France en capacité (8 888 places), il enregistre de très bons résultats en termes de fréquentation. Une programmation spéciale a été organisée à l'automne pour fêter son 20^e anniversaire.



© Emma Benyamine/Dijon métropole

Ce lieu de diffusion est un équipement au potentiel de rayonnement important et complémentaire des autres salles de la métropole. Conformément au cahier des charges du label Zénith, il a pour vocation première l'accueil de spectacles (concerts populaires, chansons, rock et jazz). La programmation de l'année 2025 reflète cette grande diversité avec notamment des comédies musicales, de la danse, de la variété française et de la musique urbaine (Les 10 commandements, Michel Polnareff, Soprano, Santa, La Haine) et s'est traduite

par 92 concerts et spectacles accueillant 244 247 personnes. Le Zénith diversifie également son activité dans d'autres domaines du spectacle vivant et quelques événements économiques. Chaque année, il organise la grande braderie solidaire avec la Fnac au profit du Secours populaire. Le conseil métropolitain du 18 décembre 2025 a validé l'attribution au groupe S-Pass d'une nouvelle délégation pour la gestion du Zénith jusqu'au 31 janvier 2033.

Concert du 20^e anniversaire

LA CARTECULTURE



Véritable sésame, elle facilite l'accès à la culture des étudiants inscrits dans un établissement supérieur de la métropole.

La CarteCulture est en vente en ligne et sur le territoire à travers un réseau de 9 points de vente (Dijon métropole avenue du Drapeau et 11, rue de l'hôpital, librairie Grangier, cinéma Eldorado, bureau d'accueil de la mairie de Dijon, association ABC, Théâtre Dijon Bourgogne, bibliothèque universitaire Droits Lettres Santé, Maison des étudiants, Atheneum). Des ventes événementielles sont également organisées par la métropole lors de salons ou de journées d'intégration des étudiants (salon des habitants, journée d'accueil des étudiants, semaine d'accueil à l'IUT, journée à l'Institut universitaire professionnalisés (IUP) culture et à l'ENSAD, Nuit des étudiants au musée des Beaux-Arts de Dijon, forums dans les établissements d'enseignement supérieur, soirée des étudiants boursiers de la ville de Dijon).

Depuis son lancement, l'objectif reste inchangé : lever tout frein financier afin que les étudiants accèdent à une vie culturelle diversifiée. Avec la CarteCulture, les étudiants font de réelles économies : environ 60 % par rapport au tarif qu'ils auraient normalement payé. Contrairement à la plupart des territoires ayant mis en place un dispositif similaire, Dijon métropole compense l'intégralité de la différence entre le tarif préférentiel CarteCulture à 5,50 € (3,50 € pour le cinéma d'art et d'essai Eldorado et les festivals de courts-métrages de l'association Plan 9, le festival Les écrans de l'aventure et les visites patrimoniales proposées par l'Office de tourisme de Dijon métropole) et le tarif étudiant classique proposé par les partenaires associatifs culturels. Les structures conventionnées suivantes figurent également dans le dispositif : le Théâtre Dijon Bourgogne, centre dramatique national ; La Vapeur, scène de musiques actuelles ; l'Opéra de Dijon, spectacles lyriques ; Le Dancing, le centre de développement chorégraphique national.

5 €
c'est le prix de la CarteCulture

21
partenaires culturels

9
communes de Dijon métropole

1 932
cartes vendues pour l'année universitaire 2024/2025

67

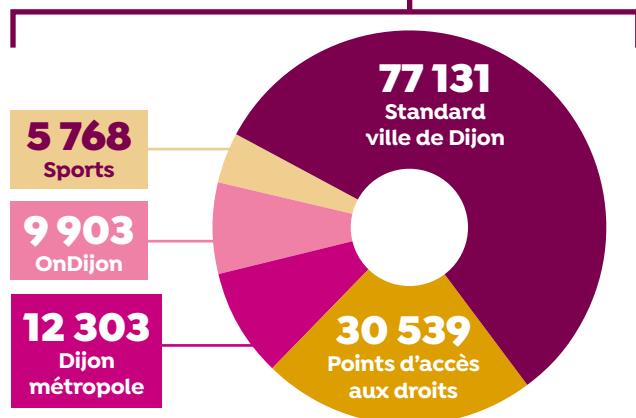
LA RELATION AUX USAGERS

Horaires d'ouverture des piscines, signalement d'une anomalie sur l'espace public, renseignements sur les Points d'accès aux droits CCAS-Dijon métropole... le service relation usagers assure un lien direct avec les habitants.

135 644 appels reçus (vs 136 804 en 2024)

110 747 appels traités

soit 81,65 % des appels reçus



7 493 notifications sur l'application mobile OnDijon (vs 7 815 en 2024) - réponses aux signalements de dysfonctionnements sur l'espace public émis depuis l'application OnDijon

2 326 appels sortants (vs 3 005 en 2024) - réponses aux signalements de dysfonctionnements sur l'espace public

2 632 mails traités (vs 737 en 2024) - prise en charge et orientation des demandes d'utilisateurs transmis par mail ou formulaire de contact

Courrier

232 114 affranchissements

48 348 courriers reçus dont :

• **15 094** courriers physiques

• **33 254** courriers électroniques ou formulaires de contact

Accueil général

135 000 usagers accueillis sur 9 points d'accueil

Un nouvel espace France services déployé sur le site de l'Atrium :

1 687 accompagnements d'utilisateurs sur des démarches du bouquet France services

94,32 % de satisfaction des usagers sur ces accompagnements





SERVICES URBAINS ET PATRIMOINE



Une nouvelle voie d'accès rapide relie désormais le pôle santé des Longèges, près du Centre hospitalier et universitaire (CHU) Dijon Bourgogne, à la rocade sud.



© Emma Benyamine / Urban métropole

Bâtiments et énergie

Maîtrise de l'espace public

69

Paysages et espaces publics

La gestion connectée de l'espace public

Eaux et réseaux

Les mobilités

Valorisation des déchets

Cadre de vie et espace public





© Emma Benyamine/Dijon métropole

70

BÂTIMENTS ET ÉNERGIE

En plus de protéger du soleil, les ombrières installées sur le parking du Zénith produisent 10% de la consommation électrique des lignes T1 et T2.

Avec la montée en puissance de la production locale d'énergies renouvelables consommées également localement, l'année 2025 marque une étape essentielle dans la réalisation de l'objectif de décarbonation du territoire.

Une centrale solaire sur le parking du Zénith

Du producteur au consommateur, il n'y a qu'un pas. Après la solarisation du quartier Fontaine d'Ouche (ombrières, panneaux sur les toits des équipements et des immeubles) destinée à produire de l'électricité aux habitants et usagers des services publics, le parking du Zénith se dote d'une centrale solaire de 2 194 panneaux photovoltaïques couvrant 4 380 m², soit quatre piscines olympiques. Elle est en capacité de produire chaque année 1 GWh, soit 10 % de la consommation électrique des deux lignes de tramway. Au total 9 sous-stations sont alimentées de cette manière.

Les objectifs de cette installation sont :

- développer les énergies renouvelables et protéger la collectivité de la volatilité des prix de l'énergie : la souveraineté énergétique du territoire est renforcée ;
- soutenir la décarbonation des mobilités : l'électrification des usages associée à l'intermodalités contribue à diminuer directement les émissions liées aux déplacements.
- préserver la ressource en eau : l'infiltration de l'eau et la végétalisation du site contribuent à recharger les nappes phréatiques, à limiter les risques d'inondation et à atténuer les effets d'îlots de chaleur urbain.

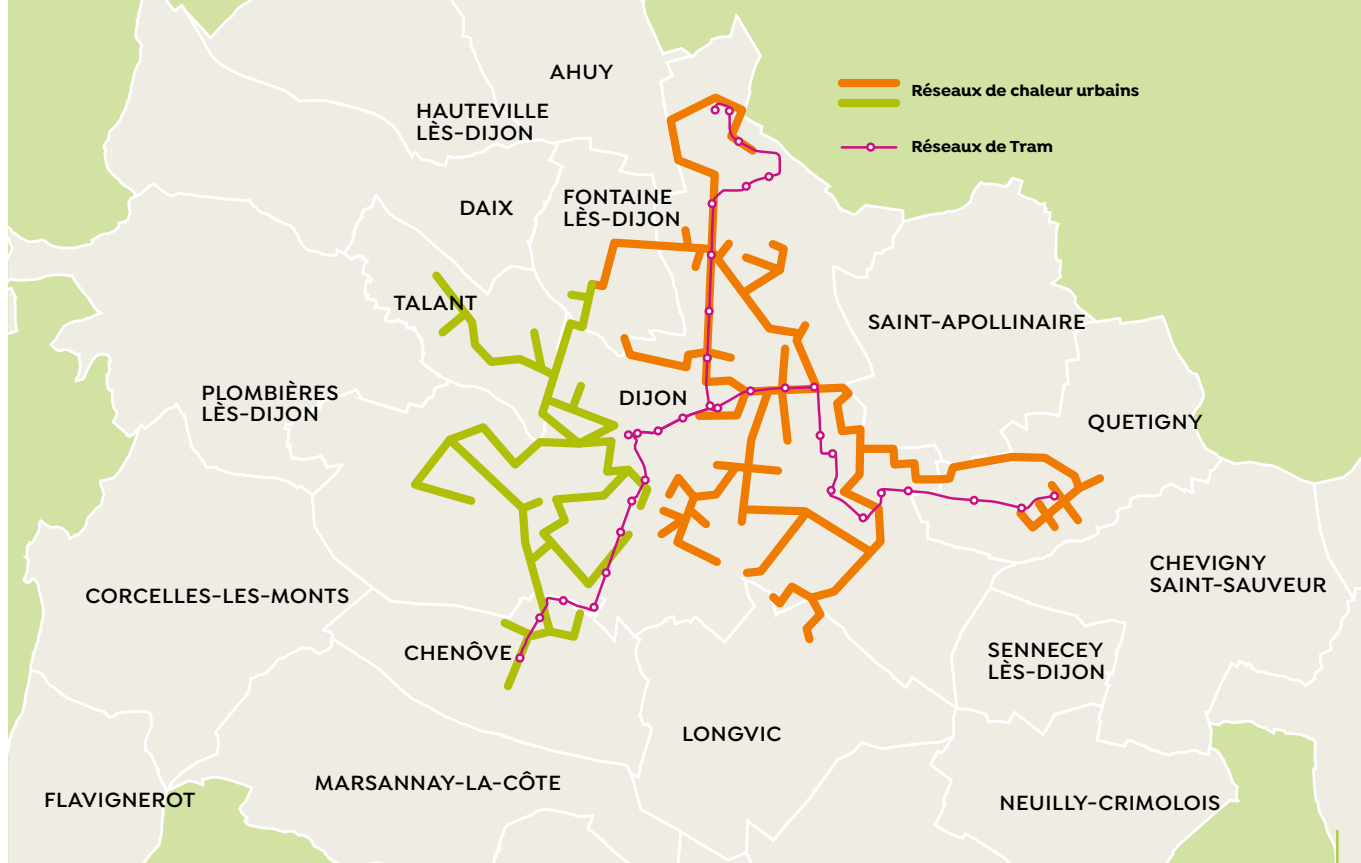
À noter qu'en 2025, la consommation du tramway a diminué de 22 % par rapport à 2019.

Un réseau de chaleur renforcé

L'année 2025 a été marquée par la signature d'avenants relatifs aux réseaux de chaleur qui permettront de porter à 80 % le taux d'énergies renouvelables et de desservir 200 nouveaux abonnés.

Depuis 2010, la métropole valorise la chaleur produite par l'Usine de valorisation énergétique (UVE). La convergence de deux stratégies – la valorisation des déchets et le développement de la mobilité bas carbone avec la création du tramway – a permis une forte expansion des énergies renouvelables sur le territoire. La chaleur fatale issue de l'UVE a ainsi pu être massivement injectée dans le réseau de chaleur, notamment en suivant le tracé du tramway. Par ailleurs, la réutilisation des chaufferies collectives construites à la fin des années 1960 a permis de garantir une densité suffisante pour soutenir ce





Le réseau de chaleur métropolitain s'étend sur 120 km.

développement. L'énergie à bas coût produite par l'UVE, complétée par un approvisionnement en bois-énergie issu d'une filière locale structurée en Bourgogne-Franche-Comté, permet aujourd'hui d'alimenter plus de 700 points de livraison avec une chaleur présentant un taux d'énergies renouvelables et de récupération supérieur à 70 %.

En 2025, le RCU de Dijon métropole est renforcé par un record historique de livraison de chaleur de l'Unité de valorisation énergétique aux réseaux de chaleur, avec plus 160 GWh livrés en 2025.

Renouvellement des centrales d'achat d'énergie au bénéfice des communes et des EPL de la métropole

Elles optimisent les approvisionnements.

La centrale d'achat en gaz

Elle joue un rôle crucial dans l'optimisation des approvisionnements énergétiques. Elle achète 23 GWh de gaz par an pour alimenter divers bâtiments et infrastructures. À ce jour, 23 communes ou Établissements publics locaux (EPL) achètent leur gaz via cette centrale d'achat, ce qui permet des économies d'échelle et une meilleure maîtrise des coûts énergétiques. Au total, 264 points de livraison sont couverts par ces contrats d'approvisionnement, garantissant une fourniture énergétique stable et efficace pour l'ensemble du patrimoine.

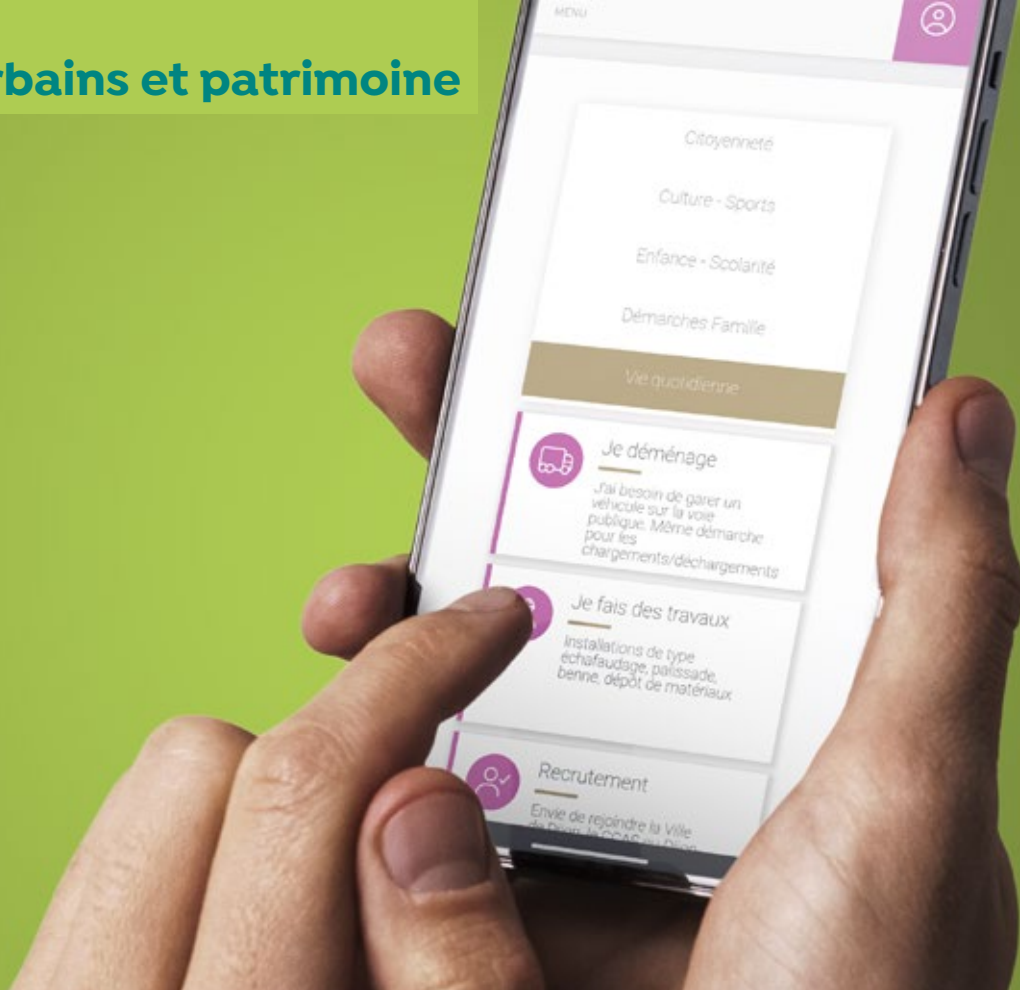
La centrale d'achat en électricité

Elle achète 50 GWh d'électricité par an pour alimenter divers bâtiments et infrastructures. À ce jour, 23 communes, Dijon métropole et 6 EPL achètent leur électricité via cette centrale d'achat, ce qui permet des économies d'échelle et une meilleure maîtrise des coûts énergétiques. Au total, 1 800 points de livraison sont couverts par ces contrats d'approvisionnement, garantissant une fourniture énergétique stable et efficace pour l'ensemble du patrimoine.

120 km
de RCU desservant les communes de Quetigny, Chenôve, Talant, Fontaine-lès-Dijon, Longvic et Dijon.

750
ensembles immobiliers alimentés dont le CHU Dijon Bourgogne, les hôtels du Département et de la Région, l'université Bourgogne Europe, dix collèges de Dijon et Longvic, la Cité internationale de la gastronomie et du vin, la gendarmerie Deflandre.





MAÎTRISE DE L'ESPACE PUBLIC

Deux nouveaux services en ligne sont proposés aux usagers sur le site de la ville de Dijon dans l'onglet « Vie quotidienne ».

L'activité 2025 est marquée par un volume significatif de dossiers traités et des résultats globalement positifs. Plusieurs axes d'amélioration peuvent être identifiés : optimisation des délais d'instruction ; renforcement du contrôle de conformité en amont des dossiers ; poursuite de la modernisation des procédures administratives ; amélioration de la qualité du service rendu aux usagers.

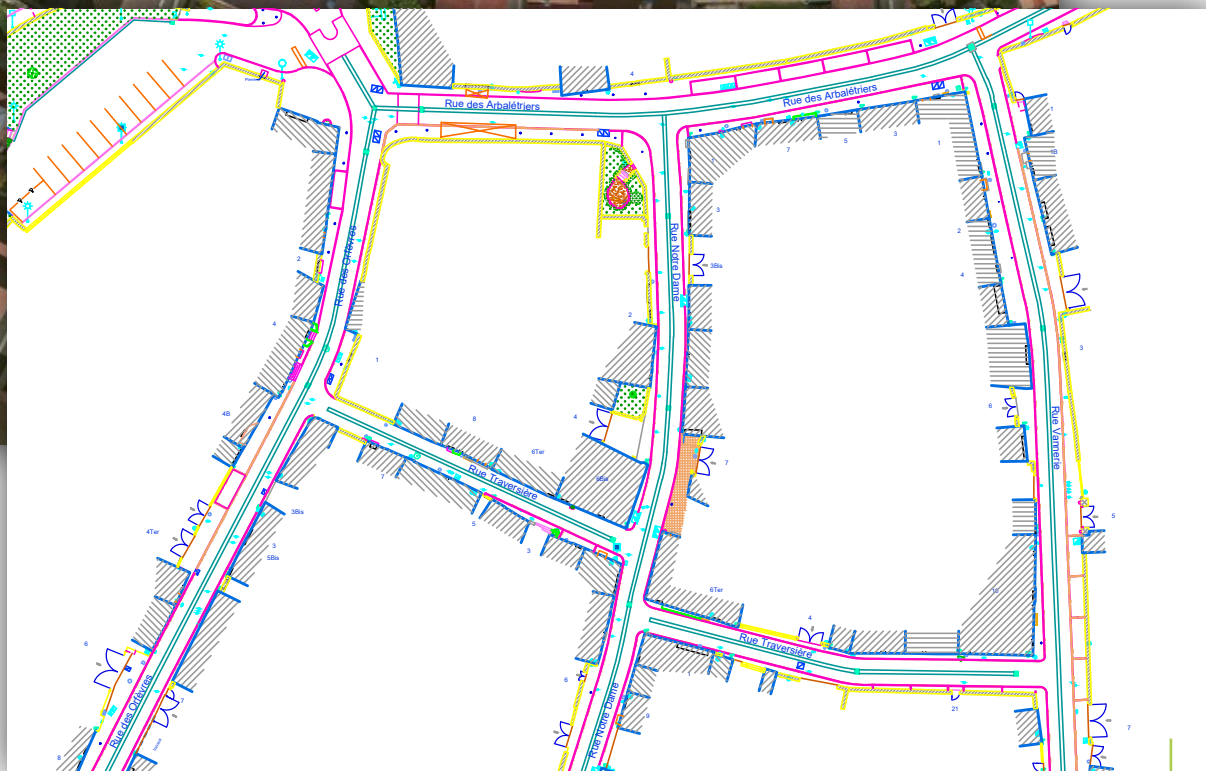
La dématérialisation des demandes d'occupation du domaine public

Depuis le 6 octobre, deux nouveaux services en ligne sont proposés aux usagers sur le site de la ville de Dijon dans l'onglet « Vie quotidienne » :

- **Je déménage**, destiné aux habitants et aux entreprises procédant à un chargement ou déchargement, qui ont besoin d'une autorisation d'occupation du domaine public pour disposer de places de stationnement utiles ou d'un accès aux voies piétonnes sans stationnement.
- **Je fais des travaux**, destiné aux entreprises, syndicats et particuliers qui sollicitent une emprise sur l'espace public, voire une fermeture de rue ou la mise en place d'un alternat, pour réaliser des travaux sur l'espace public (pose d'échafaudages, barrières ou palissades, grues, nacelles...).

Le formulaire simplifié en ligne remplace ainsi les anciens canaux de communication, notamment les formulaires papiers. La direction Maîtrise de l'espace public centralise et traite ainsi toutes ces demandes d'occupation du domaine public. Les délais de traitement sont de 15 jours d'une manière générale, et ramenés à 48 heures pour ce qui est des autorisations d'accès aux voies piétonnes.





Les levés topographiques :
de la réalité au plan, ici à Talant.

Les actes administratifs liés aux chantiers sur la métropole

4 808 actes liés aux chantiers sur la métropole ont été établis (arrêtés de circulation, permis de stationnement, permissions de travaux sur la voie publique), pour 2 340 chantiers dont 1 957 chantiers concessionnaires. Sont compris dans ces chantiers totaux 293 urgences, et 772 travaux de moins d'une journée.

Les levés topographiques

Un levé topographique consiste à lever tous les éléments de surface dans les 3 dimensions afin de réaliser un plan précis à une échelle spécifique. Pour faire face aux obligations réglementaires imposées par la réforme anti-endommagement des réseaux souterrains, la création d'un nouveau référentiel topographique à très grande échelle selon la norme du Conseil national d'information géographique dit Plan de corps de rue simplifié (PCRS) a été entrepris. À la demande de Dijon métropole pour assurer une gestion « métier » de son espace public routier dans sa globalité (enrobé, bordure, signalisation horizontale et verticale, espaces verts, mobilier urbain, arbres, réseaux...), la réalisation d'un Plan de corps de rues complet (PCRC) a été initiée. En 2025, ont été levés les PCRC des communes de Quetigny, de Longvic, et de Talant.





© Emma Benyamine/Dijon métropole

Le nouveau centre
Dauphine-Dijon.

74

PAYSAGES ET ESPACES PUBLICS

Les opérations d'aménagement de l'espace public améliorent le cadre de vie de l'ensemble des habitants de la métropole. Ces aménagements favorisent les mobilités actives et la renaturation des espaces publics, contribuant ainsi à leur apaisement.

Chenôve

Première phase de l'aménagement de l'avenue du 14 Juillet intégrant plus de place pour le piéton, des espaces végétalisés et une meilleure gestion des eaux pluviales. La deuxième phase aura lieu en 2026.

Chevigny-Saint-Sauveur

- Création d'une aire de covoiturage venant compléter celles de Fénay et Plombières-les-Dijon.
- Finalisation de l'aménagement de la zone commerciale Terres rouges.

Dijon

- Requalification de la rue Dauphine pour accompagner l'ouverture de Dauphine-Dijon. Cet aménagement intègre des assises et des espaces végétalisés.
- Réalisation d'une voie de desserte place du 30 Octobre et de la Légion d'honneur.

Plombières-lès-Dijon

Création d'une aire de covoiturage favorisant l'intermodalité et l'accès aux transports en communs ainsi que l'usage du vélo grâce à l'implantation d'un DiviaVéloPark.

Quetigny

Aménagement d'un cheminement cyclable sur le boulevard de la Croix Saint-Martin jusqu'à Coutemon pour favoriser les déplacements cyclables intercommunaux.

Saint-Apollinaire

Aménagement du shunt des Longènes. Cet équipement permet aujourd'hui d'améliorer les conditions de circulation du secteur.

De manière générale, de nombreux aménagements en faveur de la sécurité routière ont été menés : écluses, protection des entrées, chicanes, renforcement de signalisation, ralentisseurs, protection des passages piétons.





© Arnaud Finistre/Dijon métropole

Pour désenclaver Beauregard, une liaison relie désormais la M122A à Longvic à la M996 à Ouges.

Nouvelle aire de covoiturage à Plombières-lès-Dijon.



© Jonas Jacquell/Dijon métropole



© Jonas Jacquell/Dijon métropole

Travaux d'aménagement de la nouvelle aire de stationnement des camping-cars, vans ou fourgons aménagés aux abords du lac Kir.

INFO TRAVAUX

BOULEVARD JOHN FITZGERALD KENNEDY CHEVIGNY ST-SAUVEUR

Ces interventions sont programmées en journée du **lundi 24 juin au 15 août 2024** de 7h00 à 18h00

Dijon métropole poursuit sa politique volontariste en matière de vélo.

Les travaux d'aménagement d'une piste cyclable nécessitent la création d'un **rond-point à la hollandaise** dans la commune de Chevigny Saint-Sauveur.

Une **dévi**ation sera mise en place en amont pour les automobilistes venant de Magny-sur-Tille, d'Izier, de Dijon, de Quetigny ou par la rue de Magny.

La route du 19 mars 1962 sera barrée pendant l'entièreté de la durée des travaux.

VOIR PLANS DE CIRCULATION AU DOS

Dijon métropole met tout en œuvre pour limiter les impacts des travaux sur la vie de la commune

N° Vert : 0 800 21 3000

Dijon s'engage

Dijon métropole

Aménagement de la zone commerciale Terres rouges.



© Jonas Jacquell/Dijon métropole





© Emma Benyamine/Dijon métropole

76

LA GESTION CONNECTÉE DE L'ESPACE PUBLIC



Les équipes OnDijon assurent l'entretien des bornes d'accès au centre-ville de Dijon.

OnDijon regroupe la gestion de tous les équipements urbains en un seul poste de pilotage. Unique en France, ce projet donne aussi son nom à une application mobile. Vigie de la métropole, cet outil essentiel améliore les services rendus aux habitants.

Mieux s'éclairer et faire des économies

Environ 5 500 points lumineux ont été reconstruits en LED en 2025, ce qui porte à environ 27 000 le nombre de points LED déployés sur la métropole en sept ans. Tous sont reliés et contrôlés à distance au poste de gestion centralisé de l'espace public. Leur intensité peut être baissée ou augmentée. La métropole a ainsi déjà réduit sa facture annuelle de 1,8 million d'euros en 2025.

Donner la priorité aux bus

165 bus du réseau sont prioritaires aux carrefours. Baptisé Priribus, ce système garantit un haut niveau de performance et la fiabilité des horaires pour les usagers.

Faciliter le quotidien des habitants

En prolongement du poste de pilotage connecté, les habitants disposent d'une application mobile gratuite pour connaître les horaires de la bibliothèque de leur commune, inscrire leurs enfants à la restauration scolaire ou encore signaler un incident sur l'espace public.

Mesurer l'air et les températures

Depuis 2019, OnDijon est doté d'un observatoire environnemental composé de chercheurs de l'Université Bourgogne Europe qui suivent en temps réel l'évolution des températures et la qualité de l'air grâce à des capteurs installés dans toute la métropole.

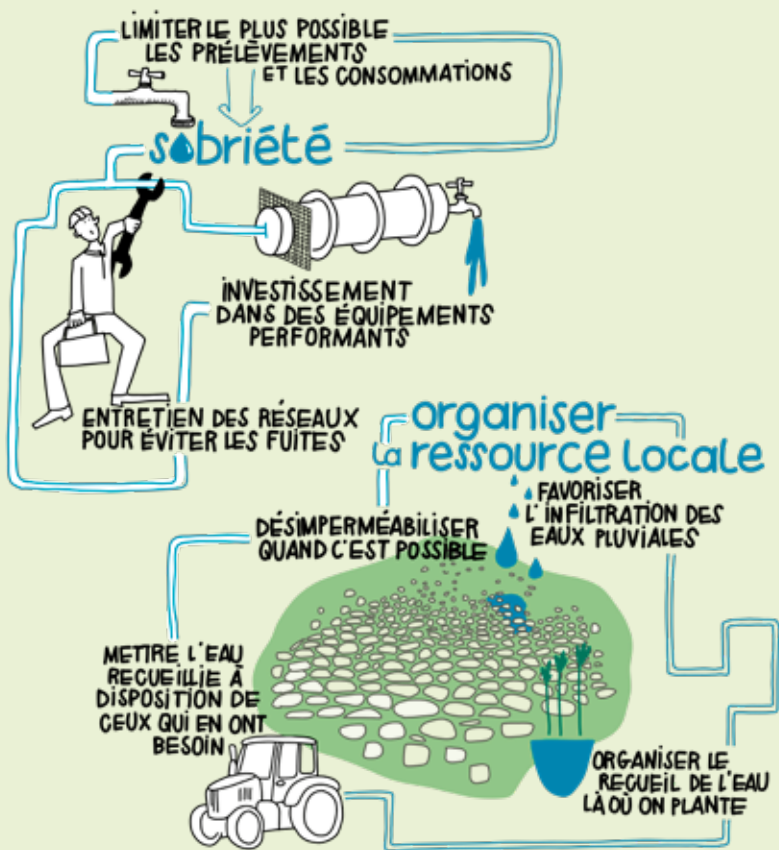
18 850
interventions sur
l'espace public
effectuées grâce
à l'outil de gestion
centralisée, dont

2 900
pour les voiries et

2 630
pour l'éclairage

OnDijon est aussi un centre d'appel téléphonique qui recueille les demandes des habitants (voir p. 67)





© Philine Bellenoue/Dijon métropole

EAUX ET RÉSEAUX

L'eau est un bien précieux que Dijon métropole préserve en quantité et en qualité au travers d'une politique globale, responsable et solidaire.

Services délégués de l'eau et de l'assainissement

- Pose du dernier compteur d'eau télérelève sur le secteur est dijonnais – Point presse le 5 février en mairie de Bressey-sur-Tille.
- Travaux de reprise de la toiture du réservoir des Marmuzots à Talant.
- Réalisation de la 2^e phase des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau de la commune de Fény depuis Perrigny-lès-Dijon. La mise en service de cette interconnexion permettra l'alimentation à partir des ressources de la métropole.
- Seconde opération de distribution de kits économiseurs d'eau Optim'eau à destination des foyers de la métropole du 10 juin au 11 juillet.
- Renouvellement de 1,2 km de conduites d'adduction Ø800 mm sur la commune de Longchamp entre août et novembre.
- Renouvellement de la canalisation de refoulement d'eaux usées du poste de refoulement ZI Nord rue de Mayence à Dijon. Suite à une casse de la conduite en fonte posée en dalot pluvial, une réparation d'urgence a permis d'organiser et réaliser les travaux de pose de 800 m en Ø400 mm. Ces travaux ont été réalisés de nuit pour ne pas impacter la circulation.

DIGUE DES GÉRANIUMS

ICI

Dijon métropole aménage l'espace public

TRAVAUX

- Coupes végétales
- Sécurisation de la digue

GÈNES OCCASIONNÉES*

- Voie piétonne et stationnement en partie neutralisés le long de la rivière Norges

DATES

- Du 12 au 19 novembre 2025

► N° Vert : 0 800 21 3000

* sous réserve des conditions météorologiques et du niveau de la Norges.

Dijon s'engage

Réhabilitation des digues de Chevigny-Saint-Sauveur et Neuilly-Crimolois.

Gestion des eaux pluviales en régie

- Installation des dispositifs de suivi de hauteur sur cinq bassins de l'est dijonnais. Ces dispositifs permettent de suivre le niveau d'eau et de gérer leur vidange.
- Accompagnement de tous les projets d'envergure sur la métropole pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales : réaménagement de l'unité de valorisation énergétique, résidences privées, projet immobilier à proximité de la Cité tranche 2, reconversions de sites industriels comme La chocolaterie de bourgogne ou l'ancien site de la CARSAT, le Campus MARET.
- Consultation pour étude PEP-PAPI ruissellement : préparation de l'étude du risque ruissellement sur l'ensemble du territoire de la métropole.
- Poursuite de la réhabilitation des digues de Chevigny-Saint-Sauveur et Neuilly-Crimolois.
- Lancement des études du Projet de déracordement de la ZI Point du jour à Chevigny-Saint-Sauveur. Déracorder cette surface de 51 ha permettrait de réduire les risques d'inondation en aval et d'éviter des possibles déversements d'eaux usées en milieu naturel en cas de forte pluie.
- Lancement des études sur le potentiel de déracordement lors des travaux de la 3^e ligne de tramway.



© Emma Benyamine/Dijon métropole

LES MOBILITÉS



Un nouveau DiviaVéloPark a été installé à Quetigny.

Réseau Divia Bus&Tram

47 171 000

voyages (+4,9 % par rapport à 2024)

179 583

voyages par jour dont

T1+T2 :

89 648 (49,9 %)

L3 à L9 + Corol :

68 575 (39,2 %)

Autres lignes :

19 555 (10,9 %)

76 792

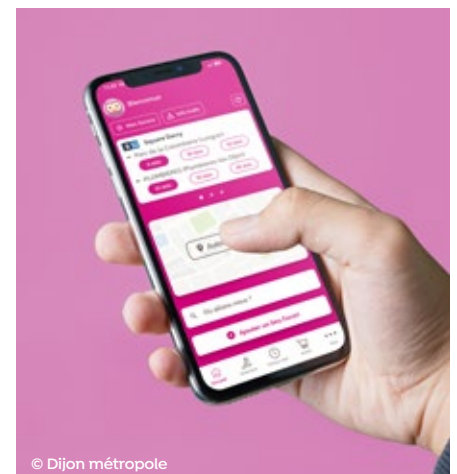
abonnés au réseau (+ 2,7 % par rapport à 2024)

Dijon métropole porte une ambition forte : redessiner le territoire autour de mobilités affirmées et complémentaires, au service d'une métropole plus écologique, inclusive et facile à vivre. Le projet structurant de la future ligne de tramway T3 illustre pleinement cette transformation.

L'engagement en faveur de la transition écologique se traduit également par la décarbonation progressive de la flotte de bus, avec l'arrêt de l'achat de véhicules diesel, ainsi que par la mise en œuvre des schémas directeurs cyclable et piétons à venir, visant à augmenter significativement la part des mobilités actives dans les déplacements du quotidien.

Dijon métropole s'appuie sur le numérique pour développer des services innovants et accompagner les usagers dans leurs déplacements. Les outils digitaux permettent à chacun de mieux préparer ses trajets, de combiner les modes de transport et d'optimiser ses parcours, contribuant ainsi à un territoire fluide, durable et résolument tourné vers l'avenir.

Après une progression exceptionnelle de +9 % entre 2023 et 2024, le réseau structurant (Tram et Lianes) poursuit sa croissance en 2025 à un rythme soutenu (+5 %), conforme à la moyenne observée sur l'ensemble du réseau bus et tram. Cette dynamique est notamment portée par le tramway, avec une croissance marquée de la ligne T2 (+6 % entre 2024 et 2025), supérieure à la moyenne du réseau, tandis que la ligne T1 enregistre une hausse plus modérée (+1 %).



© Dijon métropole



TRANSFORMATION DIGITALE

La nouvelle application DiviaMobilités lancée en février a été adoptée par plus de 100 000 usagers : la métropole propose un accès unifié à l'ensemble des services de mobilités : bus, trams, vélos et stationnement. Des avancées concrètes illustrent ce pas en avant pour simplifier les usages et offrir une expérience sans couture :

- le rechargement instantané de sa carte DiviaMobilités avec son smartphone ;
- la simplification du paiement sur smartphone avec le paiement direct par carte bancaire ;
- le lancement du produit Liberté DiviaVélodi, sur le modèle des offres Liberté Bus&Tram et Liberté Park, pour faciliter l'usage occasionnel du vélo en libre-service.

CLAP DE FIN POUR CAPATRAM

Les travaux des cinq zones stratégiques des lignes T1 et T2 du tram ont été réalisés. Ces évolutions majeures ont été saluées par l'attribution d'un Global Light Rail Award ainsi que du prix de la modernisation décernée par Ville, rails et transports à Dijon métropole, KDM et leurs partenaires.

Les derniers travaux menés à l'été 2025 ont permis la mise en place d'un terminus partiel à Mazen-Sully sur la ligne T1. Ce dispositif permettra dès la rentrée 2026 de renforcer la fréquence et d'optimiser l'offre de transport en heure de pointe sur le tronçon le plus chargé de la ligne T1, tout en libérant une rame redéployée sur la ligne T2, en forte croissance de fréquentation.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dijon métropole a engagé une nouvelle étape décisive dans la transition énergétique de son parc de bus, avec l'actualisation de l'autorisation de programme dédiée à la décarbonation de la flotte. La priorisation est donnée au déploiement des bus électriques et de leur infrastructure avec le soutien du biodiesel pour la continuité et la qualité de notre offre de transport.

UNE OFFRE DE MOBILITÉ ADAPTÉE AUX TEMPS FORTS DU TERRITOIRE

Le réseau DiviaMobilités a accompagné de nombreux événements festifs du territoire, affirmant son rôle clé lors des grands rendez-vous populaires : K6 Live, la Nuit des étoiles, la Forêt des enfants et les festivités du 14 Juillet, avec, pour la première fois, la mise en place de navettes dédiées à Quetigny, avec 430 voyages

réalisés en complément des 1300 voyages réalisés à Dijon.

L'événement phare de l'année reste la deuxième édition du festival Golden Coast, organisée sur 3 jours les 5, 6 et 7 septembre. DiviaMobilités a mis en place son plus important dispositif événementiel : navettes gratuites pour rejoindre le lieu du festival à la Combe à la Serpent avec une fréquence élevée (un bus toutes les 2 à 6 min de 14h à 4h), renforts tramway avec une circulation continue les nuits des 5 et 6 septembre, desserte du camping du festival et une navette depuis Corcelles-Monts. Sur les 75 000 festivaliers qui ont participé à cet événement, environ 39 000 ont été transportés à bord des navettes DiviaMobilités.

MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE LIGNE MARCHÉ

Depuis sa mise en place le 6 décembre, la ligne Marché a progressivement trouvé son public. Des habitudes d'utilisation commencent désormais à se dessiner de façon concrète. Les usages de la ligne se sont stabilisés, avec des montées et descentes régulières observées sur l'ensemble des arrêts, traduisant un fonctionnement équilibré. Avec une moyenne d'environ 40 validations par samedi, la fréquentation confirme la pertinence de cette offre.

Les mobilités actives

LE VÉLO

Aménagements et études

Lancées en 2025, des études se poursuivront en 2026 pour permettre d'améliorer la prise en compte des cycles dans l'espace public à la fois sur les axes

structurants où des pistes cyclables sont envisagées et dans les rues résidentielles où l'objectif est d'apaiser la circulation automobile (moins de vitesses et potentiellement moins de flux).

En plus des aménagements cités ci-dessous, un test de revêtement rouge a été réalisé sur la rue du Général Fauconnet en fin d'année dans le but d'améliorer la visibilité et la lisibilité des aménagements cyclables dans les intersections. Ce test s'est poursuivi sur les SAS vélos de la rue Devosge afin d'améliorer le respect de ceux-ci par les conducteurs de véhicules motorisés.

Aménagements cyclables réalisés en 2025 :

- aménagement d'une voie verte sur le boulevard de la Croix Saint-Martin à Quetigny + une chaussée à voie centrale banalisée dans la continuité sur la M108 jusqu'à Coutemon ;
- mise en place d'une zone 30 dans le quartier Montchapet sud avec tous les double-sens cyclables associés ;
- différents double-sens cyclables ;
- quelques ajustements de signalisation : renforcement du marquage sur la piste cyclable de la rue de l'Hôpital notamment.

Déploiement de nouveaux stationnements

Trois DiviaVéloPark ont été déployés : terminus tram à Quetigny, Dauphine et Heudelet. D'autres études d'implantation se poursuivent ou ont été lancées : Piscine olympique, Saint-Apollinaire, Plombières-lès-Dijon et gare de Dijon-Ville.

Colorisation en rouge des SAS vélos et des intersections dangereuses sur l'axe Fauconnet-Sambin-Devosge à Dijon.



© Younes Hamdoune/Dijon métropole

Amélioration des services vélos (DiviaVélodi et DiviaVélo)

Le service DiviaVélodi est en léger retrait par rapport à 2024 avec 122 878 emprunts contre 124 168 en 2024, soit une légère baisse de 1 % : un service très attractif les 6 premiers mois avec une augmentation du nombre d'emprunts allant jusqu'à 14 % au mois de mai et une activité en baisse à partir de l'été, avant de revenir au niveau de 2024 en novembre et décembre.



Dans le cadre des Agoras jeunes organisés par la ville de Dijon, les jeunes ont soulevé une difficulté : l'accès occasionnel aux vélos en libre-service DiviaVélodi, notamment en raison de la nécessité d'une empreinte bancaire. Dijon métropole répond à cette problématique en lançant un nouveau titre en septembre : Liberté DiviaVélodi pour un accès occasionnel sans empreinte bancaire, grâce à la carte DiviaMobilités. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de rendre la mobilité plus accessible, plus souple et plus adaptée aux usages des jeunes et des usagers occasionnels.

Une flotte de 50 nouveaux vélos à assistance électrique (VAE) a été mise en place avec 459 contrats. Les vélos cargos, pliants et les tricycles sont également régulièrement sollicités. De même, la flotte de 50 vélos de seconde main, qui a été portée à 75 en cours d'année 2025, est également plébiscitée, avec en moyenne 12 nouvelles locations allant de 1 à 12 mois contractualisées chaque mois.

LA MARCHÉ À PIED

Les aménagements des places du 30 Octobre et Bossuet ont permis aux piétons de retrouver toute leur place sur l'espace public en dehors du centre piétonnier. Par ailleurs, la ville de Dijon a décidé d'interdire la circulation des engins de déplacement personnel motorisés sur la rue de la Liberté de 11h30 à 20h afin de permettre aux piétons de déambuler sans risque.

Les réflexions sur l'apaisement de la circulation automobile dans les quartiers afin d'améliorer le cadre de vie des riverains et la déambulation dans les rues résidentielles se poursuivent. Le passage à 30 km/h du quartier Montchapet sud est une première application concrète de ces réflexions.

Par ailleurs, la neutralisation de places de stationnement automobile en amont de passage piétons en positionnant notamment des arceaux vélos afin de garantir une meilleure co-visibilité entre piétons et automobilistes se poursuit. Un travail de recensement de ces places a été réalisé afin d'organiser leur neutralisation dans les mois à venir et se conformer à la législation visant à sécuriser au maximum les piétons.

Les actions de sensibilisation

CHALLENGE DE LA MOBILITÉ BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ DU 15 AU 21 SEPTEMBRE

- 105 participants pour Dijon métropole/ ville de Dijon /CCAS.
- Stand devant la cantine du personnel « La Petite Folie » avec distribution de goodies et de flyers explicatifs le 16 septembre.
- Pique-nique ouvert à tous au parc de la Colombière et atelier réparation vélo avec La boîte à vélos par Dijon métropole et le Club cyclo par Crédit agricole CB (une quarantaine de personnes ont pris part à l'événement) le 19 septembre.

Un concours photo a également été mis en place avec des lots à la clé. Enfin, dans la continuité de cette semaine de la mobilité, La boîte à vélos propose un accompagnement personnalisé sur les trajets domicile-travail.

CYCLISTES, BRILLEZ

Organisées par La boîte à vélos (convention partenariale mise en place en 2024), une dizaine d'opérations « Cyclistes, brillez » ont permis de sensibiliser plusieurs centaines de cyclistes sur l'importance de bien voir et d'être vus la nuit.

ATELIER DE CO-RÉPARATION SUR L'ESPACE PUBLIC

Co-organisé par La boîte à vélos et Dijon métropole, le 10 juillet au jardin du Port du canal.

Le stationnement

L'organisation du stationnement en centre-ville, levier crucial des politiques de déplacement et d'urbanisme, doit permettre à toutes les catégories d'usagers – les résidents, les pendulaires et les visiteurs – d'utiliser à bon escient l'espace public disponible.

Les effets d'une politique de stationnement active s'illustrent par une augmentation de la rotation des véhicules sur voirie, une amélioration de la fluidité de la circulation automobile, et par un report modal sur les transports collectifs et les mobilités actives.

Ainsi une tarification adaptée, couplée d'un contrôle efficace, doit réduire la congestion urbaine et améliorer la qualité de l'air.

Tous les modes doivent être coordonnés en concertation et selon les besoins des usagers, il est donc nécessaire d'analyser et de comprendre les comportements de chaque catégorie d'usagers afin de proposer une articulation du stationnement entre la voirie et l'ouvrage.

Notre politique de stationnement volontariste incite par conséquent les usagers à laisser leur véhicule sur voirie pour un stationnement de courte durée et à emprunter les parkings en ouvrage au-delà d'une heure de stationnement, puisque la tarification devient alors plus avantageuse économiquement.

EXTENSION DES SECTEURS DE STATIONNEMENT RÉSIDENT SUR VOIRIE

- 1^{er} septembre 2022 : 1 000 places
- 1^{er} janvier 2023 : 1 700 places
- 1^{er} trimestre 2024 : 1 230 places

Pour rappel, la mise en place de stationnement réglementé de longue durée est une solution vertueuse dans les rues à proximité du cœur de ville ou dans les secteurs en tension :

- tarif abonnement préférentiel « résident » : incite le riverain à laisser sa voiture pour se déplacer autrement ;
- tarif payant progressif pour les non-résidents : dissuade le pendulaire de venir se stationner à la journée ;
- places libres par une rotation des véhicules pour favoriser l'attractivité économique des quartiers – accessibilité des commerces et des professions libérales ;
- aménagement des places : incite un stationnement moins anarchique et une circulation fluidifiée des rues.



Les actions pour suivre la cohérence du schéma directeur de la politique de stationnement visent à répondre aux problématiques récurrentes des riverains pour stationner à proximité de leur domicile :

- réglementer le stationnement « résident » sur les zones sensibles ;
- satisfaire les requêtes régulières des riverains.

Soit :

- compléter & étendre les zones existantes : rues restées non réglementées au sein des zones payantes actuelles ;
- créer de nouvelles zones pour compléter le périmètre périphérique du centre-ville.

En 2025, exceptés quelques régulations dans certaines rues, une petite extension de 66 places de stationnement a été instaurée sur le secteur Montchapet, dans les rues Claude Hoin, de la Côte-d'Or, Kléber et des Tilleuls, suite à une consultation auprès des riverains, faisant suite à leur demande.

Concernant les contrôles du stationnement et notamment par le système LAPI, confirmation d'une intensification des contrôles avec un taux moyen de 59 % sur 2025, contre 54,7 % en 2024. Cela représente 1 875 009 contrôles, contre 1 669 135 en 2024 (+12,3 %). Concomitamment, le taux de fraude constaté a continué de baisser, atteignant une moyenne de 6,9 %, contre 7 % en 2024. Pour information, ce taux a diminué de plus de moitié en 5 ans.

LES PARKINGS EN OUVRAGE

En matière de stationnement en ouvrage, plusieurs actions ont eu lieu afin d'améliorer le confort de la clientèle, mais également dans le respect de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux établissements ouverts au public (ERP), dont les parkings souterrains font partie.

Parking Condorcet

- Installation de 19 bornes de rechargement électriques isolées par un mur coupe-feu et remplacement de la centrale Co/No, des portes et portillons d'accès au parking.

Parking Dauphine

Dans le cadre de l'ouverture du centre commercial idoine, et afin de développer l'offre de stationnement vélo, pour favoriser ce mode de déplacement actif, notamment avec l'installation des laboratoires Urgo, un DiviaVéloPark a été créé au parking Dauphine.

Sans atteindre encore son attractivité horaire initiale, la fréquentation de ce parking est en constante évolution avec la fin des travaux et l'ouverture du centre commercial situé au-dessus, pôle d'attractivité économique de centre-ville indéniable.

Parking Grangier

- Traitement des infiltrations dans les rampes d'entrée et de sortie dans un contexte où la nappe est très présente et fluctuante, suivie de la mise en peinture des murs dans lesdites rampes.

Parking Heudelet

- Reprise de l'édicule ascenseur pour empêcher les infiltrations d'eau dans la gaines et changement des couvres-joints en sous-face des dalles et sur les poteaux.
- Remplacement des 4 points de charge déjà existants afin de les rendre compatibles avec le système de rechargement électrique installé dans les autres parkings. Au niveau mise en conformité, changement du clapet coupe-feu sur le local transfo.

Parking Trémouille

Suite à la validation d'un nouveau procédé du système de ventilation, ayant des impacts sur l'aspect structurel du parking, avec notamment la création d'une cheminée sur ses 6 niveaux, le chantier de mise aux normes s'est déroulé tout au long de l'année en collaboration avec le Conseil départemental, propriétaire de l'ouvrage, pour un achèvement des travaux prévu à la rentrée 2026. En parallèle, des travaux d'embellissement ont été réalisés, avec la mise en peinture des niveaux destinés au grand public (de -2 à -5), mais également des travaux de mise en conformité tels que le renouvellement de la vidéosurveillance, des portes piétonnes coupe-feu, des portes de compartimentage et de l'éclairage de sécurité.



FOURRIÈRE

Avec un nombre 1 845 unités des réquisitions (+9,2 %), il est constaté une reprise globale de l'activité. En parallèle, une forte reprise des ventes aux domaines, avec 23 véhicules vendus, soit le nombre le plus élevé depuis 2019.

La mise en place du SI Fourrière à compter de mars pour la police municipale de Dijon et la police nationale, suivie par les polices municipales des autres communes à compter du mois de mai a engendré une forte désaturation du parc fourrière. Les dossiers ont été traités beaucoup plus rapidement, permettant ainsi une gestion plus performante de l'envoi des véhicules en destruction.

Plan de mobilité employeur

En parallèle de la refonte du plan de mobilité employeur pour les agents des trois collectivités, des accompagnements se sont déroulés dans les entreprises et administrations afin de développer des plans de mobilité pour les salariés.

Dans les plus marquants, il faut citer les laboratoires Urgo qui ont fait migrer 250 salariés de leur direction Recherche & développement sur le site Dauphine-Dijon en décembre.

Un engagement a été conclu avec les représentants des entreprises de la zone d'activité Beauregard, pour un accompagnement d'une démarche d'un plan de mobilité groupé aux entreprises de la zone, afin de construire une nouvelle offre de transport en commun adaptée aux besoins des entreprises.



© Margot Dupuis/Dijon métropole

CONCERTATION SUR LE PROJET DE CRÉATION D'UNE TROISIÈME LIGNE DE TRAMWAY

Six réunions publiques ouvertes aux habitants ont été organisées dans le cadre de la concertation. Ici à Chenôve, le 18 juin au Cèdre.

Le 27 mars 2025, les élus de Dijon métropole ont voté à une large majorité le lancement de la concertation préalable portant sur la création d'une 3^e ligne de tramway. Treize ans après les lignes T1 et T2 qui ont métamorphosé la métropole, le projet T3 vise notamment à résoudre la saturation des lignes de tramway existantes et des Lianes passant par le sud de Dijon, à renforcer la desserte du CHU et de l'Université et à développer les mobilités durables au service des habitants et du monde économique.

Face à la hausse continue de la fréquentation du réseau Divia et aux risques de saturation attendus d'ici 2040, Dijon métropole, s'appuyant sur les objectifs du Projet métropolitain 2022-2030, a lancé en juin 2024 des études d'opportunité et de faisabilité pour développer le réseau.

Ces travaux ont conduit à la proposition de création d'une nouvelle ligne de tramway, la T3, reliant sur 11 km le secteur Chenôve/Portes du Sud au secteur Dijon/Cap Nord, en desservant notamment sur son passage la place du 1^{er} mai, la place Wilson, l'Université, le Centre hospitalier universitaire (CHU), et les Grésilles. Un projet dont le coût d'investissement est estimé à 200 millions d'euros HT (aux conditions économiques de janvier 2024) et qui a pour ambition de répondre à

3 défis majeurs : accompagner la hausse de la demande de mobilité, prévenir la saturation du réseau et contribuer à la décarbonation des déplacements, le tout en cohérence avec le Plan climat et biodiversité adopté en juin 2025.

Des extensions mises à l'étude à l'issue du processus de concertation préalable

Sur la base de ces premières études et conformément aux procédures encadrées par les Codes de l'urbanisme et de l'environnement, le conseil métropolitain, réuni en séance le 27 mars 2025, a autorisé le lancement d'une phase de concertation préalable et publique à grande échelle.

Entre le 2 juin et le 1^{er} août 2025, ce sont près de 2 000 habitants et acteurs socio-économiques qui se sont exprimés sur le projet par le biais de réunions publiques, d'une plateforme numérique dédiée ou encore d'ateliers thématiques. 726 contributions ont ainsi été recueillies, analysées et restituées dans le document « Bilan de la concertation » (disponible en téléchargement sur metropole-dijon.fr).

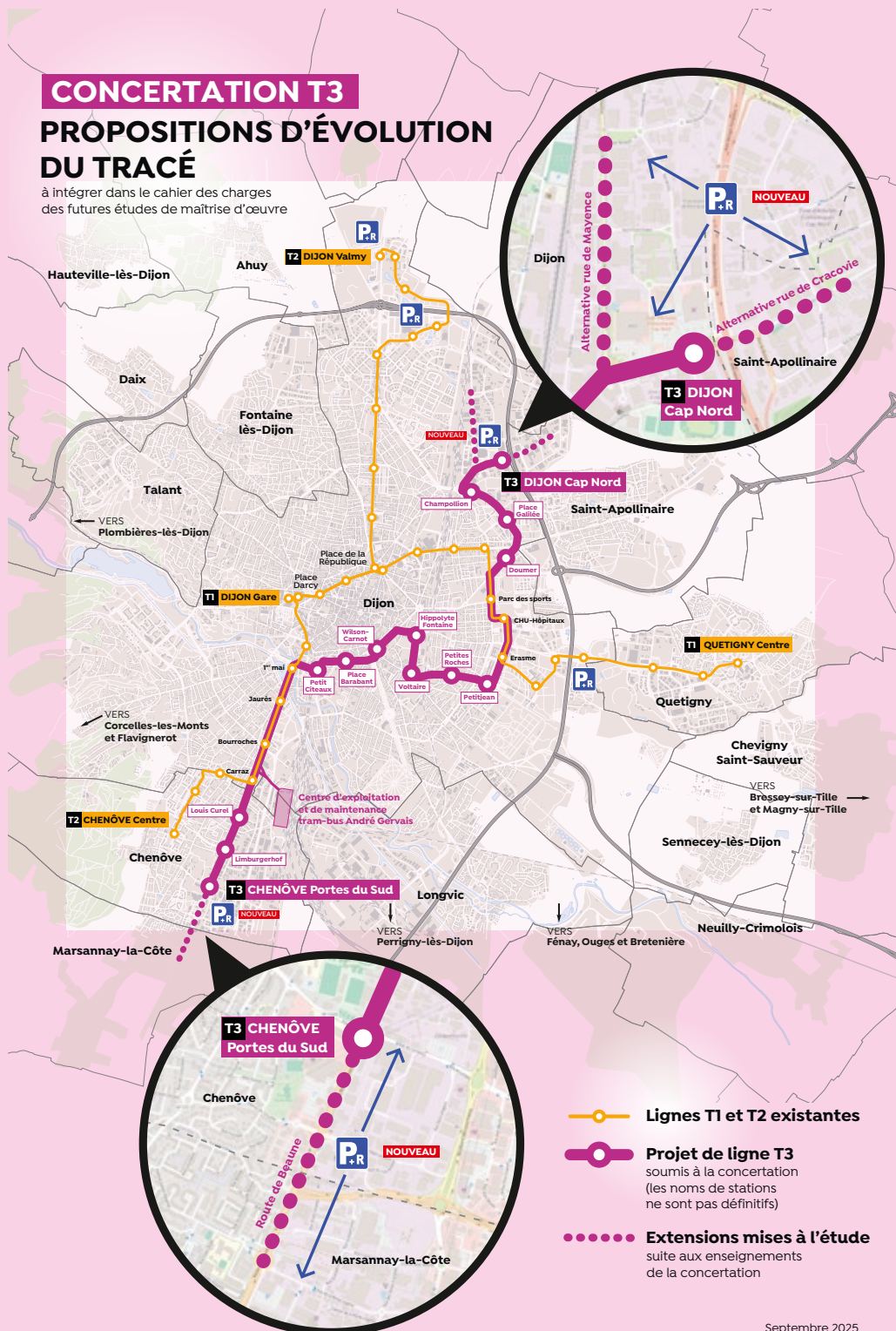
Les participants se sont en particulier exprimés sur le tracé, le partage de l'espace public et l'intermodalité. Des évolutions potentielles du projet ont été retenues par Dijon métropole, prenant en compte des critères de desserte et la localisation possible des Parcs-relais (P+R) aux extrémités de la ligne, engendrant un prolongement possible de celle-ci (voir schémas ci-contre).



CONCERTATION T3

PROPOSITIONS D'ÉVOLUTION DU TRACÉ

à intégrer dans le cahier des charges des futures études de maîtrise d'œuvre



Septembre 2025

Du côté sud, la desserte de la commune de Marsannay-la-Côte sera étudiée en recherchant un terrain adapté à la réalisation d'un P+R situé proche des axes majeurs de circulation du secteur avec l'objectif de créer une entrée de ville plus lisible.

Du côté nord, deux variantes de prolongement de la ligne seront étudiées pour situer un P+R plus accessible depuis la rocade : l'une en prolongeant la ligne rue de Cracovie afin d'atteindre le terrain de l'ex CARSAT situé à l'angle des rues de Cracovie et de la Redoute ; l'autre évitant la rue de Cracovie pour privilégier la desserte de la ZAE Cap Nord par la rue de Mayence, en empruntant le site de la voie ferrée inutilisée située du côté est de la rue et appartenant à SNCF réseau.

Le bilan de la concertation a été présenté et voté par le conseil métropolitain en septembre 2025. Il revient désormais aux conseillers métropolitains nouvellement installés au printemps 2026 de décider de la réalisation de la troisième ligne avec pour objectif sa mise en service dès 2030. Si le projet est lancé, une seconde étape de consultation aura lieu en 2027, sous la forme d'une enquête publique au cours de laquelle les habitants pourront à nouveau s'exprimer.



© Emma Benyamine/Dijon métropole

Distribution de bio-seaux
à Saint-Apollinaire.

84

VALORISATION DES DÉCHETS

La réduction des déchets est une priorité nationale pour laquelle Dijon métropole s'engage depuis de nombreuses années. L'année 2025 a été marquée par le démarrage du projet de modernisation de l'Unité de valorisation énergétique, et le déploiement progressif des bornes de tri des déchets alimentaires à l'échelle de la métropole.

Dijon métropole exploite en régie une Unité de valorisation énergétique (UVE) depuis sa mise en service en 1975. Le site traite les déchets de près de 500 000 habitants, soit plus de 93 % de la population de la Côte-d'Or. Il est un outil stratégique pour la gestion des déchets ménagers, mais aussi pour la décarbonation du territoire grâce à la chaleur que l'UVE délivre annuellement au Réseau de chaleur urbain (RCU) de la métropole et grâce à l'énergie électrique produite. Malgré ses presque 50 ans, l'UVE est une installation performante qui a constamment évolué au cours du temps.

Le 19 décembre 2024, un vote du conseil métropolitain de Dijon métropole a lancé un vaste projet de modernisation du site pour remplir les objectifs suivants :

- améliorer les performances environnementales des équipements, notamment par la réduction de la consommation des ressources telles que l'eau et le gaz ;
- renforcer son rôle de premier fournisseur d'énergie auprès du RCU grâce à une hausse de plus de 50 % de la production de chaleur globale du site ;
- conforter les besoins locaux de traitement des déchets et ceux de solidarité régionale avec une projection du site dans les prochaines années.

Le coût total du projet est de 183 M€ TTC et doit se réaliser entre 2025 et 2031, sans interruption de traitement des déchets ni de livraison de chaleur sur le RCU. Le site modernisé comptera parmi les plus performants du genre en France.

140 000 t/an
de déchets
valorisés par l'Unité
de valorisation
énergétique Dijon
métropole

35,59 GWh
d'énergie électrique
produite, soit 3 fois
la consommation
annuelle du tram

161,69 GWh
de chaleur délivrés
au RCU, soit
le besoin en
chauffage de
14 000 logements

Fonctionnement
du site
7j/7, 24h/24



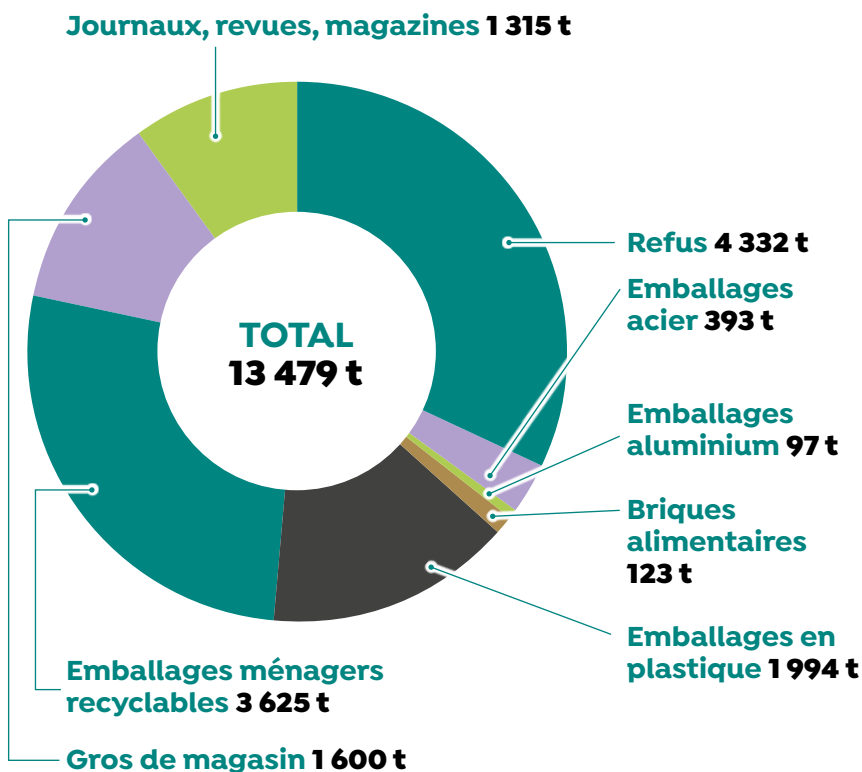
Dans le cadre de sa politique de prévention et de gestion des déchets, Dijon métropole s'est engagée dans la mise en œuvre du référentiel économie circulaire, un outil d'accompagnement destiné aux collectivités souhaitant structurer et renforcer leur stratégie en faveur d'un modèle plus durable.

Ce référentiel permet, dans une démarche d'amélioration continue, d'aider la collectivité à :

- réaliser un état des lieux de sa politique en matière d'économie circulaire ;
- définir une stratégie d'actions adaptée aux enjeux du territoire ;
- suivre et évaluer la performance globale de la politique territoriale d'économie circulaire.

L'économie circulaire vise à optimiser l'utilisation des ressources et à réduire les déchets en favorisant des pratiques telles que le réemploi, la réparation, le recyclage. Ce modèle économique durable repense nos modes de production et de consommation pour un développement compatible avec les enjeux du développement durable : environnementaux, économiques et sociaux.

Tonnages d'emballages ménagers de Dijon métropole issus du centre de tri et évacués vers les filières de recyclage en 2025



Prévention

La collectivité est engagée dans l'élaboration de son **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés** (PLPDMA). Ce document stratégique vise à structurer et prioriser les actions de prévention à mettre en œuvre pour les six prochaines années, en cohérence avec les objectifs régionaux et nationaux.

Déchetteries des particuliers

Par rapport à 2024, la fréquentation des cinq déchetteries de la métropole (Chenôve, Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte et Quetigny) a augmenté de 1,2 %. Les tonnages, quant à eux, ont augmenté de 2,5 %.

Les taux de valorisation matière et énergétique sont respectivement de 77 % et 21 %.

Usine de valorisation énergétique

- 137 356 tonnes reçues, dont 65 % d'ordures ménagères issues de Dijon métropole et de collectivités clientes. Aucune tonne n'a été détournée pour la 4^e année consécutive grâce à une gestion optimisée des apports durant les arrêts techniques.
- 35,59 GWh électriques ont été produits, dont environ 11 Gwh autoconsommés par le site.
- 161,69 GWh ont été valorisés sous forme d'énergie thermique et délivrés au réseau de chauffage urbain (+6 % par rapport à 2024).

Cette année, le taux de valorisation énergétique global (avec facteur de correction climatique) a atteint un nouveau record historique de 104 %, traduisant un niveau de performance élevé et une bonne maîtrise de cet outil essentiel à la décarbonation du territoire.

Engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, l'usine d'incinération est certifiée ISO 14001 depuis juin 2008.

La mise en place d'un système de management de l'énergie a abouti à une certification ISO 50001 en mai 2014.

DASRI

2 741 tonnes de Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) ont été traitées en 2025 (+20 % par rapport à 2024), en provenance essentiellement de la région Bourgogne-Franche-Comté.



Le déploiement de la gestion des déchets alimentaires

Depuis janvier 2024, Dijon métropole déploie **progressivement des bornes de tri dédiées à la collecte des déchets alimentaires** afin de garantir à l'ensemble des habitants du territoire un accès à une solution de tri d'ici fin 2026. Ce nouveau dispositif vient compléter les solutions déjà en place depuis de nombreuses années, à savoir la distribution de composteurs individuels et l'installation de sites de compostage partagé sur le territoire de Dijon métropole.

LE DISPOSITIF DE COLLECTE EN BORNES DE TRI

Les bornes de tri sont destinées à recevoir les déchets alimentaires tels que : les épluchures et restes de fruits et légumes, les restes de repas (féculents, viandes et poissons cuits...), le marc de café avec ou sans filtre en papier... Les déchets doivent être déposés sans sac et sans emballage. Les bornes sont ensuite collectées chaque semaine et font l'objet d'un lavage tous les quinze jours, avec une fréquence renforcée en période estivale selon les besoins.

Les déchets alimentaires sont traités sur une plateforme de compostage située à Spoy (21), exploitée par notre prestataire Biodépe ; le compost produit constitue un amendement organique utilisé par une vingtaine d'agriculteurs locaux pour enrichir les sols et favoriser la production agricole.

Le taux d'adhésion demeure un enjeu majeur à consolider ; les actions de sensibilisation et de communication seront intensifiées afin d'encourager un plus grand nombre de foyers à trier leurs déchets alimentaires.

LES DISPOSITIFS DE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET PARTAGÉ

Pour les foyers résidant en maison individuelle ou en rez-de-jardin, des composteurs individuels de 400 litres sont proposés aux habitants depuis 25 ans et gratuitement depuis avril 2024.

Par ailleurs, les habitants souhaitant pratiquer le compostage de manière collective au sein de leur **résidence, entreprise ou quartier** peuvent bénéficier d'un accompagnement.

Fin 2025, le territoire métropolitain compte 126 sites de compostage partagé dont 36 sites dédiés aux quartiers. Ces sites sont gérés par des habitants « référents » qui veillent au bon fonctionnement du compostage (équilibre des matières, contrôle des apports, brassage, transfert).

86

647

bornes installées sur le territoire
dont 336 déployées en 2025

75 %

de la population métropolitaine
dispose d'une borne de collecte à
proximité de son domicile

19

permanences dédiées à la
distribution de bio-seaux couvrant
8 communes de la métropole
et 3 quartiers de Dijon

40

permanences au total
depuis le lancement du dispositif,
couvrant 21 communes
et 6 quartiers de Dijon

Plus de

10 000

bio-seaux distribués depuis 2024

829

bornes installées d'ici fin 2026,
soit en moyenne une borne
pour 300 habitants

16 569

composteurs distribués depuis 2001,
soit 43,5 % des foyers en habitat
individuel, dont 541 en 2025

14

nouveaux sites de compostage
partagé mis en service

916

heures de sensibilisation au
compostage et au jardinage au
naturel

En 2025, un nouvel événement intitulé **Compost & Cie**, a été organisé à deux reprises : en avril, dans le cadre de l'opération nationale « Tous au compost », sur le site de compostage de la Promenade de l'Ouche, et en octobre sur le site Gaston Roupnel.

Ces deux événements ont accueilli plus 350 personnes.

Fin 2024, un Contrat d'objectif territorial (COT) a été signé avec l'Agence de la transition écologique. Cet engagement s'inscrit dans l'objectif d'obtenir le label Territoire engagé transition écologique (TETE) en 2026.

Ce contrat engage la collectivité pour quatre ans avec une première phase de diagnostic en 2025, suivie d'une phase de mise en place des actions de 2026 à 2028.

Une mise à jour du référentiel a ainsi été réalisée en 2025, accompagnée d'ateliers réunissant plusieurs services de la collectivité et menés conjointement avec la démarche liée au référentiel Climat air énergie (CAE).

Fin 2025, la collectivité a déposé une demande de labellisation auprès de la commission nationale afin de candidater au **label Économie circulaire – niveau 3 étoiles**. Un audit sera réalisé en 2026, et un second est d'ores et déjà envisagé à l'horizon fin 2028, en vue d'obtenir le label Économie circulaire – niveau 4 étoiles.



© Emma Benyamine/Dijon métropole

Le hangar à sel de la métropole a une capacité de stockage de 1 000 tonnes.

CADRE DE VIE ET ESPACE PUBLIC

Cette direction pilote des moyens matériels et des interventions de voirie, la propreté urbaine, les ouvrages d'art, les espaces verts, les voiries, les accessoires de voirie et les arbres d'alignement.

Ces missions reposent sur les services de la direction du cadre de vie et de l'espace public dont la propreté urbaine, les espaces verts, le garage, la voirie, les ouvrages d'art et une cellule administrative.

Les agents métropolitains interviennent sur l'ensemble du territoire. Certaines actions sont confiées à des prestataires extérieurs ou aux communes par le biais de conventions.

<p>MOYENS</p> <p>Dépenses d'investissement 9 198 000 € TTC (1 400 000 € TTC pour la rocade M274)</p> <p>Dépenses de fonctionnement 6 198 000 € TTC (740 000 € TTC pour la rocade M274)</p>		<p>VOIRIE</p> <p>1 780 km de voirie (18 km pour la rocade M274)</p>	<p>INTERVENTIONS DE PROXIMITÉ</p> <p>13 930 interventions</p>
<p>PLAN NEIGE 2024/2025</p> <p>9 014 km</p> <p>15 sorties</p> <p>1 255 tonnes de sel</p> <p>54 tonnes de saumure</p> <p>COÛT 1 527 462 € TTC</p>		<p>PROPRETÉ URBAINE</p> <p>3 431 tonnes de déchets collectés</p>	<p>OUVRAGES D'ART</p> <p>248 (41 sur la rocade M274)</p>
		<p>GARAGE</p> <p>146 véhicules, camions, gros engins de travaux publics et balayeuses (18 pour la rocade M274)</p>	





URBANISME



Située rue Françoise Dolto à Chenôve,
la résidence Habellis Matisse a été
entièrement réhabilitée.

*Accès et
accompagnement
dans le logement*

Habitat

*Le renouvellement
urbain*

*Response, un quartier
à énergie positive*

Le droit des sols

Territoires et projets

La politique foncière





ACCÈS ET ACCOMPAGNEMENT DANS LE LOGEMENT

La collectivité met en œuvre une politique ambitieuse visant à faciliter l'accès et le maintien dans le logement pour tous les habitants du territoire, tout en contribuant à la construction d'une métropole inclusive, solidaire et attentive aux parcours résidentiels. Dans un contexte marqué par la hausse continue de la demande de logements à loyer modéré, la raréfaction de l'offre disponible et l'aggravation des situations de précarité, l'accès au logement demeure un levier central de la politique métropolitaine de l'habitat. La direction pilote ainsi la mise en œuvre de la politique des attributions et de la stratégie de peuplement, en lien étroit avec les bailleurs sociaux et les partenaires institutionnels, afin de favoriser l'accès au logement des ménages les plus fragiles et de garantir un meilleur équilibre territorial.

Accès au logement

Le service logement évolue dans un contexte de tension particulièrement élevée entre une demande de logement social en forte augmentation et un volume d'attributions en baisse. Au 31 décembre, 11 796 demandes étaient enregistrées, soit une hausse de 25 % par rapport à 2021. Parmi elles, 60 % concernent des ménages souhaitant accéder pour la première fois au parc public, tandis que 40 % relèvent de demandes de mutation. La commune de Dijon concentre 35 % des demandes, confirmant son rôle attractif mais aussi la pression accrue qui pèse sur son parc.

Parallèlement, le nombre d'attributions recule, avec 2 532 logements attribués en 2025, contre 3 175 en 2021.

Le niveau de tension atteint près de 5 demandes pour 1 attribution, impactant particulièrement les petites typologies, les personnes seules et les ménages en situation de précarité.

Parmi les demandeurs, 46 % sont des personnes seules et 44 % de familles, dont 27 % de familles monoparentales, pour un âge moyen de 41,9 ans. Les ressources demeurent limitées, avec un revenu moyen de 1 656 € par mois. Un tiers des demandeurs souhaitent

un appartement T2 (35 %), typologie fortement déficitaire. Les principaux motifs de demande restent liés à des conditions de logement inadaptées : logement trop petit, trop cher, non décent ou inadapté au handicap.

Enfin, la baisse de la mobilité interne, qui s'établit à 9,4 % en 2024 contre 11 % en 2022, limite la fluidité du parc et accentue les difficultés d'adéquation entre l'offre disponible et l'évolution des situations des ménages.



ZOOM

Territoire accéléré

Logement d'abord

Dijon métropole poursuit la mise en œuvre de la politique du « logement d'abord », avec pour priorités la lutte contre le sans-abrisme et l'accès durable au logement.

L'outil Synchro, intégré à l'observatoire territorial, a été renforcé par un important travail de fiabilisation des données. Il centralise désormais 23 bases et recense, en décembre 2025, 2 670 ménages sans domicile, permettant une meilleure connaissance des besoins et un pilotage plus précis des actions.

Plusieurs dispositifs viennent renforcer l'accompagnement des publics :

- **SpoT à ToiT (SEDAP)** propose un accès direct au logement pour des personnes à la rue souffrant d'addictions, avec un accompagnement global ;
- **l'équipe PASSERELLE, déployée fin 2025, intervient en « aller vers » auprès des ménages en situation d'expulsion locative éloignés des dispositifs classiques.**

La montée en compétences des acteurs constitue également un levier central : 55 professionnels ont été formés aux principes du rétablissement, approche désormais structurée autour de la Maison du rétablissement, ouverte en juillet. Celle-ci favorise l'évolution des pratiques vers un accompagnement centré sur la personne.

En parallèle, Dijon métropole agit sur l'offre de logements avec le lancement d'une plateforme de captation facilitant l'intermédiation locative et la mobilisation du parc privé.

Enfin, le Pôle ressource Santé mentale & habitat poursuit son appui aux professionnels et l'intégration des enjeux de santé mentale dans les parcours résidentiels.



SOLIDARITÉ ACCOMPAGNEMENT DANS LE LOGEMENT

L'activité du service reste fortement corrélée à la dynamique du parc locatif à loyer modéré. Le ralentissement des entrées dans le parc social a entraîné une baisse des demandes liées à l'accès au logement (-6 %), tandis que les sollicitations liées au maintien ont augmenté (+11 %).

Au total, 3 346 demandes ont été instruites en 2025, dont 2 454 aides accordées, soit 73 % d'accords.

Le Fonds de solidarité logement (FSL)

FSL ACCÈS

1 366 aides accordées avec un taux d'accord de 76,6 % pour 46 % de familles monoparentales et 47 % de personnes seules.

Typologie des aides : 53 % pour des dépôts de garantie, dont 76 % pour des résidences sociales du parc social ; 41 % pour des kits d'installation (mobilier et/ou électroménager) ; 4 % pour l'assurance habitation ; 2 % pour le premier mois de loyer.

FSL MAINTIEN

1 089 aides accordées avec un taux d'accord de 70 % pour 41 % de familles monoparentales et 51 % de personnes âgées de 41 à 62 ans.

Nature des impayés : 63 % énergie, 34 % loyers, 3 % eau.
88 % des aides au loyer concernent le parc social.

ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Prévention des surconsommations d'énergie :

- analyse des situations via une commission technique (facteurs : composition familiale, surface, période de facturation) ;
- accompagnement personnalisé en lien avec les acteurs concernés (travailleur social, direction de l'habitat, SOLIHA) ;
- **bilan :** 4 commissions tenues, 13 situations examinées, 3 diagnostics financés.

Accompagnement social lié au logement (ASLL)

- **objectif :** sécuriser l'accès et le maintien dans le logement, tout en rassurant les bailleurs ;
- **112 mesures financées :** 28 en accès, 84 en maintien soit 8 mesures de + par rapport à 2024.

ACOR Dijon métropole

Porté par la SDAT (Solidarité, Dignité, Accompagnement, Travail) dans le cadre d'une convention cadre, le dispositif ACOR accompagne des situations sociales complexes en appui du droit commun, avec pour objectif le maintien dans le logement et l'orientation vers des réponses adaptées.

272 personnes ont été accompagnées cette année, avec des résultats solides : 69 % de maintien dans le logement et un taux d'expulsion limité à 1,4 %. Ces résultats sont obtenus malgré un public de plus en plus vulnérable.



Dijon métropole vous aide à bien vivre chez vous plus longtemps

ADAPTATION • DOMOTIQUE
ACCESSIBILITÉ



HABITAT

92

La politique de l'habitat est au cœur du projet métropolitain depuis plus de 20 ans. Elle repose sur une feuille de route engagée en faveur d'un logement de qualité pour toutes et tous à l'échelle de l'ensemble des communes et quartiers. Elle a agi sur la durée pour atteindre des résultats significatifs qui ont répondu aux besoins liés à la dynamique démographique et à l'attractivité de notre bassin de vie.

Capitale régionale de plus de 263 000 habitants fin 2024 (contre 244 000 en 1999), Dijon métropole connaît une croissance soutenue avec, chaque année, l'accueil de 800 à 900 habitants et la livraison de l'ordre de 1 500 logements par an. La mise en œuvre de cette politique locale de l'habitat s'est naturellement appuyée sur un partenariat solide avec les maîtres d'ouvrage, opérateurs publics et privés ainsi que les acteurs institutionnels.

Le Programme d'orientations et d'actions habitat (POA-H)

La feuille de route 2020-2030, articulée avec le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), repose sur quatre axes structurants :

- maintenir le développement de l'offre de logements, en quantité et en qualité, en location et accession à la propriété dont l'accession à des conditions financièrement abordables ;
- poursuivre le rééquilibrage territorial de l'offre à loyer modéré entre les quartiers et les communes conformément aux objectifs de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) ;
- prendre en compte les attentes spécifiques d'un certain nombre de ménages : familles mono-parentales, seniors (maintien à domicile et offre adaptée), personnes en situation de handicap, étudiants, jeunes actifs ou en formation, ménages précaires ;
- soutenir la transition climatique de l'habitat dans le neuf et dans l'existant, avec des objectifs forts de réduction de la consommation d'énergies fossiles et d'émission des gaz à effet de serre, de renforcement de l'éco-construction et de l'éco-réhabilitation décarbonées (parc locatif public, logements privés) pour une qualité de vie, d'usages et de confort renforcée pour tous les ménages.

À l'échelle de la métropole, une telle dynamique en matière d'éco-habitat constitue également une source indéniable de valeurs économiques ajoutées pour l'emploi avec le déploiement, en circuits courts, de filières, de savoir-faire et de compétences pour les professionnels et entreprises.



Le logement à loyer modéré

606 nouveaux logements sociaux ont été financés et sont répartis au sein de 20 programmes :

- 177 logements relevant du Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) dont 6 PLAI adaptés ;
- 59 logements au titre du Prêt locatif à usage social (PLUS) ;
- 370 logements agréés au Prêt locatif social (PLS) dont 2 résidences pour étudiants représentant un total de 269 logements.

Cette programmation est mise en œuvre par :

- CDC HABITAT SOCIAL : 39,6 % (240 logements) ;
- GRAND DIJON HABITAT : 3,1 % (19 logements) ;
- HABELLIS : 12,5 % (76 logements) ;
- ORVITIS : 7,9 % (48 logements) ;
- Autres opérateurs : 36,8 % (223 logements).

9 logements (1,5 % du total) relèvent d'opérations d'acquisition-amélioration de bâtis existants pour lesquelles l'État a mobilisé spécifiquement une prime pour 4 logements PLAI et 3 PLUS.

50 logements (8,3 %) seront réalisés en construction sous maîtrise d'ouvrage directe des opérateurs. 547 logements (90,3 %) résultent d'acquisitions en Vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) au sein de programmes de promotion privée.

La programmation 2025 concerne trois communes : Dijon (510 logements), Fontaine-lès-Dijon (17 logements) et Hauteville-lès-Dijon (12 logements). Elle représente un coût total prévisionnel d'opérations de plus de 65 M€ TTC. Les aides déléguées par l'État ont été mobilisées à hauteur de 952 275 €.

La métropole mobilise, au bénéfice de l'ensemble des opérateurs du secteur HLM, sa garantie financière à hauteur de 100 % des emprunts contractés pour le financement de leurs opérations. Ainsi, en 2025, au regard des sollicitations intervenues durant l'exercice, Dijon métropole s'est engagé à assurer la garantie financière des emprunts pour 21 opérations (offre nouvelle, rénovations...) représentant un montant total de 39 337 209 € de prêts.

La rénovation pour favoriser la transition climatique des logements et le confort de leurs habitants

Cinq opérations de rénovation énergétique, représentant un total de 744 logements, ont fait l'objet d'une subvention de l'État correspondant à une enveloppe 2 570 403 €. Menées par Grand Dijon Habitat, Habelis et Orvitis, elles concernent les communes de Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon, Longvic et Talant.

La location-accession pour faciliter le parcours résidentiel

Le Prêt social de location-accession (PSLA) constitue, après une période de location du logement (au maximum 5 ans), un dispositif d'accession à la propriété s'adressant à des ménages sous plafonds de ressources qui achètent un logement neuf situé dans une opération agréée. En 2025, l'agrément du prêt social de location-accession (PSLA) a été établi pour une opération située à Dijon de 29 logements au sein de l'écoquartier Arsenal. La garantie financière d'un emprunt, d'un montant de 557 000 €, a été accordée en 2025 à Orvitis pour une opération de 4 logements PSLA à Dijon.



La rénovation des logements privés

LE GUICHET UNIQUE MÉTROPOLITAIN RÉNOVÉCO

- **1 429 usagers** accueillis pour des informations générales (renseignements techniques, projet de travaux, aides financières)
- **226 rendez-vous personnalisés** assurés par les conseillers (parcours de rénovation globale, relecture de devis, explications sur les natures de matériaux)
- **71,3 %** des demandes concernent des travaux dans l'habitat individuel ou à l'intérieur d'un appartement et **28 %** des travaux de copropriété, le delta étant pour des monopropriétés.
- **30 %** des ménages ayant contacté le guichet unique en 2025 relèvent des catégories de **revenus modestes et très modestes** telles que définies par l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

L'information-conseil « grand public » a été complétée par des animations diversifiées dont le calendrier s'est déroulé tout au long de l'année :

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN MAISON INDIVIDUELLE

Salons : 6 conférences et 6 animations lors du Salon de l'habitat de Dijon, une conférence lors du Salon de l'habitat de Chevigny-Saint-Sauveur.

Conférences : 3 conférences (écogestes et matériaux biosourcés, produire son électricité photovoltaïque, ventilation et qualité de l'air intérieur) et 2 webinaires (rénovation énergétique, retour d'expérience).

Animations : la visite d'une maison rénovée, 2 balades thermiques à Ahuy et Ouges, la participation de Renovéco aux journées Leroy Merlin de la rénovation énergétique.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ

Conférences : 2 conférences (adaptation du bâti au changement climatique), 2 webinaires (rénovation énergétique, bailleurs solidaires et Loc Avantage).

Animations : deux visites de copropriétés rénovées (DOREMI à Talant et EPERON à Dijon), une animation sur la ventilation et la qualité de l'air intérieur en copropriété.

ADAPTATION DU LOGEMENT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

Conférences : 3 conférences relatives aux travaux permettant un maintien à domicile en autonomie le plus longtemps possible dont l'une au cours de la Semaine dijonnaise du handicap et 2 participations lors de la distribution des colis de Noël à Dijon ayant permis de sensibiliser les seniors à l'appui d'une explication de la nouvelle plaquette dédiée de Rénovéco ; participation au salon Bien vieillir en Côte-d'Or.

Animations à destination des professionnels : un « Petit Déj Syndics » ciblé sur l'urbanisme, le droit des sols et les travaux dans les secteurs soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ; deux demi-journées de conférences/animations auprès de salariés de Leroy Merlin sur la rénovation énergétique, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie, l'adaptation du logement au changement climatique, les autorisations d'urbanisme.

Rencontre des professionnels intervenant auprès des publics en difficulté : une rencontre avec les conseillers France Services de Dijon métropole, une animation de sensibilisation à la précarité énergétique (Fresque de la précarité énergétique) pour des agents de la Direction de l'action sociale de Dijon métropole (notamment travailleurs sociaux).



© Younès Hamdoune/Dijon métropole



LES PROJETS DE TRAVAUX FINANCÉS

La Commission locale de l'amélioration de l'habitat (CLAH) de Dijon métropole a agréé le financement de travaux pour un total de 226 projets dont 159 émanant de propriétaires occupants, 7 de propriétaires bailleurs et 60 logements en copropriétés.

L'ensemble représente un volume de travaux de 6 M€.

Les subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) ont été mobilisées à hauteur de 4,88 M€. S'agissant de ses propres subventions, les engagements de Dijon métropole, correspondant aux projets financés en 2025, portent sur 727 116 € (dont 437 334 € pour les dossiers individuels et 289 781 € pour les copropriétés).

Concernant les projets de propriétaires occupants (PO), les 159 dossiers se répartissent ainsi :

- 56 concernent des travaux d'économies d'énergie dans le cadre du programme Ma Prime Rénov' ;
- 102 logements Ma Prime Adapt' pour des travaux liés à l'autonomie et au maintien à domicile (vieillesse, situation de handicap) ;

- un logement Ma Prime Logement Décent concernant une situation de résorption d'habitat très dégradé.

Ces 159 projets concernent 18 communes de la métropole :

- 67 logements à Dijon (48 %),
- 13 à Chenôve,
- 11 à Marsannay-la-Côte et Chevigny-Saint-Sauveur,
- 10 à Saint-Apollinaire et Talant,
- 6 à Fontaine-lès-Dijon et Quetigny,
- 4 à Perrigny-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon et Sennecey-lès-Dijon,
- 3 à Magny-sur-Tille,
- 2 à Bretenière, Longvic, Neuilly-Crimolois et Ouges,
- 1 à Ahuy et Féney.

S'agissant du locatif, trois logements se sont inscrits dans les dispositions de conventionnement de loyer après travaux. À ce titre, les propriétaires-bailleurs, en contrepartie des subventions de l'Anah et de Dijon métropole (cumulables aux aides fiscales), pratiquent des loyers minorés par rapport aux niveaux de marché. Cette offre de location solidaire permet ainsi à

des ménages sous plafonds de ressources de se loger dans le secteur privé à des conditions de loyer compatibles avec leur niveau de ressources.

Plus largement, le conventionnement locatif sans travaux a concerné 24 logements : 14 loyers conventionnés (LC) et 10 loyers intermédiaires (LI).

L'intermédiation locative est un dispositif complémentaire de sécurisation de la relation entre le locataire et le bailleur privé grâce à l'intervention d'un tiers social agréé, tel une Agence immobilière sociale, qui assure la gestion des logements. Cinq logements ont bénéficié de cette mesure.

Dijon métropole a également bénéficié du co-financement de l'Anah, à hauteur de 436 373 € - respectivement 338 484 € pour le Pacte territorial France Rénov' Dijon métropole et 97 889 € pour l'ingénierie de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la copropriété Champs Perdrix située quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon.



ZOOM

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la copropriété Champs Perdrix à Dijon

En 2023, Dijon métropole a lancé la première Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) à Dijon. Elle concerne la copropriété Champs Perdrix (307 logements) située au cœur du quartier Fontaine d'Ouche. Urbanis, l'opérateur missionné par Dijon métropole, accompagne la copropriété dans les différentes étapes de la démarche.

Les travaux urgents d'ascenseurs sont terminés ; la résorption des situations d'impayés de charges a progressé ; la mobilisation des copropriétaires est significative.

Retenu lors de l'assemblée générale de mai 2024, l'architecte a réalisé l'état des lieux du bâti qui a été complété en 2025 par la poursuite des études techniques permettant l'élaboration de scénarios de travaux. L'objectif est de présenter en assemblée générale extraordinaire avant la fin 2026 le programme d'intervention visant une rénovation la plus optimisée possible au regard des capacités de financement (subventions, prêts à taux zéro, reste-à-charge).

Le marché public d'accompagnement de la résidence Le Lac (326 logements) est en place depuis juillet. Le bureau d'études Urbanis, qui a été missionné, a dès lors débuté la mission de diagnostic qui sera restitué à l'automne 2026.

ZOOM

Appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Transition climatique des copropriétés - Mise en place de soutiens financiers spécifiques pour les chantiers de rénovations globales techniquement complexes »

D'une manière générale, Dijon métropole abonde les subventions nationales de Ma Prime Rénov' Copropriété pour les ménages occupants aux ressources modestes et très modestes ainsi que pour les logements mis en location avec des loyers minorés.

Pour autant, les niveaux élevés de reste-à-charge pour les copropriétaires constituent un frein réel pour le vote des travaux. Ce constat s'avère d'autant plus prégnant pour certaines constructions présentant une grande hauteur d'immeuble et nécessitant des moyens techniques d'intervention bien spécifiques et par conséquent plus coûteux (installation d'une grue notamment).

C'est la raison pour laquelle Dijon métropole a décidé de mobiliser des aides adaptées pour des projets de rénovation globale concernant des copropriétés présentant des contraintes techniques fortes.

Deux copropriétés candidates ont été retenues : la copropriété Bagatelle à Dijon (148 logements) et la copropriété Kennedy à Chenôve (93 logements). La copropriété Bagatelle a recruté un maître d'œuvre lors de l'assemblée générale du 24 novembre 2025. Concernant la copropriété Kennedy, le vote des travaux a eu lieu en novembre 2025.

95

Le Plan d'exposition aux risques technologiques (PPRT) de la Raffinerie du Midi : des travaux de renfort qui se déploient

Le règlement du PPRT prévoit l'application de prescriptions techniques réduisant la vulnérabilité des logements présents dans le périmètre afin d'assurer la protection de leurs occupants. C'est à Dijon métropole qu'incombe la charge de mettre en place l'ingénierie d'accompagnement des propriétaires dans les démarches à réaliser.

Au 31 décembre, le bilan du dispositif mis en œuvre est le suivant :

- 114 logements ont été diagnostiqués, soit 94 % des logements concernés ; c'est un très bon niveau de mise en œuvre par rapport aux autres PPRT (moyenne nationale = à peine 40 %) ; 111 logements à Dijon et 3 à Longvic ; 62 logements individuels et 52 logements collectifs.
- 91 dossiers ont été validés par les cofinanceurs dont 18 logements locatifs, 16 dossiers de propriétaires-occupants présentant des niveaux de ressources

inférieurs aux plafonds Anah (bénéficiant d'une prise en charge de Dijon métropole des 10 % restant à charge du propriétaire) et 33 dossiers bénéficient de l'avance du crédit d'impôt par Procvivis.

- 943 424 € TTC de travaux (soit une moyenne de 10 367 € / logement) dont le financement est ainsi réglementairement réparti : 236 721 € émanant de la Raffinerie du Midi, 187 123 € mobilisés par Dijon métropole, 43 627 € du Conseil départemental de Côte-d'Or, 22 488 € du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et 375 983 € de l'État vis des crédits d'impôts. Les reste-à-charge pour les propriétaires s'élèvent à 77 479 €.

Le dispositif, prolongé de deux ans, arrivera à échéance au 31/12/2026 : les travaux engagés devront alors être achevés et les factures acquittées.

L'accueil des gens du voyage

La compétence en matière d'accueil et d'habitat des gens du voyage incombe à Dijon métropole. À ce titre, la Métropole aménage, entretient et gère les équipements définis par le schéma départemental co-piloté par l'État et le Conseil départemental de la Côte-d'Or.

En 2025, les derniers travaux de l'aire d'accueil, baptisée « Les 4 poiriers » et située sur la commune de Chevigny-Saint-Sauveur, ont été achevés ; équipement mis en service en 2006.

Cet équipement comporte 36 places-caravanes dont l'une présentant les caractéristiques nécessaires pour le séjour de personnes en situation de mobilité réduite.

En 2025, a été élaboré le programme de travaux concernant l'aire de grand passage n°1 située à Dijon boulevard Petitjean. Les travaux (plantations, reprise des réseaux de fluides, installation de bornes...) seront réalisés début 2026 en amont de l'accueil estival des missions.





© Vincent Arbelet/Dijon métropole

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

Potager collectif du Ruisseau à Fontaine d'Ouche dans le cadre du projet Quartier fertile.

Dijon métropole est engagée depuis 2005, date de signature de la 1^{re} convention avec l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), en faveur de la transformation et de l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers relevant de la géographie de la Politique de la ville. Dans le cadre de la convention en cours établie en 2018, les actions se finalisent sur le quartier de Fontaine d'Ouche à Dijon et se poursuivent sur le quartier du Mail à Chenôve. Les projets portent sur un montant global de 172,189 millions d'euros de travaux. Les acteurs restent très mobilisés - villes de Chenôve et de Dijon, Dijon métropole, Grand Dijon Habitat, CDC Habitat, Orvitis, Habellis - ainsi que les partenaires - Action logement, Caisse des dépôts, région Bourgogne-Franche-Comté, Agence nationale de l'habitat (Anah) et CARSAT Bourgogne-Franche-Comté.

Des évolutions sont intervenues afin de tenir compte des nouveaux enjeux. Elles ont été traduites par la signature d'un ajustement mineur n°3 le 10 février 2025 :

- intégration du projet Quartier fertile déployé à Fontaine d'Ouche ;
- mobilisation de subventions supplémentaires pour les opérations d'écორéhabilitation de Grand Dijon Habitat (îlot Franche-Comté) et d'Orvitis (îlot Île-de-France) en lien avec le projet européen Response à Fontaine d'Ouche ;
- redéploiement d'aides également pour la restructuration du groupe scolaire les Violettes, quartier du Mail à Chenôve.

Le quartier Fontaine d'Ouche à Dijon

Pour mémoire, le programme d'actions du quartier Fontaine d'Ouche comprend :

- la déconstruction de 122 logements sociaux et leur reconstitution au sein d'autres quartiers ;
- la réhabilitation « BBC Rénovation » de plus de 1 200 logements à loyer modéré de Grand Dijon Habitat et Orvitis ;

- la résidentialisation de 5 îlots d'habitat social ;
- la requalification de l'avenue du Lac et de l'entrée de quartier par le boulevard chanoine Kir ;
- la réhabilitation performante du groupe scolaire Buffon, intégré dans le projet européen Response.

En parallèle, l'accompagnement spécifique des trois copropriétés situées au cœur du quartier et représentant 984 logements est mis en œuvre par Dijon métropole, sous forme notamment d'Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

L'année a été marquée par l'achèvement des éco-réhabilitations menées sur les îlots Franche-Comté (377 logements) pour Grand Dijon Habitat et Île-de-France (219 logements) pour Orvitis, en lien avec les différentes innovations développées en parallèle dans le cadre de Response.

Au-delà d'un nouveau confort thermique pour les locataires ainsi que d'une réduction des charges, ces travaux contribuent directement à une qualité d'usage renforcée (pose de balcons

lorsque c'est possible) et à une nouvelle image à l'échelle du quartier grâce aux nouveaux matériaux et coloris posés en façade.

Hors convention avec l'ANRU, le bailleur ICF HABITAT Sud-Est Méditerranée a procédé à une éco-réhabilitation complète de l'îlot Chambéry (160 logements). CDC HABITAT social a engagé des études sur l'îlot Cher (223 logements).

Le projet Quartier fertile inscrit la Fontaine d'Ouche comme quartier de référence dans le développement de l'agriculture urbaine et de maraîchage :

- 4,5 tonnes de légumes produits dont 3 tonnes et 2 000 plants vendus en direct aux habitants ;
- 300 bocalux réalisés et 15 recettes testées par le laboratoire de production de la conserverie installée dans des locaux de Grand Dijon Habitat ;
- l'animation de 250 ateliers participatifs touchant plus de 2 000 personnes.



Le quartier poursuit son engagement dans l'art urbain au travers d'une troisième fresque qui vient s'ajouter aux deux précédentes : celle de DIFUZ (Les danseurs de salsa) et celle de KALOUF (Flamand rose).

La Fontaine de l'artiste Matthieu Pommier a ainsi vu le jour durant l'automne sur un pignon de l'îlot Chambéry appartenant au bailleur ICF HABITAT Sud-Est Méditerranée, situé en entrée de Fontaine d'Ouche.

Le quartier du Mail à Chenôve

L'année 2025 a vu la livraison de nombreux chantiers :

OPÉRATEURS HLM

Fin des travaux pour les immeubles Matisse (Habellis) et ILM.

PARC URBAIN « LE CÈDRE »

Inauguration le 24 mai après trois ans de travaux autour de la dalle du parking sous-terrain de l'ancien centre commercial et de nombreux aménagements paysagers. Avec près de deux hectares, 400 arbres ont été plantés ainsi que 850 espèces végétales. Ce parc constitue un véritable écrin de verdure et de respiration en cœur de quartier.



© Jonas Jacquelin/Dijon métropole

LA CENTRALITÉ

Les dernières constructions ont donné lieu à la création de 40 logements au sein de la résidence du Cèdre portée par la Foncière Logement (inauguration en décembre 2025) et de 69 logements dont 49 en locatif intermédiaire dans la résidence Pulsar par Vinci Immobilier (livraison début 2025).

LE PLATEAU

Équipement historique de la politique éducative et de loisirs de Chenôve depuis plus de quarante ans, le centre de loisirs municipal, implanté dans un cadre naturel très qualitatif, a été incendié le 13 mars 2020. La réhabilitation du bâtiment n'étant pas réalisable, celui-ci a été déconstruit en 2021. La ville projette la construction d'un nouveau centre de loisirs présentant les fonctionnalités d'aujourd'hui. L'opération s'inscrit dans une démarche de haute

qualité environnementale : recours à des matériaux biosourcés (construction ossature bois, isolation laine de bois) et installation de panneaux photovoltaïques.

Le permis de construire de la Maison du plateau ayant été délivré le 25 septembre 2024, les entreprises ont été sélectionnées en 2025 pour un engagement des travaux au premier semestre 2026.

Les travaux liés aux autres constructions se déploieront en 2028/2029.

LA RÉHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA BIBLIOTHÈQUE FRANÇOIS MITTERRAND

Cet équipement a été construit dans les années 1970. Malgré une première rénovation, la bibliothèque connaît des dysfonctionnements techniques importants nécessitant une réhabilitation lourde. L'opération consiste ainsi à :

- réhabiliter les locaux actuels afin de remettre à niveau le bâtiment et adapter les espaces aux nouveaux usages : accueil de la direction de la jeunesse, d'une ludothèque et d'une salle polyvalente ;
- construire une extension permettant d'accueillir la nouvelle bibliothèque ;
- aménager des espaces extérieurs dédiés aux usagers de l'équipement et végétaliser les abords du bâtiment dans l'esprit du retour de la nature en ville.

Une réflexion a été menée sur l'étanchéité et l'inertie thermique du bâtiment, la qualité des isolations thermiques, le recours à des matériaux biosourcés, la production d'énergie photovoltaïque et le confort acoustique.

Le permis de construire ayant été délivré le 23 août 2024, les travaux ont été lancés en juin 2025. L'objectif opérationnel repose sur l'ouverture de l'équipement aux usagers au premier trimestre 2027 pour la partie en extension ; l'accueil de la direction de la jeunesse interviendra au premier trimestre 2028 à la fin des travaux.

Innovation et formation

Dijon métropole a consolidé une dynamique d'innovation structurante pour la transition énergétique du territoire. Les Innovation Challenges Open2Horizon ont permis de sélectionner deux entreprises porteuses de solutions directement opérationnelles : Mobility Metrix, retenue pour modéliser les flux de mobilité active à l'échelle métropolitaine, et Natural Solutions, chargée de développer un outil de suivi territorial de la biodiversité adossé à la plateforme Ecoteka.

Le hackathon annuel Hack2Horizon s'est imposé comme un rendez-vous majeur de créativité et d'apprentissage. L'édition 2025 a mobilisé 78 étudiants, 11 sponsors et 10 équipes pluridisciplinaires, réunies pendant 48 heures pour concevoir des solutions innovantes autour de l'énergie, de la mobilité ou du pilotage des infrastructures urbaines.

Enfin, la métropole a poursuivi un partenariat étroit avec le Campus des métiers et des Qualifications Green City, renforçant l'attractivité des métiers de la transition énergétique. À travers les hackathons, les Idéathons PULSE et les ateliers pédagogiques, plusieurs centaines d'étudiants ont été sensibilisés aux compétences, technologies et opportunités professionnelles liées à la décarbonation du territoire.

Diffusion européenne et rayonnement international

Dijon métropole a poursuivi un travail soutenu de représentation au sein des réseaux européens engagés dans la transition énergétique et la ville intelligente. Outre de nombreuses interventions et rencontres techniques organisées tout au long de l'année, plusieurs événements majeurs ont particulièrement contribué à renforcer la visibilité du démonstrateur dijonnais.

La métropole a notamment participé à la conférence Scalable Cities – ECHO Lyon, réunissant les projets européens du programme Smart Cities and Communities. Elle y a présenté son modèle d'autoconsommation collective et ses premiers résultats de répliquabilité, illustrés par l'extension envisagée vers le parking du Zénith pour l'alimentation électrique du tramway.

Dijon a également été reçue à Bruxelles par CINEA, l'agence exécutive en charge du programme Smart Cities and Communities. Cette rencontre a permis de valoriser les avancées issues du projet Response et de porter les enjeux des collectivités dans les futurs dispositifs européens de financement. Enfin, Dijon métropole a présenté le projet Response lors du Smart City Expo World Congress de Barcelone (SCEW).

En complément de ces temps forts, Dijon métropole a accueilli plusieurs délégations françaises et européennes venues découvrir les réalisations du démonstrateur de Fontaine d'Ouche – collectivités, agences, réseaux professionnels et partenaires institutionnels.





© Vincent Arbetet/Dijon métropole

98

RESPONSE : UN QUARTIER À ÉNERGIE POSITIVE

Comme celui de Sophie, tous les appartements de l'îlot Franche-Comté (Grand Dijon habitat) ont été rénovés (salles de bains, fenêtres, isolation thermique des murs extérieurs). Des balcons ont même été installés sur une partie des logements !

L'année 2025 a vu l'achèvement de l'ensemble des infrastructures prévues dans le cadre du projet Response démonstrateur, permettant l'entrée en exploitation des solutions énergétiques sur les deux îlots à énergie positive.

Lauréate en 2020 de l'appel européen Horizon 2020 Smart Cities and Communities avec le projet RESPONSE, Dijon métropole transforme le quartier Fontaine d'Ouche en partenariat avec 53 acteurs européens et avec la ville de Turku (Finlande), retenue comme second territoire pilote.

Le projet Response visait à créer deux îlots bâtis à énergie positive dans un quartier existant, en combinant rénovation énergétique, solarisation, autoconsommation collective, stockage et pilotage intelligent de l'énergie. L'objectif : réduire durablement les consommations, stabiliser les coûts énergétiques pour les habitants et démontrer qu'un quartier relevant de la Politique de la ville peut devenir un levier concret de transition écologique, sociale et économique, accessible à toutes et tous.

L'ensemble des installations de solarisation portées d'une part par la ville de Dijon (groupes scolaires, équipements

sportifs, parkings) et, d'autre part, par les bailleurs sociaux Grand Dijon Habitat et Orvitis (immeubles d'habitation) a été finalisé. Ces centrales photovoltaïques représentent une production totale de 2 060 MWh/an, mobilisée à la fois pour l'autoconsommation et la revente au réseau.

En parallèle, 2025 marque le lancement effectif des opérations d'Autoconsommation collective (ACC). À partir du mois de mai, plus de 200 ménages locataires bénéficient directement de l'électricité solaire injectée dans leur logement, tandis que 1 200 logements répartis sur cinq îlots d'habitation ont vu une réduction des charges liées aux parties communes grâce à l'énergie produite par les installations photovoltaïques. Fontaine d'Ouche accueille désormais la plus vaste ACC de France en milieu urbain, intégrant 24 bâtiments publics et plus de 1 200 logements.

Les solutions de stockage et de pilotage intelligent sont également entrées en phase d'optimisation. La batterie de seconde vie installée sur le groupe scolaire Buffon, opérationnelle depuis le printemps 2025, contribue à maximiser l'autoconsommation collective des équipements communaux en stockant les surplus de production en journée et en les restituant pendant la nuit. Les systèmes de smart building (thermostats intelligents, capteurs...) poursuivent leur montée en performance au sein des bâtiments scolaires et d'habitation. Ces dispositifs complètent l'infrastructure énergétique locale en améliorant le lissage des pointes de consommation et la gestion optimisée de celle-ci.

Au total, la mise en service des solutions permet d'associer plus de 200 ménages locataires adhérents pour une autoconsommation dans les logements, 1 200 logements bénéficiaires indirects via l'apport en énergie dans les





© Emma Benyamine/Dijon métropole

Fresque La Fontaine de l'artiste
Matthieu Pommier.

parties communes, 24 bâtiments publics et une production consolidée de 2 060 MWh/an d'électricité solaire. Les deux îlots de Fontaine d'Ouche se trouvent désormais en situation d'énergie positive. Ces résultats constituent une base solide pour la phase d'évaluation et d'optimisation prévue en 2026.

Positivité énergétique confirmée

Pour la première année, les deux îlots de Fontaine d'Ouche ont atteint un bilan énergétique positif - c'est-à-dire une production d'énergie renouvelable supérieure à la consommation globale. Cela a été possible grâce à la combinaison de travaux performants de rénovation énergétique des bâtiments induisant une baisse de la consommation avec la solarisation, le stockage par des batteries de seconde vie et l'autoconsommation collective.

Un monitoring renforcé sera engagé début 2026 en s'appuyant sur l'iBoard de Datanumia, l'outil de suivi de l'autoconsommation collective, et sur

l'intégration des données collectées par Enedis et Coriance. Ce suivi permettra l'évaluation du projet ainsi que les projections en termes de répliquabilité.

Appropriation et valorisation locales du projet

Durant l'année, 2 000 personnes ont été sensibilisées à travers des actions spécifiques menées dans le quartier (marché, ateliers de rue et dans les écoles) et lors d'événements grand public.

Ces interventions ont été complétées par le travail de l'association Pimms Médiation qui a été mobilisée sur l'accompagnement aux usages et les conseils pratiques.

La conduite de projet s'est également appuyée sur un réseau d'ambassadeurs, constitué d'une soixantaine d'habitants dont une dizaine très investis. Ces ambassadeurs, relais auprès des autres habitants, ont participé à des ateliers mensuels et à des visites des installations.

Enfin, la maquette physique et numérique

du projet Response, mise à jour en 2024, a été largement utilisée en 2025 lors d'événements tels que Citoyens et curieux, la Journée des habitants, Jours de fête à Fontaine d'Ouche ou le Village de l'Europe. Ce support est devenu un outil essentiel pour expliquer les solutions du projet et illustrer la transformation du quartier.

La prolongation du projet jusqu'en septembre 2026

Elle permettra de préparer les deux conférences de clôture organisées à Turku (19-21 mai) pour la première puis à Dijon (25-26 juin). Parallèlement, les partenaires ont engagé la finalisation des livrables techniques, mobilisant les résultats de la phase d'exploitation - notamment ceux liés à l'autoconsommation collective, à la solarisation et aux systèmes de smart building.



LE DROIT DES SOLS

Le service traite et instruit toutes les autorisations d'urbanisme, qui comprennent l'ensemble des dossiers concernant les travaux entrepris par les particuliers et d'importantes opérations liées à l'habitat, à la requalification de sites ou au développement économique.

1 239 logements ont fait l'objet d'une autorisation en 2025 dont 1 155 collectifs et 84 individuels, soit une hausse de 21 % par rapport à 2024.

DIJON MÉTROPOLE	2020	2021	2022	2023	2024	2025
AUTORISATIONS DE TRAVAUX	331	458	405	400	282	448
CERTIFICATS D'URBANISME	7 753	9 372	8 366	6 801	6 685	7 376
DÉCLARATIONS PRÉALABLES	2 060	2 711	2 556	3 116	2 888	2 767
PERMIS D'AMÉNAGER	20	16	18	22	18	25
PERMIS DE CONSTRUIRE	720	989	779	700	630	557
PERMIS DE DÉMOLIR	27	50	31	47	41	26
TOTAL	10 911	13 596	12 155	11 086	10 544	11 199

Parmi les autres missions du service :

- renseignement du public et des professionnels : accueil physique, renseignements téléphoniques, traitement des diverses demandes de renseignements d'urbanisme,
- mission d'analyse et de conseil : réunions de travail avec les promoteurs, constructeurs et architectes, pré-études de faisabilité de certaines opérations d'aménagement, participation aux commissions techniques des concours,
- extraction de données pour le suivi de l'évolution de la construction dans la métropole,
- mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme avec accompagnement des services et du public,
- suivi des infractions pénales (sur Dijon) et du contentieux administratif.

LA POLITIQUE FONCIÈRE

L'action foncière conduite par la métropole et l'Établissement public foncier local (EPFL) s'est notamment concrétisée par l'établissement de :

- 62 délibérations ;
- 29 arrêtés de délégation et d'exercice du droit de préemption ;
- 58 dossiers de demandes d'évaluations adressés au domaine ;
- 10 actes administratifs de vente.

L'action foncière réalisée a porté sur différents domaines d'intervention, traduisant les décisions intervenues en matière d'attractivité, de voirie, d'habitat ou d'équipements publics. La maîtrise foncière des propriétés-cibles concernées par la future opération d'aménagement des Grands Vergers du Sud s'est notamment poursuivie. Pour la voirie, plusieurs dossiers ont été mis en œuvre afin de rectifier les emprises ou faire évoluer les domanialités publiques et privées. L'année 2025 a également été marquée

par l'aboutissement de la démarche de création d'un organisme de foncier solidaire (OFS) à l'échelle de la métropole. Cet outil vise à favoriser la production d'habitat en accession abordable à la propriété, en permettant une diminution du coût d'acquisition par les ménages grâce à une dissociation du foncier et du logement, dans le cadre d'un bail réel solidaire.

Concernant les Déclarations d'intention d'aliéner (DIA) liées au champ d'application

du droit de préemption urbain dont la métropole est titulaire sur l'ensemble de son territoire, leur nombre s'élève à 2 201, traduisant une reprise des transactions immobilières.

L'organisation retenue en matière de gestion permet de s'assurer du recouvrement effectif de l'ensemble des loyers et des charges, ainsi que de la totale adéquation entre l'assujettissement aux taxes foncières et les évolutions du patrimoine.





© Vincent Arbelet/Dijon métropole

TERRITOIRES ET PROJETS

La réhabilitation du quartier Arsenal s'inscrit dans le projet Grands Vergers sud qui consiste dans le réaménagement des avenues Roland Carraz à Chenôve et Jean Jaurès à Dijon.

101

La direction pilote les opérations de développement urbain : grandes opérations, reconversion de friches, dossiers impactant l'attractivité du territoire en partenariat avec des acteurs publics (SNCF, VNF, Conseil régional).

Agir pour l'attractivité et pour le développement qualitatif du territoire

PLATEFORME D'OBSERVATION DES PROJETS ET DES STRATÉGIES URBAINES (POPSU) EN PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITÉ BOURGOGNE EUROPE ET LE PLAN URBANISME CONSTRUCTION ET ARCHITECTURE (PUCA)

La recherche pluridisciplinaire de la plateforme dijonnaise traite du sujet « Comprendre et animer la circularité entre modes de vie et politiques publiques au sein d'une métropole en transition ». Un atelier national a été réalisé à Dijon sur la question sociale et la transition socio-écologique.

ANIMATION DE L'OBSERVATOIRE TERRITORIAL DU LOGEMENT ÉTUDIANT (OTLE) DANS LA DYNAMIQUE NATIONALE LANCÉE PAR L'ÉTAT ET PAR LA FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME (FNAU)

L'OTLE s'est consacré au pilotage de l'étude du marché du logement étudiant dijonnais, menée par le bureau d'étude Foncéo-Citéliance. Les résultats de l'étude ont permis d'orienter la politique en matière de résidences étudiantes.

OBSERVATION DES MOBILITÉS ACTIVES

Suivi des données de compteurs piétons sur le centre-ville de Dijon et de compteurs vélos sur les axes structurants de la métropole.

CLIMATS DU VIGNOBLE DE BOURGOGNE

Participation active aux travaux de la commission dédiée à la préservation de la Valeur universelle exceptionnelle (VUE).

VEILLE PATRIMONIALE À TRAVERS L'APPLICATION DES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

- des Sites patrimoniaux remarquables (SPR) :
 - l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Dijon métropole liée aux Climats du vignoble de Bourgogne,
 - le Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du centre-ville de Dijon ;
- du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUIHD) ;
- du Règlement local des publicités et des enseignes intercommunal (RLPI) ;
- de l'accompagnement technique d'un groupe d'habitants pour le recensement du patrimoine bâti et végétal remarquable, dans le cadre d'un atelier de quartier.



Contribuer à des dossiers à forte valeur ajoutée liés à des partenariats

DESSERTES TGV

Suivi des études ferroviaires en lien avec les partenaires (SNCF, région Bourgogne-Franche-Comté, association Trans Europe TGV Rhin-Rhône...). Poursuite des réflexions pour le rétablissement de la ligne TGV Lille - Roissy CDG - Mulhouse desservant Dijon.

CANAL DE BOURGOGNE

Pilotage des études, en partenariat avec les Voies navigables de France, qui ont abouti à l'élaboration d'un plan d'actions de développement de la voie d'eau et de ses abords approuvé lors du conseil métropolitain du 18 décembre. Ce document fixe les grandes orientations et recense 21 actions visant notamment à moderniser le canal, intensifier les usages et renforcer son attractivité.

CAMPUS VATEL

Pilotage du projet sur deux sites, un campus à Quetigny avec un restaurant d'application ainsi qu'un foodcourt sur le campus de Dijon, le tout complété par une offre de logements étudiants sur les deux sites.

RELANCE ET MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT AVEC L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE NANCY

Accueil à Dijon de modules de cours sur la valorisation des franges urbaines et des sites patrimoniaux.

ENGAGEMENT D'UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Inventaire général du patrimoine bâti art déco et viticole de la métropole dijonnaise.

ACCOMPAGNEMENT DE PORTEURS DE PROJETS

Suivi du projet d'implantation du groupe IDÉES 21 sur un foncier public rue de Colchide à Dijon (études préalables, cession du foncier).

PORTE D'AGRIPPA

Suivi de la restitution des études d'observations environnementales menées par l'Université Bourgogne Europe. Suivi des échanges avec la SNCF pour la libération du site et le montage opérationnel.

Habiter le territoire de l'agglomération

GRANDS VERGERS DU SUD

Le projet s'étend entre Chenôve et Dijon sur 3 km de long et une cinquantaine d'hectares, avec un fort potentiel de logements constructibles à l'horizon 2050. Il vise 4 objectifs interdépendants :

- favoriser la transition écologique ;
- créer un cadre de vie attractif ;
- accompagner l'essor et la mutation des activités économiques ;
- diversifier et qualifier l'offre de logements.

Le dialogue compétitif a été mené en 2025 avec 3 équipes pour l'élaboration d'un plan guide d'aménagement urbain sur l'ensemble du périmètre. Le choix du plan guide et de l'architecte-urbaniste coordinateur sera acté au 1^{er} semestre 2026.

EXTENSION DU RÉSEAU (FUTURE LIGNE T3)

- Participation aux études d'opportunités et de faisabilité sur l'extension du réseau structurant de transports publics de Dijon métropole, avec notamment le projet de ligne T3 reliant le projet des Grands Vergers du Sud à la zone Cap Nord via le sud du centre-ville et le quartier Montmuzart (CHU et faculté).
- Accompagnement au lancement de la concertation citoyenne.
- Suivi-animation de la mission tram T3 (observatoire des projets à enjeux à proximité de la future ligne).

VALORISATION ET REQUALIFICATION JARDIN DU PORT DU CANAL

Après l'inauguration du site en juin, le travail s'est poursuivi avec les Voies navigables de France dans la perspective d'accueillir sur le port de nouvelles activités fluviales et terrestres afin d'inciter les habitants à se réapproprier le lieu.



© Jonas Jacquelin/Dijon métropole

PILOTER ET SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS D'HABITAT À DIJON

Écité Jardin des maraîchers (photo ci-dessus)

Les constructions et les aménagements se poursuivent avec la plantation d'arbres, la réalisation de 2 aires de jeux pour enfants, l'ouverture d'une maison des habitants « Le Trait d'union », en lien avec une participation forte des habitants par un processus de réunions publiques, de balades urbaines, d'ateliers participatifs, et d'informations par le biais d'une newsletter. Poursuite du pilotage de l'aménagement du quartier (concession SPLAAD).

Le site de l'Arsenal

L'offre de services se développe avec la construction d'un gymnase, l'aménagement d'un espace arboré derrière celui-ci et l'ouverture d'une maison de services au public « La Majorelle ». L'action de la ville de Dijon se poursuit, notamment sur la finalisation des aménagements de l'espace public, avec une participation active des habitants par le biais de balades urbaines, de réunions publiques ou encore de newsletters. Poursuite du pilotage de l'aménagement du quartier (concession SPLAAD).

Le cellier urbain, projet innovant au service de la renaissance d'une culture du vin à Dijon, a été inauguré en septembre.

La ville de Dijon a accompagné le porteur de projet dans ce dossier innovant, consistant à réinvestir une poudrière historique du Jardin de l'Arsenal, bâtiment militaire aux qualités intrinsèques idéales pour la vinification et à construire une cuverie, bâtiment neuf intégré dans le paysage de l'écoquartier.

Bruges II (photo ci-dessous)

Réouverture d'une partie des canaux de Guise. Les travaux de réalisation de la phase 1 de la construction de logements sont en cours. Les premiers logements doivent être livrés au 1^{er} trimestre 2027.



© Véronique Vacher / Dijon métropole

CONTRIBUER AUX GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE

Quartier Fontaine d'Ouche à Dijon : suivi du volet « Formes urbaines » des projets ANRU et Response, en particulier sur l'impact architectural des rénovations thermiques des bailleurs sociaux (GDH, Orvitis, ICF) et de la copropriété Champs Perdrix (Opération programmée d'amélioration de l'habitat – OPAH).

VALORISER LES ESPACES PUBLICS, LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE URBAIN

Suivi de l'étude de la création jardin public rue de Mirande : création d'un îlot de fraîcheur sur 1100 m² sur une partie des jardins de l'ancienne « Maison du colonel ».

Opérations d'embellissement des façades du centre historique de Dijon (site Unesco des Climats) :

- poursuite de l'opération Façades rue de la Liberté à Dijon dont 20 projets terminés au 31 décembre 2025, parmi lesquels la Maison aux 3 visages dont la façade extérieure a été restaurée ;
- engagement de l'étude préalable à la mise en place d'une opération Façade rues Monge et Bossuet, axe de liaison entre le centre-ville et la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

Élaboration de cahier des charges et de préconisations architecturales, urbaines, paysagères et environnementales pour la conception de projets de construction ou d'aménagement publics et privés.

Heudelet 26

Aménagement d'un local dans un bâtiment propriété de Grand Dijon Habitat afin de répondre au fort besoin des associations (La Maison Maladière, Un tigre au parc et Ecovivre à Heudelet) et pour être au plus proche des habitants.

Hyacinthe Vincent

Projet de requalification d'un espace libre encombré de stationnements en espace vert, ainsi qu'un suivi rapproché des points d'apport volontaire des déchets.

Cité internationale de la gastronomie et du vin

Mise en œuvre de la tranche 2 de l'écoquartier avec la délivrance d'un permis de construire pour la construction d'une résidence jeunes actifs.

Valorisation de l'écoquartier Pommerets à Longvic

- fin de l'étude de potentialité agro-écologique en juin 2025 ;
- définition des études environnementales et paysagères consécutives qui seront engagées en 2026.



© Dijon métropole

AMÉLIORER OU ACCUEILLIR DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Implantation d'un restaurant universitaire sur le campus de l'Université : pilotage (mandat SPLAAD) et suivi des études en lien avec l'ensemble des partenaires (Crous BFC, région BFC, Université de Bourgogne Europe, État). Lancement du concours de maîtrise d'œuvre (photo ci-dessous).



© KL Architectes & Atelier Bis Architectes

Participation aux jurys de concours d'architecture : école Joséphine Baker, école Greuze, maison des examens de l'UBE, construction du restaurant universitaire esplanade René Berthaut.

Participation aux comités techniques de l'opération Campus Maret.



TRANSITION CLIMATIQUE





Pôle métropolitain de la biodiversité, le jardin de l'Arquebuse est un lieu de référence dédié à la transition écologique et à la connaissance du vivant.

*La stratégie
énergétique*

*Le climat et la
biodiversité
au cœur de la
participation citoyenne*

L'alimentation durable

*Biodiversité et jardin
de l'Arquebuse*

L'écologie urbaine



© Emma Benyamine/Dijon métropole



© François Weckerlé/Dijon métropole

LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE

Gérée en régie depuis 1975, l'Unité de valorisation des déchets est un maillon essentiel du traitement des déchets ménagers à l'échelle régionale.

Dijon métropole a la volonté d'intégrer structurellement les enjeux de la transition climatique dans ses politiques publiques, et ce dans le cadre d'une vision systémique et coopérative structurée, portée par le Plan climat et biodiversité.

Le Schéma directeur des énergies (SDE)

Sur la base des usages actuels (année de référence 2022), le SDE décrit les trajectoires énergétiques envisageables dans les années à venir (2030, 2040 et 2050) par secteurs (mobilité, logement), par vecteurs énergétiques (électriques, thermiques), pour le potentiel de production énergétique, et pour la consommation énergétique territoriale. Il est travaillé avec les services de Dijon métropole, les 23 communes de l'EPCI, les agences nationale et régionales compétentes sur le sujet de l'énergie (Ademe, ATMO BFC), les services de l'État compétents dans les domaines de l'énergie, les gestionnaires et délégataires de réseaux d'énergie (Enedis), les fournisseurs d'énergie, les développeurs de projets d'énergies renouvelables, les fournisseurs de solutions de production ou de maîtrise de l'énergie.

Le potentiel de production supplémentaire du territoire est estimé dans le SDE à environ +485 GWh/an :

- potentiel brut de production d'électricité photovoltaïque : estimé à +280 GWh/an ;
 - au sol : 170 GWh/an,
 - en ombrières : 40 GWh/an,
 - en agrivoltaïque : 40 GWh/an,
 - en toiture : 20 GWh/an ;
- potentiel brut de production d'électricité par cogénération : estimé à +20 GWh/an ;
- potentiel brut de production de chaleur : estimé à +100 GWh/an (dont 70 GWh/an via l'UVE) ;
- potentiel brut de production d'hydrogène : estimé à +25 GWh/an ;
- potentiel brut de production de biométhane : estimé à +50 GWh/an ;

- potentiel brut de production d'autres énergies (géothermie, biomasse) : estimé à 10 GWh/an.

Le potentiel de baisse de la consommation du territoire est estimé à environ -1 580 GWh/an, qui se décompose comme suit :

- secteur logement : -440 GWh/an ;
- secteur tertiaire : -254 GWh/an ;
- secteur mobilité : -740 GWh/an ;
- secteur industriel : -100 GWh/an ;
- secteur agricole : -5 GWh/an ;
- récupération énergie fatale (non affectée) : -40 GWh/an.



Le suivi du SDE se fait au travers de celui des fiches actions du Plan climat et biodiversité. Voici les actions principales :

- développement des projets de production ENR via la SEM Énergies ;
- participation aux projets portés par Dijon métropole : modernisation de l'UVE, programme de solarisation du patrimoine, développement du RCU ;
- échanges avec les développeurs de projets d'énergies renouvelables.

Baisse des consommations d'énergie et décarbonation :

- réalisation d'une étude sur les hub énergie mobilité ;
- participation au projet « Mobilité secteur CHU – UBE » visant à réduire les flux de mobilité voiture sur le secteur ;
- participation à la saisine Codev sur la sobriété énergétique (prise en compte des enjeux « Je réduis, je décale, j'éteins »), principalement sur les sujets mobilité et bâtiment ;
- échanges avec les fournisseurs de solutions de production ou de maîtrise de l'énergie.

La Société d'économie mixte (SEM) Énergies

Elle pilote les projets de production d'énergies renouvelables et de la transition énergétique à l'échelle territoriale. Les parties prenantes sont Meridiam Investissement, le partenaire de Dijon métropole dans la SEM, les 23 communes de l'EPCI, les services de l'État concernés par l'instruction des projets, les gestionnaires et délégataires de réseaux d'énergie (ex : Enedis) et les développeurs de projets d'énergies renouvelables.

La SEM Énergies de Dijon métropole poursuit un objectif de développement de + 250 GWh/an, pour environ 30 projets identifiés sur le territoire, qui se décompose comme suit :

- Potentiel brut de production d'électricité photovoltaïque : estimé à + 190 GWh/an
 - au sol : 135 GWh/an ;
 - en ombrières : 30 GWh/an ;
 - en agrivoltaïque : 20 GWh/an ;
 - en toitures : 5 GWh/an.
- Potentiel brut de production de chaleur : estimé à + 30 GWh/an
- Potentiel brut de production de biométhane : estimé à + 30 GWh/an
- Potentiel brut de production autres énergies (géothermie, biomasse) : en cours d'investigation.

Le montant financier des projets à développer est estimé à 500 M€ pour 250 GWh/an.

À l'issue de l'achèvement des études de développement d'un projet, la SEM pourra décider de créer des sociétés de projet avec un actionariat cible. La SEM détient 1 % dans chaque société de projet objet d'un co-investissement de façon à minimiser les apports en capitaux de la collectivité.

À l'issue du processus de sélection de l'Appel à manifestation d'intérêt « Transition climatique, montages projets énergie, et partage de la valeur », Dijon métropole a décidé en date du 28 mars 2024 d'entrer en négociation exclusive avec la société Meridiam. Le 5 juillet 2024, un protocole d'accord a été signé entre Dijon métropole et Meridiam afin notamment de définir les modalités de collaboration entre les parties en vue de constituer une Société d'économie mixte. La création de la SEM a été décidée le 27 mars 2025 et la SEM a été constituée le 7 juillet 2025. La première société de projet (SDP) a été constituée en février 2026.

Les décisions de la SEM sont prises par le conseil d'administration, constitué de 3 membres représentant Dijon métropole et de 2 membres représentant Meridiam. La SEM est présidée par l'un des membres du conseil d'administration et dirigée par un directeur général qui est désigné parmi l'équipe de direction générale de Dijon métropole.

On peut citer les projets suivants qui sont en cours de développement :

- projet de production photovoltaïque sur l'Aéroport Dijon Bourgogne ;
- projet de production photovoltaïque sur l'ancienne décharge de la ville de Dijon ;
- projet de production photovoltaïque sur l'ancienne décharge de la commune d'Ouges ;
- projet de production photovoltaïque avec autoconsommation collective privée sur la ZA de Chevigny et de Longvic-Oscara ;
- projet de production photovoltaïque sur les délaissés fonciers rocade avec autoconsommation collective de la collectivité ;
- projet de production de chaleur Biomasse Chevigny.

Cible de
production
d'énergies
renouvelables
du territoire

Frais généraux divers

25 k€/an

Dépenses de
prestation
d'études

150 k€/an

Objectif :

1000 GWh/an

Production
ENR actuelle :

550 GWh/an





© Emma Benyamine/Dijon métropole

LE CLIMAT ET LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Université populaire du climat
et de la biodiversité.

En 2025, Dijon métropole a poursuivi son engagement pour associer les habitants à la transition écologique, en développant des dispositifs d'écoute, de sensibilisation et d'accompagnement adaptés aux enjeux du territoire. L'année a été marquée par le lancement de l'Université populaire du climat et de la biodiversité, la concertation sur la 3^e ligne de tramway, et le déploiement d'outils innovants pour répondre aux questions des citoyens.

Écouter les habitants sur les politiques et les projets

EXPOSITION MOBILE DE BANDES DESSINÉES

Pour répondre aux questions fréquemment posées par les citoyens dans le cadre de la concertation sur le Plan climat et biodiversité conduite en 2023-2024, Dijon métropole a réalisé une exposition mobile de bandes dessinées. « Pourquoi n'y a-t-il pas plus d'arbres ? » ou encore « Pourquoi les transports en commun ne sont pas gratuits ? » sont des exemples de thématiques traitées dans ce cadre. Accessible et pédagogique, cette exposition circule dans les structures socio-culturelles de la métropole.

Accompagner les habitants dans la transition écologique

EXPÉRIMENTATION DE L'OUTIL NUMÉRIQUE « J'AGIS »

Dijon métropole a poursuivi l'expérimentation de l'outil numérique « J'agis », dans le cadre de la feuille de route de la COP régionale. Cette application portée par l'Ademe vise à accompagner les citoyens dans leur transition écologique en leur proposant des actions concrètes, locales et personnalisées. Dijon métropole a poursuivi le travail d'identification et d'import du contenu pertinent tout en informant les acteurs relais de l'existence de l'application.

UNIVERSITÉ POPULAIRE DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITÉ

Lancée en avril 2025, l'Université populaire du climat et de la biodiversité découle de l'objectif n° 29 du Plan climat et biodiversité de la métropole « Construire une culture commune du climat et de la biodiversité ».

Portée par Dijon métropole, cette démarche partenariale réunit des acteurs locaux issus des milieux de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'éducation populaire. Quatre temps forts (conférences, balades urbaines) ont été organisés, réunissant 250 participants autour de thématiques comme les sols, l'indifférence écologique ou la chaleur en ville.



ZOOM

La concertation sur le projet de 3^e ligne de tramway

Du 1^{er} juin au 2 août 2025, Dijon métropole a organisé une concertation sur le projet de 3^e ligne de tramway, combinant information et participation. Onze outils ont été proposés afin de favoriser une participation large et diversifiée : réunions publiques, plateforme numérique, ateliers thématiques, balades urbaines, registres papier, et stands mobiles notamment. Près de 2 000 personnes ont participé, permettant de recueillir 726 contributions. Les instances participatives locales (conseil de développement, comité des partenaires de la mobilité) et les acteurs socio-économiques ont également contribué à enrichir la réflexion. Au-delà de la ligne de tramway en tant que telle, les échanges ont largement porté sur les conditions pour apaiser l'espace public, pour favoriser l'intermodalité ou encore pour végétaliser. Un bilan de la concertation a sur cette base été réalisé et présenté en conseil métropolitain en septembre 2025.



© Emma Benyamine/Dijon métropole

RENCONTRES DEMAIN LA VILLE

En avril 2025, Dijon métropole a reconduit les rencontres Demain la ville, un rendez-vous grand public ouvert à tous pour imaginer ensemble la ville de demain. Près de 800 habitants ont participé à une trentaine d'événements : conférences accessibles, ateliers pratiques, expositions, débats... L'édition a aussi été marquée par le lancement de l'Université populaire du climat et de la biodiversité.

Université populaire
du climat et de
la biodiversité

L'écologie c'est pas pour moi, pas pour nous ?

On en discute avec Jean-Philippe Pierron,
Philosophe à l'Université de Bourgogne Europe,
directeur de la chaire « Valeurs du soin »

MERCREDI 14 MAI > DE 18H30 À 20H

Espace culturel Tabourot des Accords | Salle Henry-Berger
Saint-Apollinaire

Ville de Saint-Apollinaire
"l'esprit village"

ENTRÉE LIBRE

Dijon s'engage

Dijon métropole





© Margot Dupuis/Dijon métropole

L'ALIMENTATION DURABLE

Des écoliers découvrent la ferme de la Noge. Située à Quetigny, elle cultive en agriculture biologique des légumes pour approvisionner la légumerie métropolitaine.

110

Depuis 2021, « Mieux manger, mieux produire » est le leitmotiv du programme ProDij porté par la métropole et ses partenaires. Pilier du Plan climat et biodiversité, l'alimentation prend toute sa place au sein de la trajectoire de transition.

De la fourche à la fourchette, l'alimentation représente **24 %** des émissions de gaz à effet de serre. La stratégie alimentaire globale portée par la métropole et ses partenaires constitue donc un levier essentiel de notre stratégie bas carbone.

Construite et exploitée par la métropole, la léumerie est en fonctionnement depuis mai 2023. Elle achète aux maraîchers bio du territoire par l'intermédiaire de la structure coopérative Manger bio Bourgogne-Franche-Comté, les légumineuses et légumes de saison qu'elle transforme en produits prêts à assaisonner ou à cuire, commandés par les cuisines centrales : ville de Dijon, DésieRestauration, école de gendarmerie, SHCB, Sogérés, CHU Dijon Bourgogne.

La légumerie agit en faveur des circuits logistiques de proximité (et non les circuits de longues distances), de l'agriculture biologique, de pratiques agricoles décarbonnées, d'une juste

rémunération des producteurs, de la préservation de la biodiversité, du maintien d'une production agricole locale, d'une alimentation plus saine, du lien social entre les acteurs du territoire.

Légumineuses préparées : haricot blanc, haricot rouge, pois chiche, pois cassé, flageolet. La lentille est également consommée en restauration collective. Elle ne nécessite pas de transformation (pré-trempage) par la légumerie.

La loi Egalim impose à la restauration

collective que 50 % des achats alimentaires soient consacrés à l'achat de produits labellisés dont au moins 20 % en agriculture biologique - 60 % pour les viandes et poissons.

En 2025, pour 8 communes de la métropole, les taux du contrat passé avec DésieRestauration sont de :

- 56 % de produits labellisés ;
- 41 % de produits bio ;
- 60 % de viandes et poissons labellisés.



ZOOM

Les bienfaits des légumineuses

Elles possèdent un pouvoir multiple à la fois nutritionnel, environnemental et agronomique. Sur le plan alimentaire, elles constituent une source importante de protéines végétales, de fibres et de micronutriments, contribuant à une alimentation plus saine et diversifiée. Leur culture présente également un faible besoin en eau et une empreinte écologique réduite, ce qui en fait des aliments particulièrement sobres en ressources. Sur le plan agronomique, elles jouent un rôle essentiel grâce à leur capacité à fixer l'azote atmosphérique, enrichissant naturellement les sols et limitant l'usage d'engrais chimiques. Intégrées dans des systèmes de polyculture, elles favorisent la diversification des cultures, améliorent la résilience des exploitations et contribuent à la création de paysages agricoles plus variés, structurés et favorables à la biodiversité.



© Margot Dupuis/Dijon métropole

111

ZOOM

Le Schéma de mutualisation et de coopération

Huit communes sont aujourd'hui engagées par un marché en commun (porté par la centrale d'achats de la métropole) de fourniture de repas pour la restauration scolaire.

Dans le cadre du groupement coordonné par Dijon métropole, DésieRestauration a livré des repas sur 8 communes et 20 points de livraisons. Deux nouvelles communes ont rejoint le groupement : Neuilly-Crimollois et Bresse-sur-Tille. Les menus sont élaborés en collaboration avec l'équipe diététique de la ville de Dijon. Tous les 3 mois, le groupe technique se réunit afin d'améliorer en continu le service en s'appuyant sur les retours des représentants des communes et des enfants.



© Margot Dupuis/Dijon métropole

2 700

repas préparés par jour
par la cuisine centrale

384 450

repas préparés
sur l'année

5

camions frigorifiques dédiés
à la livraison des repas





© Emma Benyamine/Dijon métropole

145 000

visiteurs dans les espaces d'expositions permanentes et temporaires et lors des manifestations organisées

28 000

enfants accueillis

720 000

usagers

112

BIODIVERSITÉ ET JARDIN DE L'ARQUEBUSE

Regroupant muséum d'histoire naturelle, jardin botanique et planétarium, le jardin de l'Arquebuse est un espace privilégié de partage des connaissances scientifiques. Il s'agit d'un équipement municipal de la ville de Dijon qui intervient en appui à de nombreuses actions de la métropole en matière de biodiversité.

Un jardin... extraordinaire !

Premier détenteur des labels ÉcoJardin et APlcité, niveau Démarche exemplaire, le jardin de l'Arquebuse agit concrètement pour la préservation des écosystèmes et des espèces et place son expertise au service de l'aménagement urbain.

Situé dans un parc de 5 hectares labellisé ÉcoJardin et protégé au titre des Monuments historiques, en plein cœur de Dijon, relié directement à la gare de Dijon-Ville par une passerelle et sur le chemin de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, le jardin de l'Arquebuse est un espace pluridisciplinaire de décryptage et de partage des sciences de la nature. Avec son planétarium, son muséum et son jardin botanique, il est, pour la métropole, un ensemble dédié à la biodiversité sous toutes ses formes. Ce lieu connu et reconnu est le repère de tous les curieux de nature. Il s'impose

comme le lieu où l'on vient découvrir la biodiversité, s'étonner, s'informer mais aussi s'engager pour elle. Il s'inscrit dans les questionnements scientifiques les plus récents et novateurs tout en apportant au grand public une lecture très vivante des enjeux de la transition écologique et climatique d'aujourd'hui et de demain. Véritable havre de paix, bucolique, poétique, ce jardin « extraordinaire » séduit depuis des siècles les Dijonnais et les touristes qui viennent très nombreux s'y promener en famille, entre amis, parcourir une exposition, observer la « nature incognito » qui s'y déploie...

Cet engouement pour les sujets liés à la biodiversité démontre le rôle essentiel de la direction biodiversité-jardin de l'Arquebuse auprès des publics pour faire émerger, accompagner, connaître et reconnaître les actions locales en

faveur d'un retour de la nature en ville. Le jardin de l'Arquebuse restitue auprès des publics et des habitants les résultats des actions menées sur le territoire au travers de ses expositions temporaires, de sa programmation annuelle d'événements (soirées à thème, journées festives...) proposées sur le site mais également lors de manifestations extérieures en lien avec la nature, la biodiversité, auxquelles le jardin de l'Arquebuse participe.

Le jardin, en plus d'être un lieu prisé par de nombreux visiteurs, accueille un très grand nombre d'usagers comptabilisés par des compteurs installés aux 6 entrées.



Un jardin vivant et pédagogique

Avec son musée, son planétarium et son jardin botanique, le jardin de l'Arquebuse est aussi un « outil » vivant et un support pédagogique remarquable mis au service des enseignants : ici on observe, on écoute, on comprend, on parle de l'univers, de la vie et de la biodiversité... on parle de nous. Un programme de médiations, proposé aux établissements scolaires, a pour objectif de former, de manière vivante et concrète, de futurs citoyens curieux, informés et engagés pour la préservation de la biodiversité. Les scolaires peuvent être accueillis sur le site ou être accompagnés par un médiateur du jardin de l'Arquebuse, au sein de leur école, pour la réalisation d'un projet d'établissement (création d'un jardin potager, d'un « coin nature », d'un hôtel à insectes, de nichoirs...) ou pour découvrir et participer aux sciences participatives proposées dans le cadre des programmes Vigie-Nature École, dispositif fondé par le Museum national d'histoire naturelle.

Les actions de mobilisation citoyenne en faveur de la biodiversité

Plus de 50 partenaires ont été accueillis pour des visites, des formations, des temps de rencontre et de valorisation (Météorites expériences, Journée petite enfance et nature, cours de botanique avec le Conservatoire botanique national, Sentinelle de la nature, les dossiers de l'écran du Planétarium avec la mission culture scientifique de l'Université Bourgogne Europe, Fête de la nature, festival Sonic Bloom, exposition de la Société de minéralogie et de paléontologie dijonnaise, Journée mondiale des sols...). Le jardin de l'Arquebuse a également participé à 13 événements hors les murs comme le Village goût, nutrition santé, Show les papilles, les rencontres Demain la ville, la Fête de la science...

La promotion d'une gestion écologique des espaces de nature

Généraliser les pratiques de gestion écologique de l'ensemble des espaces de nature du territoire vise à conforter la biodiversité existante, en réduisant les pressions qui s'exercent sur elle. Dans la dynamique de la prise en compte des continuités écologiques du territoire (trames), ces mesures sont encouragées quel que soit le propriétaire foncier (public ou privé) ou le gestionnaire.

ZOOM Sols, la vie sous nos pieds

« Sols, la vie sous nos pieds » est une immersion dans un univers insoupçonné, habité d'une multitude d'organismes vivants... la plupart sont invisibles à l'œil nu ! Nous vivons à sa surface tandis que sous nos semelles, la dégradation du sol s'accélère aujourd'hui, en raison des multiples pressions exercées par les activités humaines.

Conçue en étroite collaboration avec l'Inrae BFC et l'Institut Agro Dijon, adaptée à tous les publics, cette exposition invite à découvrir et comprendre l'importance de la biodiversité des sols sous 4 axes :

- Un monde ignoré
- Un « royaume des vivants »
- Un fonctionnement vital
- Notre patrimoine commun

Présentée au planétarium du jardin de l'Arquebuse du 9 avril 2025 au 4 janvier 2026, elle a accueilli plus de 40 000 visiteurs.



Le label ÉcoJardin

Créé pour promouvoir une gestion écologique des espaces de nature, le label ÉcoJardin valorise les démarches respectueuses de l'environnement. Il s'adresse aux gestionnaires d'espaces verts publics ou privés qui souhaitent aller au-delà de l'esthétique paysagère et intégrer une véritable démarche environnementale. La collectivité a initié un projet partenarial structurant visant à développer et conforter les corridors écologiques de l'est du territoire, en particulier sur la zone du campus Montmuzard. Cette démarche associe plusieurs acteurs majeurs du site : l'Université Bourgogne Europe (UBE), le Crous, l'INRAE et l'Institut Agro Dijon. Lors de la session d'attribution du label ÉcoJardin de juin 2025, l'ensemble des sites présentés a été labélisé à l'issue de deux jours d'audit, soit plus de 85 ha.

Parallèlement, des accompagnements similaires ont été conduits sur d'autres sites du territoire :

- le site funéraire métropolitain de 8 ha, labélisé lors de la session de juin, confortant également les corridors écologiques de l'est du territoire. Il illustre un travail partenarial abouti entre les équipes du site, les prestataires et les services de la collectivité ;
- le jardin de la Banque de France de 3 700 m², labélisé à la session de juin et situé en plein cœur du centre-ville de Dijon ;

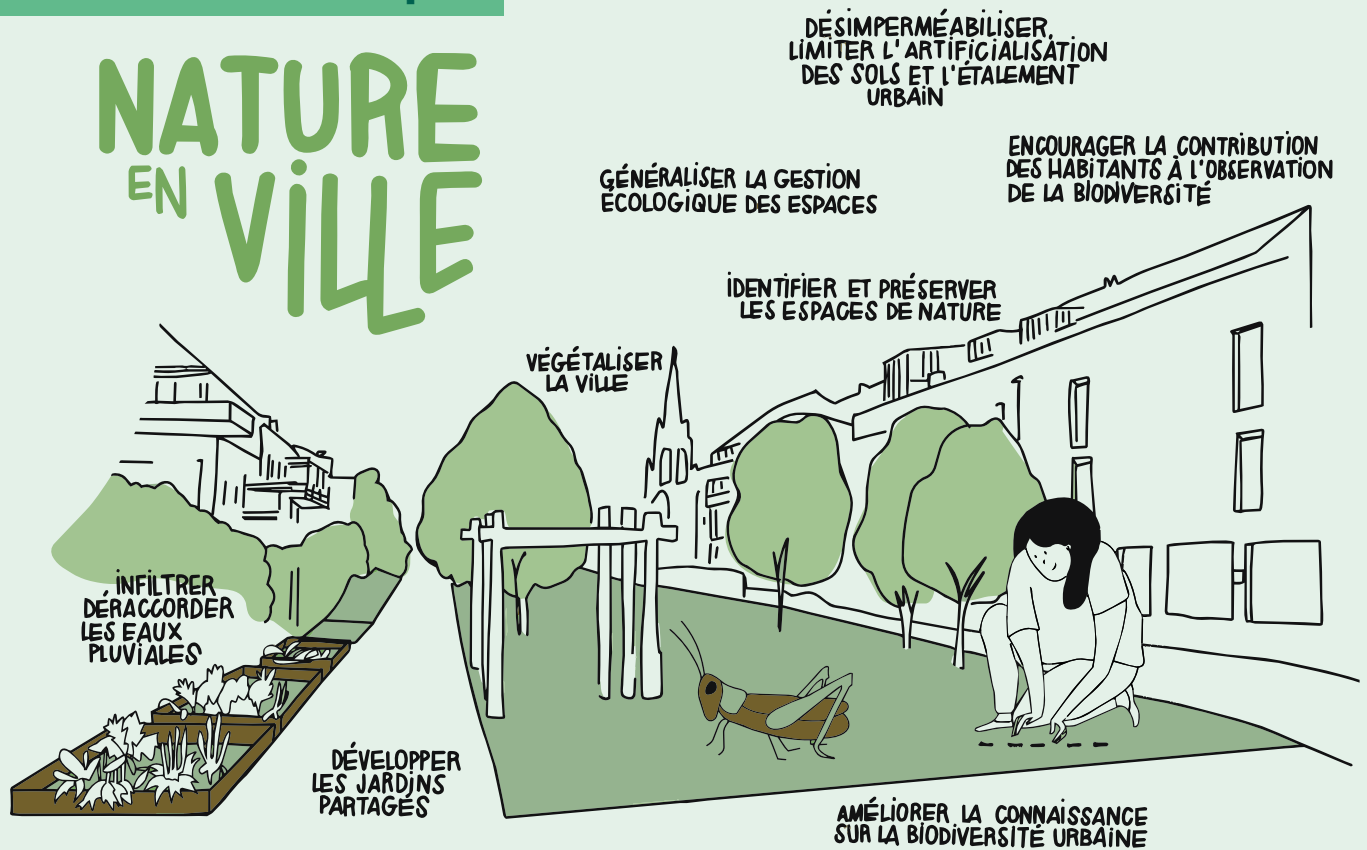
- le siège social et la résidence Valéry André attenante au parc Hyacinthe Vincent (déjà labélisé) de Grand Dijon Habitat, 2 500 m² labélisés lors de la session de novembre qui initie une dynamique sur la gestion des espaces de nature associés aux propriétés immobilières du bailleur.

Le programme « Abeille, sentinelle de l'environnement »

Le miel de Dijon métropole constitue un point d'entrée pour sensibiliser les Dijonnais à l'importance de la pollinisation et de la diversité végétale du territoire (730 kg de miel récoltés en 2025, issus de la dizaine de ruchers répartis sur le territoire) :

- (ré)installation du rucher de l'Arquebuse (mai 2025) protégé par un dôme en bois intégrant une signalétique informative sur les abeilles mellifères et l'ensemble des insectes pollinisateurs ;
- dans une logique de réemploi, les pots achetés par les citoyens peuvent désormais être rapportés aux accueils du jardin de l'Arquebuse. Ils sont ensuite confiés à un prestataire chargé de leur nettoyage avant remise aux apiculteurs.

NATURE EN VILLE



© Philine Bellenoue/Dijon métropole

L'ÉCOLOGIE URBAINE

L'activité du service écologie urbaine porte sur les enjeux liés au changement climatique, la transition énergétique, la qualité de l'air, le bruit et le développement durable.

Plan climat et biodiversité : approbation et reconnaissance européenne

Après le vote de son projet de Plan climat et biodiversité en septembre 2024, Dijon métropole a conduit en 2025 une double phase de consultation – auprès des personnes publiques associées (État, Région, MRAE) et des habitants, dont les contributions ont permis d'enrichir et de consolider le document final. Les avis recueillis se sont révélés globalement favorables, et ont nourri plusieurs évolutions substantielles : renforcement de la cohésion sociale et sociétale comme fil rouge de la stratégie, enrichissement du plan d'actions avec des indicateurs orientés résultats plutôt que moyens, intégration d'une analyse de risques multicritère, et élaboration d'un Plan air renforcé répondant aux obligations réglementaires.

En juin 2025, le conseil métropolitain a approuvé le Plan climat et biodiversité dans sa version définitive, ouvrant une phase de mise en œuvre sur six ans.

Cette dynamique a reçu une reconnaissance européenne de premier plan : dans le cadre de la Mission 100 villes climatiquement neutres et intelligentes à 2030, le Climate City Contract élaboré par Dijon métropole a été validé par la Commission européenne. Le label « Ville Mission » a été officiellement décerné lors de la conférence annuelle NetZeroCities, organisée à Vilnius le 7 mai 2025. Dijon métropole rejoint ainsi le cercle des métropoles européennes dont l'ambition en matière de décarbonation territoriale est reconnue au plus haut niveau.

Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

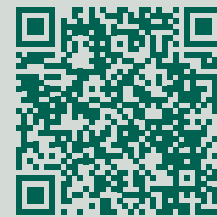
Le PPBE de Dijon métropole répond à l'obligation européenne d'évaluer et de gérer le bruit dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il s'appuie sur les Cartes de bruit stratégiques (CBS), actualisées pour la 4^e échéance réglementaire.

Constats principaux : le bruit routier est la principale source de nuisance : 7 % de la population exposée à plus de 68 dB(A). Le bruit ferroviaire touche environ 1 600 à 3 100 habitants, selon les périodes. Aucun dépassement des seuils réglementaires pour le bruit industriel et tramway. Le bruit aérien est jugé négligeable (3 habitants concernés).



Il répond aux obligations légales et se positionne comme étant à la fois un outil de transparence et d'évaluation de l'action de la collectivité mais également comme un outil de suivi annuel du Plan climat et biodiversité 2024-2030, structuré autour de trois axes : atténuer, s'adapter, coopérer. Il présente ainsi l'état d'avancement des politiques environnementales, sociales et économiques à l'échelle de la métropole.

Le Rapport de développement durable 2025 illustre une métropole exemplaire, engagée dans une transition écologique globale, intégrant la mobilité, l'énergie, l'aménagement, l'alimentation, la justice sociale, l'économie et la participation citoyenne.



Retrouvez le rapport annuel en flashant ce QR code

Objectifs du PPBE :

- réduire l'exposition au bruit, en particulier près des axes routiers ;
- préserver les zones calmes identifiées sur le territoire ;
- intégrer le bruit dans les politiques d'aménagement et le Plan climat et biodiversité ;
- informer et sensibiliser la population.

Le plan d'actions du PPBE 2024-2029 propose **76 actions**, organisées en cinq axes :

- l'amélioration de la gouvernance et du pilotage ;
- la réduction du bruit à la source via les mobilités et les déplacements ;
- l'intégration du bruit dans les aménagements urbains ;
- la protection et la valorisation des zones calmes ;
- le développement de la connaissance, de la sensibilisation et du suivi de l'environnement sonore.

À noter : le plan d'actions du PPBE élaboré est largement adossé au volet mobilité du Plan climat et biodiversité.

Bilan des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité (BEGES)

Le BEGES réglementaire est rendu obligatoire par l'article L-229-25 du code de l'environnement. Il concerne toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants. La ville de Dijon et Dijon métropole sont toutes deux concernées et doivent réaliser chacune leur propre BEGES; celui-ci doit être renouvelé tous les 3 ans.

Depuis 2010, le bilan global des émissions de gaz à effet de serre (GES) de Dijon métropole est stable. Cette information est positive car la métropole a connu de nombreux transferts de compétences et mis en œuvre des politiques volontaristes en matière de transition climatique comme le déploiement des réseaux de chaleur. Enfin, l'usine d'incinération d'ordures ménagères gère les déchets de plus en plus de territoires voisins.

Ces actions ont un impact sur les émissions de GES déchets, c'est pourquoi on note une augmentation de 8% entre 2019 et 2024.

Pour mémoire : émissions de GES en 2010 – Dijon métropole : 211 751 tonnes équivalents CO₂.

	Tonnes de CO ₂ e			Différence %
	2019	2024	Différence	
Eau	4 336	3 709	-627	-14 %
Déchets	94 857	102 174	7 317	8 %
Transport	14 800	12 883	-1 917	-13 %
Réseau de chaleur urbain	75 369	73 579	-1 790	-2 %
EP	5 281	4 936	-345	-7 %
Autres	13 160	13 794	633	5 %
Total	207 804	211 075	3 271	2 %

Pour agir et réduire les émissions de GES du territoire, Dijon métropole a développé des actions ambitieuses de transitions énergétiques qui impactent négativement le bilan carbone de Dijon métropole.

Des focus supplémentaires ont été réalisés, notamment en lien avec la renaturation (année de référence 2024) des cours d'écoles et les travaux réalisés sur l'axe Monge-Bossuet et la place du 30 Octobre.

Projet JetCities : emploi et compétences pour la transition

Lancé en mars 2025 dans le cadre du programme européen NetZeroCities, le projet JetCities associe Dijon métropole à quatre autres métropoles françaises (Paris, Lyon, Marseille, Grenoble-Alpes) pour impulser une transformation structurelle de l'emploi en lien avec l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2030. Sur le territoire dijonnais, deux axes ont été activés dès 2025 : d'une part, un diagnostic emplois-compétences dans les filières énergie et BTP (GPECT), comprenant cartographie des formations et scénarios prospectifs ; d'autre part, un volet promotion des métiers verts particulièrement dynamique, avec 18 modalités pédagogiques déployées – escape games, forums, stages, expositions. Ces actions s'inscrivent dans la continuité du partenariat avec le Campus des métiers et qualifications Green City. Nous pouvons mentionner deux temps forts durant cette année : au mois de juin, la réalisation de stages de seconde au moins de juin en partenariat avec les entreprises qui a vocation à sensibiliser les jeunes aux enjeux de transition climatique, faire visiter les projets emblématiques du territoire et faire découvrir les métiers du BTP et de l'énergie. Au mois de novembre, la réalisation de la 5^e édition du Festival de la transition écologique et numérique (FTEN), qui a réuni 3 852 participants dont 1 397 collégiens sur 80 événements. Parmi ces événements, on peut citer la réalisation du forum des métiers en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les institutionnels qui, à lui seul, a permis de toucher 626 élèves.





**AFFAIRES
GÉNÉRALES**

COMMUNICATION

PROTOCOLE



ceux
ous
lient
qui



Dijon ras

LES AFFAIRES GÉNÉRALES

La direction des affaires générales occupe une place centrale dans l'organisation et la coordination des événements portés par Dijon métropole, qu'ils se tiennent sur l'espace public, dans les salles de la ville de Dijon ou au siège de la collectivité, avenue du Drapeau. Elle accompagne chaque projet : analyse des besoins, instruction des demandes, sécurisation réglementaire, coordination des services, installation du matériel (barrières, tentes...), mise en œuvre des prestations logistiques, y compris la réalisation des buffets. Direction transversale, elle travaille au quotidien avec l'ensemble des services métropolitains, ainsi qu'avec de nombreux partenaires externes (institutions, associations, commerces, entreprises).

Des événements qui font vibrer et rayonner Dijon et sa métropole

L'année 2025 a été rythmée par de nombreux temps forts : Lalalib, cérémonie des vœux, Show les papilles, Saint-Vincent de Dijon, Bal de la Lib', Golden Coast, Collectiv'été, festivités du 13 juillet, Journées de l'économie autrement, Journée des habitants, inauguration du jardin et fête du Port du canal, Jours de fête, commémorations du 11 septembre, 8 mai 1945, 13 et 14 juillet, ou encore de multiples événements sportifs, culturels et institutionnels.

Au-delà des grandes manifestations, la direction accompagne également des événements de proximité (fête des voisins, vide-grenier, animations sportives, festivités associatives...), contribuant à la cohésion des services et à l'animation locale, tout en veillant à la bonne cohabitation entre événements, riverains et usagers de l'espace public.

90
manifestations
accompagnées,
y compris la partie
réception (buffets,
verre de l'amitié)
19
accueils de tournages
(60 jours d'occupation)
+ de 2 000
demandes de matériel

Vers un événementiel plus responsable et durable

Les affaires générales ont renforcé leur engagement en faveur d'un événementiel plus responsable. Cette dynamique se traduit par des choix concrets portant sur le matériel, la logistique, l'énergie, les déplacements et la gestion des déchets, avec un objectif clair : réduire l'empreinte environnementale des manifestations sans compromettre leur qualité ni leur sécurité.



Collecteurs d'éco-cups mis en place lors du concert de rentrée 2025.



Installation par les agents de la direction des affaires générales de la scène Libération du concert de rentrée.



© Margot Dupuis/Dijon métropole

Lalalib, le concert de rentrée de Dijon : un laboratoire grandeur nature pour un événement plus responsable

Événement emblématique de la rentrée dijonnaise, populaire et fédérateur, Lalalib a rassemblé 20 000 spectateurs, malgré la pluie ! La direction des affaires générales a renforcé la dimension écologique du concert : mise en place de collecteurs d'éco-cups et généralisation des gobelets réutilisables ou usage du verre, tri renforcé sur site, optimisation des flux de déchets, mutualisation et réemploi du matériel, sobriété énergétique grâce à l'usage de matériel LED et buffets élaborés par des traiteurs locaux sensibles au circuit court, amélioration des cheminements piétons et encouragement des mobilités douces. Lalalib s'affirme ainsi comme un événement gratuit, inclusif et désormais engagé dans une démarche environnementale structurée.

Une capacité logistique au service de la transition énergétique

RESPONSE 2025 : UNE MOBILISATION EXCEPTIONNELLE POUR UN ÉVÉNEMENT EUROPÉEN

À l'occasion de l'événement européen Response, la direction a été mobilisée trois jours consécutifs sur une dizaine de sites pour le compte de plusieurs directions et services (communication, bâtiment et énergie, protocole, relations internationales). Elle a assuré l'ensemble de la logistique événementielle : aménagement et équipement des sites, transformation du chapiteau CirQ'Onflex en espace d'exposition, installation de mobilier et de matériel technique, préparation des salles municipales et métropolitaines, et accompagnement des temps grand public sur des sites emblématiques (école Buffon, centrale solaire de Valmy, dépôt Divia...).

DES RÉCEPTIONS RESPONSABLES DÉJÀ ANCRÉES DANS LES PRATIQUES

Le pôle réception des affaires générales intègre au quotidien des pratiques d'événementiel durable lors des réceptions et événements institutionnels. Les équipes privilégient une organisation sobre et raisonnée : quantités ajustées pour limiter le gaspillage, offres végétariennes, produits locaux et de saison.

La réduction des déchets est une priorité, grâce à l'usage de vaisselle réutilisable, d'éco-cups, de carafes et au tri systématique. La mutualisation des commandes, l'anticipation des besoins et le recours à des prestataires de proximité contribuent à des événements à la fois qualitatifs, responsables et efficaces.

Inauguration en mai du programme européen Response en présence de François Rebsamen, président de Dijon métropole et de Nathalie Koenders, maire de Dijon.



© Margot Dupuis/Dijon métropole

LA COMMUNICATION

Cette direction valorise les politiques publiques et les actions des services : événements, inaugurations, travaux. Elle mène des actions au long cours et assure la visibilité et la lisibilité de l'action publique.



Les événements et salons

- **9 337** gourmands pour Show les papilles ! à la Cité internationale de la gastronomie et du vin
- **1 300** participants pour le Carrefour des gestions durables de l'eau
- **1 500** participants et **1 000** arbres plantés à la Forêt des enfants
- **400** visiteurs pour le Salon des maires de la Côte-d'Or

Le magazine *Dijon métropole*

Toujours tiré à 140 000 exemplaires, le magazine est arrivé à trois reprises dans les boîtes aux lettres des habitants de la métropole avec un numéro spécial consacré à la 3^e ligne de tram. Le magazine a adapté sa parution à ce projet majeur pour Dijon métropole afin de permettre aux habitants de participer pleinement à la concertation liée au projet.

Presse

- **1 000** sollicitations
- **30 médias** partenaires



ZOOM

Dijon métropole au cœur de la gastronomie

À l'occasion de l'édition 2025 de la Foire internationale et gastronomique Dijon, la métropole a proposé un stand unique de 300 m² entièrement dédié aux plaisirs de la table :

- 4 restaurateurs : Julien Chauvenet avec Foodies, Marie-Louise Faye avec Kër, Vincent Vachez avec La Tanière des bons vivants, David Le Comte avec L'Auberge de la Charme
- 1 000 bouteilles vendues par l'Association des vignerons du Bourgogne-Dijon
- 500 dégustations offertes par la cuisine centrale de Dijon métropole
- accueil des troupes de danseurs de Tahiti par l'association Kër, des chefs et jury de la finale du concours Toque Foire
- cérémonie d'intronisation de 5 nouveaux disciples d'Escoffier
- 2 125 joueurs à la roue des papilles avec près de 1 100 lots et goodies offerts
- 150 participants au jeu de piste « Darcy code ou l'énigme des vins engloutis » avec promotion des visites dans le réservoir Darcy
- 300 tirages photos environ au photocall en une journée
- 1 200 verres gravés « Dijon-Pompon » emportés par les consommateurs



121

La communication digitale et audiovisuelle

Après une refonte menée en 2023 pour améliorer leur ergonomie et accessibilité, les sites internet de la ville et de la métropole ont poursuivi leur développement, enrichissant leurs services et leurs contenus éditoriaux, jusqu'à dépasser le million de pages vues par an. Au cœur d'un écosystème numérique consolidé, le site de la métropole a également contribué à l'obtention récente du label national « Territoire d'excellence numérique ».

Dans cet écosystème, les newsletters métropolitaines « Dijon s'engage » et « Dijon rayonne » initiées en 2024 rassemblent une audience de plus en plus large. Diffusées alternativement un jeudi sur deux, elles connaissent un important taux d'ouverture et rassemblent respectivement 13 600 et 9 200 abonnés.

Sur les réseaux sociaux, c'est particulièrement sur LinkedIn que les actualités de la métropole trouvent leur public avec une audience qui a dépassé les 25 000 abonnés.

La direction de la communication a proposé un film des vœux inédit, sous la forme d'un documentaire de dix minutes. « Ceux qui nous lient » est une immersion dans le quotidien de ces agents qui s'engagent chaque jour pour garantir des services publics de proximité et répondre aux besoins des habitants. Il a été présenté lors du 37^e Forum de la communication publique et territoriale (Cap'Com) 2025 qui a eu lieu à Angers en novembre.



LE SERVICE DU PROTOCOLE

À travers ses missions variées, la cellule protocole garantit une coordination fluide entre les élus, les services de la collectivité et les partenaires extérieurs institutionnels et privés, contribuant ainsi à la cohérence et à l'efficacité de l'action publique locale.

Au cours de l'année 2025, le protocole a accompagné l'organisation de 146 événements, dont 110 menés en étroite coordination avec les services métropolitains. Cette collaboration transversale illustre sa capacité à mobiliser les ressources, harmoniser les interventions et garantir le bon déroulement de manifestations variées, qu'il s'agisse de cérémonies officielles, de rendez-vous culturels majeurs ou de temps forts citoyens.

La cellule protocole assure la répartition équilibrée des présences en s'appuyant sur une fine coordination des agendas, en lien étroit avec les élus délégués. Cette organisation contribue à assurer une présence institutionnelle forte et cohérente à l'échelle locale, régionale et nationale.

Par ailleurs, les relations entretenues avec les institutions partenaires, les représentants de l'État, les collectivités voisines et les réseaux associatifs reposent sur une base de données continuellement actualisée. Cette veille quotidienne permet une communication efficace et adaptée, tout en facilitant l'envoi des invitations officielles élaborées cette année, touchant plus de 178 000 destinataires.

Enfin, l'attention portée à l'accessibilité, notamment via la généralisation du format HTML pour les personnes malvoyantes et le développement de formulaires en ligne inclusifs, témoigne d'une volonté d'ouverture et d'intégration de tous les publics. Cette démarche renforce le lien entre les institutions et l'ensemble des habitants.

Parmi les événements coordonnés par la cellule protocole :

- inauguration de la Foire gastronomique de Dijon ;
- inauguration du projet Response ;
- organisation des visites privées des expositions majeures du musée des Beaux-Arts pour tous les élus municipaux des communes de la métropole ;
- réunions publiques de concertation préalable à la mise en place de la ligne de tramway T3 ;
- inauguration des ombrières photovoltaïques du Zénith ;
- gestion des inscriptions et de la coordination générale de la Journée métropolitaine ;
- cérémonie des vœux.

1 730
invitations reçues
152
invitations envoyées

Inauguration en octobre des ombrières photovoltaïques installées sur le parking du Zénith, en présence de François Rebsamen, président de Dijon métropole et de Nathalie Koenders, maire de Dijon.





40, avenue du Drapeau
BP 17510 - 21075 Dijon Cedex
Tél. 03 80 50 35 35
contact@metropole-dijon.fr

www.metropole-dijon.fr

